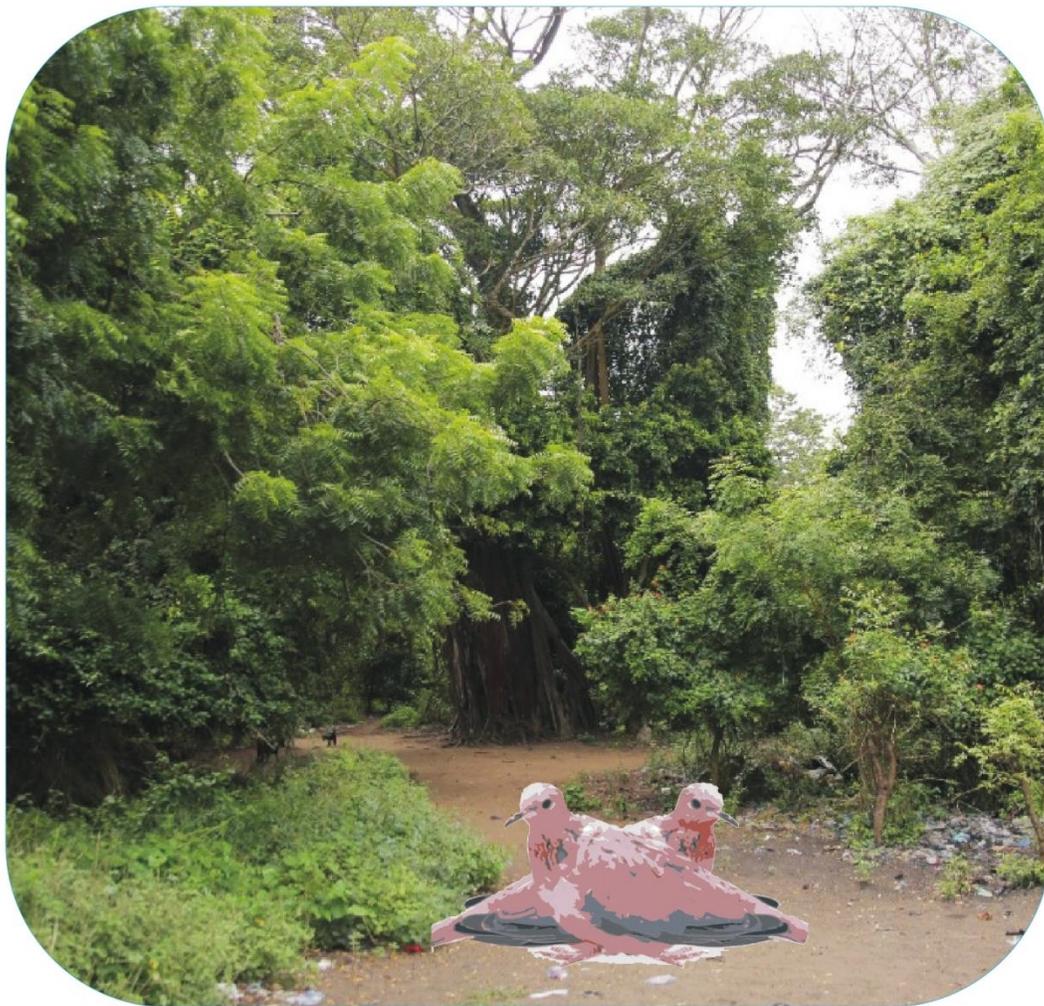




COMMUNE GOLFE 1

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL 2022-2026



SOMMAIRE

<i>LISTE DES FIGURES</i>	<i>iv</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>v</i>
<i>LISTE DES PHOTOS</i>	<i>vi</i>
<i>SIGLE ET ABREVIATIONS</i>	<i>vii</i>
<i>PREFACE</i>	<i>ix</i>
<i>RESUME EXECUTIF</i>	<i>xi</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>I. GENERALITES SUR LA COMMUNE DU GOLFE 1</i>	<i>3</i>
1.1. Localisation géographique	<i>3</i>
1.2. Cadre physique	<i>3</i>
1.2.1. Relief et sols	<i>3</i>
1.2.2. Climat	<i>3</i>
1.2.3. Hydrographie.....	<i>4</i>
1.3. Cadre Biotique.....	<i>4</i>
1.3.1. Végétation, flore et faune	<i>4</i>
1.3.2. Cadre humain	<i>5</i>
<i>II. APPROCHE METHODOLOGIQUE</i>	<i>7</i>
2.1. Phase préparatoire	<i>7</i>
2.2. Phase du diagnostic	<i>8</i>
2.2.1. Données secondaires.	<i>8</i>
2.2.2. Données primaires.....	<i>8</i>
2.2.2.1. Enquêtes auprès des ménages	<i>8</i>
2.2.2.2. Réunions de diagnostic participatif dans les quartiers	<i>9</i>
2.2.2.3. Atelier de diagnostic des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).10	
2.2.2.4. Entretiens avec les acteurs des services publics et privés	<i>10</i>
2.2.2.5. SIG et cartographie.....	<i>10</i>
2.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs, stratégiques	<i>10</i>
2.4. Phase de programmation	<i>11</i>
2.5. Traitements et analyses de données.....	<i>12</i>
<i>III. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC</i>	<i>13</i>
3.1. Organisation sociale de la commune du Golfe 1.....	<i>13</i>
3.1.1. Origine et histoire du peuplement de la commune du Golfe1.....	<i>13</i>
3.1.2. Gouvernance sociale et chefferie	<i>13</i>
3.1.3. Principaux groupes ethniques, religion, us et coutumes	<i>13</i>
3.2. Aménagement urbain	<i>14</i>
3.2.1. Dynamique d'occupation spatiale	<i>14</i>
3.2.3. Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine.....	<i>14</i>
3.2.3.1. Zonage et fonctionnalité.....	<i>14</i>
3.2.3.2. Morphologie et logique spatiale	<i>16</i>

3.2.3.3. Interaction communale	19
3.3.3.4. Foncier (accès et sécurisation)	19
3.2.4. Analyse FFOM du foncier et de l'aménagement de l'espace communal.....	20
3.3. Secteur économique	22
3.3.1. Secteur Primaire	23
3.3.1.1. Agriculture	23
3.3.1.2. L'élevage et la pêche	23
3.3.1.4. Exploitation des carrières	25
3.3.2. Secteur secondaire.....	25
3.3.2.1. Industrie.....	25
3.3.3.2. Transport et mobilité urbaine	30
3.3.3.2.1. Transport aérien.....	30
3.3.3. 2.2. Transport maritime	31
3.3.3.2.3. Transport routier ou mobilité urbaine	31
3.3.3. 3. Finances, Banques et Assurances.....	33
3.3.3. 5. Tourisme et hôtellerie,.....	35
3.3.3.4. Energie	39
3.3.3. 5. Administration et autres services	41
3.4. Services sociaux de base	43
3.4.1. Assainissement	43
3.4.1.1. Assainissement des eaux pluviales, eaux usées et boues de vidange.....	43
3.4.1.2. Gestion des déchets solides	44
3.4.1.3. Situation des infrastructures d'assainissement.....	44
3.4.1.5. Hygiène et santé publique	45
3.4.1.6. Hygiène publique et individuelle dans le contexte du COVID-19.....	46
3.4.1.7. Analyse FFOM du secteur d'assainissement	47
3.4.2. Approvisionnement en eau potable (AEP).....	48
3.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable	48
3.4.2.2. Mode d'accès et couverture des besoins en eau potable	48
3.4.2.3. Analyses FFOM du secteur d'AEP	50
3.4.3. Santé.....	51
3.4.3.1. Formations sanitaires de la commune	51
3.4.3.2. Analyse FFOM du secteur de la santé de la commune	55
3.4.4. Education et emploi.....	57
3.4.4.1. Education et formation traditionnelle.....	57
3.4.4.2. Education des adultes et apprentissage	57
3.4.4.3. Enseignement formel.....	58
3.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires	58
3.4.4.3.2. Statistiques et analyses des ratios.....	64
3.4.4.5. Marché du travail, chômage, emploi des jeunes et des femmes.....	68
3.4.5. Sport, loisirs et divertissement	68

3.5. Genre, équité et filets sociaux	69
3.5.4. Analyse globale du secteur Genre, équité et filets sociaux	70
3.6. Environnement, ressources forestières et changements climatiques.....	70
3.6.1. Environnement	70
3.6.1.1. Salubrité urbaine	70
3.6.1.2. Pollution urbaine	73
3.6.2. Ressources forestières et espace vert.....	74
3.6.3. Changements climatiques.....	75
3.7. Gouvernance, Services et structures intervenant dans la Commune.....	78
3.7.1. Gouvernance et administration du territoire.....	78
3.7.2. Services communaux et ressources humaines.....	79
3.7.2.1. Fonctionnement du Conseil municipal et de l'administration communale.....	79
3.7.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC)	81
3.8. Finances locales.....	84
3.8.1. Les sources de financement de la commune	84
3.8.2. La mobilisation des ressources financières locales	85
3.8.3. L'utilisation des ressources financières.....	86
<i>IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE DU GOLFE 1</i>	<i>89</i>
4.1. Rappel de la vision et axes stratégiques au niveau national.....	89
4.2. Synthèses des problématiques de développement dans la commune du Golfe1	89
4.3. Priorités de développement de la commune du Golfe 1	92
4.4. Vision de la commune du Golfe 1	93
4.5. Axes stratégiques du développement de la commune du Golfe 1.....	94
4.6. Contribution des axes de la commune aux cadres national et international.....	96
4.6. Objectifs stratégiques	96
4.7. Cadre logique	96
<i>V. PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS.....</i>	<i>102</i>
5.1. Programmation physique.....	102
5.1.1. Principaux programmes du PDC.....	102
5.1.2. Projets prioritaires identifiés	102
5.1.4. Détails sur la planification physique et spatiale	104
5.2. Programmation financière et temporelle	116
5.2.1. Distribution du budget suivant les projets et programmes.....	116
5.2.2. Analyse des tranches annuelles	119
2.3. Détails de la programmation financière et temporelle	119
<i>VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION ET COMMUNICATION</i>	<i>132</i>
6.1. Mécanisme institutionnel de mise en œuvre et rôle des acteurs	132
6.2. Système de suivi et évaluation	134
6.3. Plan ou hypothèses pour le financement du PDC	135
6.4. Stratégie de communication et de mobilisation des ressources	135
<i>CONCLUSION</i>	<i>137</i>

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Courbe ombrothermique de Lomé.....	4
Figure 2: Carte de la population de la commune du Golfe 1	6
Figure 3: Types de logement.....	16
Figure 4 : Distribution spatiale des industries dans la commune	26
Figure 5 : Distribution spatiale des infrastructures du commerce dans la commune.....	29
Figure 6 : Typologie des moyens de transports dans la commune.....	31
Figure 7 : Distribution spatiale des banques et assurances dans la commune	34
Figure 8 : Distribution spatiale des sites de tourisme et culture dans la commune.....	36
Figure 9 : Distribution spatiale des infrastructures d’hébergement dans la commune	37
Figure 10 : Distribution spatiale des infrastructures d secteur de l’énergie dans la commune	40
Figure 11 : Distribution spatiale des services administratifs dans la commune.....	42
Figure 12 : Causes des inondations et modes d’évacuation des eaux usées.....	43
Figure 13 : Modes de gestion des ordures ménagères.....	44
Figure 14: Typologie des latrines et nature des poubelles dans les ménages	46
Figure 15 : Sources d’approvisionnement en eau pour les usages domestiques	49
Figure 16 : Dépenses mensuelles d’approvisionnement en eau potable	50
Figure 17 : Répartition des formations sanitaires suivant leur statut	52
Figure 18 : Distribution spatiale des formations sanitaires publiques dans la commune.....	53
Figure 19 : Distribution spatiale des formations sanitaires privée dans la commune	54
Figure 20 : Distribution des institutions scolaires suivant leur statut	58
Figure 21 : Distribution spatiale des écoles publiques préscolaires et primaires de la commune .	60
Figure 22 : Distribution spatiale des écoles privées primaires de la commune	61
Figure 23 : Distribution spatiale des établissements publics du secondaire dans la commune.....	62
Figure 24 : Distribution spatiale des établissements privés du secondaire dans la commune	63
Figure 25 : Part des types d’impôts dans les recettes fiscales non fiscales	85
Figure 26 : Dépenses réalisées en 2020	87
Figure 27: Répartition des activités suivant les grands domaines de développement.....	103
Figure 28 : Répartition du budget du PDC suivant les années.....	119

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse FFOM dans le domaine de l'aménagement urbain	20
Tableau 2 : FFOM du secteur de l'agriculture, élevage et la pêche	24
Tableau 3: FFOM du secteur l'artisanat.....	27
Tableau 4: FFOM du secteur du commerce	30
Tableau 5: FFOM du secteur de transport.....	33
Tableau 6: FFOM du secteur du tourisme, culture et arts	38
Tableau 7 : FFOM du secteur d'assainissement.....	47
Tableau 8: FFOM du secteur d'AEP	50
Tableau 9 : Répartition des formations sanitaires suivant les zones de la commune.....	52
Tableau 10: FFOM du secteur de la santé.....	55
Tableau 11 : Répartition des établissements scolaires suivant les zones et les niveaux	59
Tableau 12 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements publics de la commune.....	64
Tableau 13 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements privés de la commune.....	64
Tableau 14 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements confessionnels de la commune.....	65
Tableau 15 : Ratio élèves-Salle de classe dans les établissements confessionnels de la commune	65
Tableau 16: FFOM du secteur de l'éducation	66
Tableau 17 : FFOM du secteur sports et loisirs	69
Tableau 18 : FFOM du secteur Genre, équité et filets sociaux	70
Tableau 19: Partage de responsabilités entre les communes et ANASAP.....	71
Tableau 20: Types de pollution dans la commune	73
Tableau 21: Synthèse FFOM Environnement et ressources forestières.....	76
Tableau 22: Investissements réalisés par la commune en 2020	82
Tableau 23 : FFOM sur la gouvernance et l'administration du territoire	83
Tableau 24: Les recettes en fonction des sources pour les années 2020 et 2021	85
Tableau 25: Situation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune en 2020.....	86
Tableau 26 : FFOM sur les finances locales	87
Tableau 27 : Cadre logique	97
Tableau 28: Planification physique du programme 1.....	105
Tableau 29 : Planification physique du programme 2.....	107
Tableau 30: Planification physique du programme 3.....	111
Tableau 31: Planification physique du programme 4.....	114
Tableau 32 : Répartition du budget suivant les projets et programmes	117
Tableau 33 : Planification financière et temporelle du programme 1	120
Tableau 34 : Planification financière et temporelle du programme 2	122
Tableau 35 : Planification financière et temporelle du programme 3	126
Tableau 36 : Planification financière et temporelle du programme 4	129

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Formation des enquêteurs (LDCP, 2021)	7
Photo 2 : Illustration des réunions de zones (LDCP, 2021)	9
Photo 3 : Atelier de diagnostic FFOM (LDCP, 2021)	10
Photo 4 : Habitat précaire dans l'espace urbain (LDCP, 2021).....	15
Photo 5: Morphologie urbaine de la commune du Golfe 1	18
Photo 6: Voirie résidentielle à Klobateme (A) et Souza Nétimé (B) (LDCP, 2021)	32
Photo 7: Caniveaux remplis de déchets (LDCP, 2021).....	45
Photo 8: Etats des décharges de la commune du Golfe 1 (LDCP, 2021).....	45
Photo 9: Etats des berges et du canal de la lagune (LDCP, 2021)	72
Photo 10: Forêt sacrée de Be-Dangbuipé envahie par les déchets (LDCP, 2021)	74

SIGLE ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
ANASAP	: Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
ANGE	: Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
AVC	: Accident Vasculaire Cérébral
BAC	: Baccalauréat
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
BV	: Brigade Verte
CCIT	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDQ	: Comité de Développement de Quartier
CDS	: Stratégie de Développement Urbain du Grand Lomé
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CEPD	: Certificat de fin d'Etudes du Premier Degré
COVID 19	: Coronavirus Disease 2019 ou Maladie à Coronavirus 2019
CVD	: Comité Villageois de Développement
DAF	Direction Administrative et Financière
DAGL	: District Autonome du Grand Lomé
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DOSI	: Délégation à l'Organisation du Secteur Informel
DST	: Direction des Services Techniques
DT	: Direction Technique
FEM	: Fonds Mondial de l'Environnement
GAP	: Grille d'Analyses des Problèmes
GIZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement
HSB	: Hôpital Secondaire de Bè
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
LDCP	: Local Development Conseil Plus
MERS	: Syndrome Respiratoire du Moyen-Orient
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PA	: Plan d'Action
PDC	: Plan de Développement Communal
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

SIG	: Système d'Information Géographique
SRAS	: Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
TdE	: Togolaise des Eaux
TdR	: Termes de Références
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WACA	: West Africa Coastal Area

PREFACE



En prenant les rênes de la toute nouvelle commune du Golfe 1 en octobre 2019, l'une des ambitions phares du Conseil municipal a été de poser les jalons de l'émergence de notre commune en vue d'en faire une commune moderne et modèle du District Autonome du Grand Lomé et de tout le Togo.

Aussi, le premier jalon a été de définir de manière consensuelle des orientations stratégiques et des objectifs de développement en lien avec la vision et les orientations stratégiques nationales et suivant une démarche participative, inclusive et itérative. La décision prise par le Conseil municipal dans sa délibération N°003/2020/RM-PG-CG1 du 27 février 2020, dans le sens de la concrétisation de cette ambition, est devenue réalité avec l'adoption du Plan de développement de la commune du Golfe 1.

C'est donc avec une réelle satisfaction que nous rendons public cet ambitieux plan de développement de la commune du Golfe 1. Validé par les représentants des acteurs de notre commune et approuvé par le Conseil Municipal, il est l'émanation véritable des besoins des différentes couches sociales de notre territoire communal. En effet, la population s'est librement exprimée par le biais de ses représentants pour donner une vision claire, globale et progressiste de la commune pour les années à venir.

Le PDC constitue pour nous et pour la population du Golfe 1, une boussole et un levier de développement socio-économique. Sa mise en œuvre avec le concours de tous permettra une amélioration certaine du cadre de vie pour les laborieuses populations de la commune. Œuvre humaine, non figée, ce document peut renfermer certaines insuffisances que nous comblerons au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

C'est le lieu d'exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements aux :

- autorités politiques et administratives pour leurs appuis multiformes dans l'élaboration de ce document. Nous en sommes persuadés, qu'elles faciliteront la mobilisation des ressources en vue de sa mise en œuvre ;
- chefs du canton et des quartiers de notre commune qui n'ont ménagé aucun effort pour mobiliser les populations lors de la réalisation du diagnostic qui a permis l'élaboration de ce PDC ;
- conseillers municipaux qui ont très vite compris l'enjeu d'un tel outil pour le développement de la commune;
- membres du Comité de Pilotage de l'élaboration du PDC qui, avec pleine et entière adhésion, ont participé avec assiduité aux différentes phases du processus ;
- services techniques déconcentrés et communaux pour leurs appuis techniques durant le processus ;
- à tous, celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce document indispensable à une gestion équilibrée de notre commune ;
- enfin, au cabinet « Local Development Conseil Plus » et à ses consultants pour la qualité du travail abattu à nos côtés durant ces derniers mois et pour leur permanente disponibilité.

La vulgarisation du PDC offrira à la municipalité l'opportunité de lancer un appel à tous les Partenaires Techniques et Financiers, aux natifs et allochtones de Bè - Est, aux acteurs économiques et à toutes personnes de bonne volonté pour nous appuyer le moment venu dans la mobilisation des ressources pour que **« D'ici 2030, Golfe 1 dispose d'une gouvernance locale partagée dans un climat de quiétude et de cohésion sociale, renforçant sa position de pôle de développement économique durable, contribuant à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, avec des infrastructures et services sociaux de base résilients et accessibles pour tous »**.

Gbloekpo Koamy GOMADO

Maire de la commune du Golfe 1

RESUME EXECUTIF

Le présent document de Plan de Développement Communal (PDC) du Golfe 1 est un outil de planification qui présente la vision de développement définie par l'ensemble des acteurs de cette commune. Son élaboration a été participative et avec une forte implication des populations locales, des services techniques déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile. Sur la base du Guide actualisé d'élaboration des PDC au Togo, l'approche méthodologique a impliqués plusieurs phases dont les principales sont, la préparation, le diagnostic, la définition du cadre stratégique et la programmation. Aussi des outils spécifiques tels que les Systèmes d'information géographique (SIG), les outils d'intégration du genre, des changements climatiques etc. ont été utilisés pour conduire des analyses spécifiques.

L'analyse diagnostique ressort que la commune du Golfe 1 fait face à un certain nombre de problématiques de développement qui se traduisent dans les différents domaines de gouvernance de la commune comme suit :

(i) Domaine de la gouvernance et finances locales

- Le faible niveau de collaboration, d'implication et de concertation entre la mairie et les acteurs locaux pose un problème de communication sur les actions de développement et crée un climat de mésentente sur certaines questions ;
- L'exercice de la démocratie locale n'est pas encore bien huilé dans la commune si bien que les considérations politiques freinent parfois les réflexions et actions de développement ;
- Le manque de culture des valeurs citoyennes et démocratiques au niveau d'une partie de la population ne favorise pas l'adhésion aux règles liées au respect du bien public et au civisme ;
- L'insuffisance de personnel qualifié pour assurer les services publics de base aux populations ;
- Le problème d'insécurité des personnes et des biens et la prolifération des ghettos constituent des freins pour le développement économique de la commune ;
- La mobilisation des recettes locales est confrontée à la non maîtrise du potentiel fiscal de la commune, à l'incivisme fiscal et au conflit de compétences sur certaines zones de recouvrement de taxes à l'instar du port ;
- L'absence de manuel de procédures administratives et financières et la faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières posent le problème de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des ressources ;

(ii) Domaine de l'aménagement urbain

- L'urbanisation non contrôlée et l'occupation anarchique des emprises des voies de communication et des berges lagunaires complexifient la gestion de l'espace urbain et exposent les habitants aux contraintes naturelles comme les inondations,
- Les conflits fonciers dus à la faible sécurité foncière dans la commune,

- L'insuffisance de routes aménagées et l'état de la voirie peu aménagée rendent difficile la circulation des personnes et des biens dans la commune.

(iii) Domaine des activités économiques de la commune

- Le potentiel de la commune pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine en termes de superficies est mal exploité ou valorisé ;
- Le secteur de l'artisanat est confronté à une mauvaise structuration professionnelle et la plupart des artisans évoluent dans l'informel ;
- Les infrastructures de commerce (marchés) nécessitent des aménagements ou des rénovations pour les rendre plus fonctionnelles ;
- L'absence de plateformes modernes et de sites attractifs n'améliorent pas les conditions d'exercice des opérateurs économiques afin de rendre plus redevables les acteurs surtout du secteur informel ;
- Les conditions d'accès au crédit (taux, produit peu adapté, absence d'accompagnement etc.) ne permettent pas l'épanouissement des petites entreprises et exclut une grande partie de la population des financements,
- Le faible aménagement des sites touristiques, la faible valorisation de la diversité culturelle et le problème d'insécurité constituent un handicap pour la valorisation des potentialités de la commune en matière de tourisme,

(iv) Domaine de l'assainissement, environnement et ressources forestières

- L'insuffisance et le faible entretien des infrastructures de drainage des eaux pluviales et d'évacuation des déchets solides et eaux usées,
- L'insouciance et l'incivisme d'une partie de la population qui refuse l'abonnement à un service de pré-collecte des déchets et qui connecte ses eaux usées domestiques à la lagune ou aux caniveaux ;
- L'absence de latrines publiques dans certains quartiers et de latrines dans les concessions ou leur mauvais état contribuent à la recrudescence de la Défécation à l'air libre (DAL) dans les espaces verts ;
- La commune est confrontée à la dégradation de son environnement, en l'occurrence, l'insalubrité, la pollution et la dégradation du couvert végétal qui conduisent à la disparition de certaines espèces de la faune et de la flore ;
- La dégradation des écosystèmes naturels entraîne la perte des services écosystémiques dans la commune et accentue le phénomène de changements climatiques conduisant à l'érosion de la côte, aux inondations et aux fortes chaleurs,
- Les pollutions sonores et olfactives, faute de respect de la réglementation en la matière d'une part et du trafic aérien d'autre part.

(v) Domaine des services sociaux de base

- Le déficit d'équipements et infrastructures d'eau potable est une contrainte majeure qui expose une grande partie de la population de la commune du Golfe1 aux risques de maladies d'origine hydrique,

- La réticence de la population à adhérer aux programmes de vaccination ne favorise pas la prévention de certaines maladies tels que le paludisme, et autres maladies parasitaires des enfants ;
- Les infrastructures publiques de santé sont vétustes et sous équipées avec un faible plateau technique,
- La commune connaît une prolifération des médicaments de rue et de cliniques non agréées qui échappent au contrôle des autorités de la santé ;
- Les mécanismes de protection sociale sont quasi inexistantes et il n’y a pas d’assistance aux personnes vulnérables, ni de premiers soins aux indigents ;
- L’insuffisance des ressources humaines dans les hôpitaux publics et le mauvais accueil des patients par le personnel de santé.
- Absence de transport scolaire sécurisé exposant les élèves aux accidents de la circulation sur le chemin de l’école.
- Faible qualité de l’enseignement due aux infrastructures et équipements scolaires insuffisants, souvent vétustes, peu sécurisés avec des effectifs pléthoriques par classe et l’insuffisance de matériels didactiques.
- Abandon scolaire dû au faible accès des enfants à l’alimentation scolaire (cantines), au manque de moyens des parents etc. d’où un taux net de scolarisation dans la commune qui reste faible par rapport au taux de 100% souhaité par la vision nationale.
- Une partie des enfants de la commune ne dispose pas d’acte de naissance, ceci rend difficile leur scolarisation ;
- L’insuffisance d’éclairage public ne permet pas à une grande partie des élèves vulnérables d’apprendre leurs leçons.
- La commune est confrontée à l’insuffisance des infrastructures sportives et de loisirs pouvant favoriser l’épanouissement et le talent des jeunes,
- L’existence de ghettos et de groupes de gangs qui se livrent à la vente des substances illicites compromet la santé physique et mentale et l’émergence des talents.
- Faible accès des femmes aux postes de responsabilités et aux ressources économiques.
- Inexistence de service d’assistance aux personnes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes du troisième âge, les handicapés, etc ;
- Absence de programme spécifique de soutien aux populations vulnérables et inexistence de cantines dans les établissements scolaires.
- Non prise en compte de la dimension « accessibilité pour tous » dans la construction de la plupart des infrastructures marchandes et sociales.

Sur la base de l’analyse des problématiques de développement de la commune du Golfe 1, de la vision et des orientations nationales, une vision partagée par l’ensemble des acteurs a été définie. Ainsi, cette vision de la commune se décline comme suit : **« D’ici 2030, Golfe 1 dispose d’une gouvernance locale partagée dans un climat de quiétude et de cohésion sociale, renforçant sa position de pôle de développement économique durable, contribuant à l’autonomisation économique des femmes et des jeunes, avec des infrastructures et services sociaux de base résilients et accessibles pour tous »**. Cette vision met au centre la gouvernance partagée et la

promotion d'une citoyenneté participative, celle qui, dans le cadre d'une démocratie de proximité, rapproche considérablement le processus de décision des administrés et fait intervenir effectivement ceux-ci dans la gestion du devenir de la commune.

Pour traduire cette vision dans le processus de développement quatre axes prioritaires ont été identifiés à savoir : (i) Promouvoir un développement économique local profitable aux couches les plus vulnérables ; (ii) Renforcer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base de qualité ; (iii) Renforcer la résilience des populations en s'appuyant sur l'amélioration de leur cadre de vie et (iv) Moderniser l'administration communale et promouvoir une bonne gouvernance locale et inclusive. Ces quatre axes s'inscrivent dans un objectif global de promouvoir l'épanouissement de la population de la commune du Golfe 1 dans un environnement durable, inclusif et de stabilité socioéconomique ». De façon spécifiques, l'opérationnalisation de ces axes vise à (i) Promouvoir le développement de l'économie locale et l'autonomisation économique des jeunes et des femmes ; (ii) Améliorer la qualité et l'accessibilité aux principaux services sociaux de base sans laisser personne pour compte, (iii) Assurer l'assainissement du cadre de vie et le renforcement des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques et (iv) renforcer la gouvernance, les finances locales et la culture des valeurs citoyennes.

Sur la base des priorités identifiées, 121 activités regroupées en 15 projets et 4 programmes ont été définies pour la commune du Golfe 1 sur les 5 prochaines années.

La mise en œuvre de ces projets passe par la mobilisation d'importantes ressources financières. En effet, outre l'ensemble des activités prioritaires identifiées, l'estimation financière donne un coût global de **six milliards sept cent vingt six millions cent mille (6 726 100 000) Francs CFA**.

Il se pose alors les besoins en financement du plan de développement qui nécessitent la mobilisation des ressources financières propres et externes. Consciente que la mobilisation financière locale ne peut satisfaire les besoins réels de la population et ne permettra pas l'atteinte des objectifs du plan qui sont arrimés aux Objectifs du développement Durable (ODD), de la Feuille de route gouvernementale 2025 et ceux du Plan national de développement (PND), la population du Golfe 1 exprime la nécessité de l'appui du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations, des bonnes volontés et de sa diaspora.

INTRODUCTION

Au Togo, le processus de décentralisation a réellement pris forme depuis le 30 juin 2019 avec la tenue effective des élections municipales qui ont doté les communes de conseils municipaux élus. Ces derniers, notamment les maires, ont la lourde responsabilité de conduire toutes les actions de développement dans leurs ressorts territoriaux conformément aux domaines de compétences définis par la loi. Le développement local étant « un processus dynamique dans lequel tous les acteurs communaux initient et mettent en œuvre des actions en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, sa réalisation nécessite une planification rigoureuse qui favorisera l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources qui se font de plus en plus rares.

En effet, les dispositions de l'article 7 de la loi de décentralisation¹ confèrent aux communes la mission d'assurer leur développement en ayant pour responsabilités la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économiques, sociaux et culturels. Elles définissent le cadre de leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétences.

Cette planification doit traduire la vision concertée au niveau de la commune, entre tous les acteurs concernés, en vue de la définition et de la réalisation, dans le temps et dans un espace donné, d'objectifs communs et négociés. Cette exigence conduit à la mise en place des outils de planification participative à l'instar des Plans de Développement Communaux (PDC).

C'est dans ce cadre que le conseil municipal a adopté la délibération N°003/2020/RM-PG-CG1 du 27 février 2020 autorisant le maire à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) du Golfe1. Ainsi, un comité de pilotage a été mis en place pour faciliter la coordination et la supervision des activités d'élaboration du PDC. Consciente de la complexité du processus de planification du développement local qui nécessite une diversité d'expertises précises, la commune a fait recours par voie de consultation au cabinet Local Development Conseil Plus (LDCP) pour lui apporter un appui technique.

L'élaboration du PDC est un processus dynamique et participatif permettant à une communauté de définir sa vision et de la transformer en résultats au moyen d'activités définies, priorisées, structurées, organisées et opérationnalisées dans une période donnée. Elle requiert plusieurs phases successives et complémentaires. A cet effet, le processus d'élaboration a été enclenché depuis le 13 décembre 2020 par un lancement. Il s'en est suivi la phase de diagnostic qui a consisté essentiellement à la collecte et à l'analyse des données primaires auprès des différents acteurs de la commune. Un atelier a abouti à la définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de cette commune. A la suite de cet atelier, les acteurs de la commune du Golfe 1 ont procédé à la programmation physique, temporelle et

¹Loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales elle-même modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018

financière des activités prioritaires du PDC. Suite à ces grandes phases, le présent document du PDC a été élaboré avec une forte implication des acteurs de développement de la commune du Golfe 1.

Il est structuré en six grandes parties en dehors de la présente introduction :

- La 1^{ère} partie présente les généralités sur la commune du Golfe 1
- La 2^{ème} partie présente la démarche méthodologique pour élaborer ce PDC,
- La 3^{ème} partie présente la synthèse du diagnostic.
- La 4^{ème} partie présente le cadre stratégique de la commune
- La 5^{ème} partie présente le cadre programmatique de la commune.
- La 6^{ème} partie présente le cadre de mise en œuvre du PDC.

I. GENERALITES SUR LA COMMUNE DU GOLFE 1

1.1. Localisation géographique

La commune du Golfe 1 est l'une des 7 communes de la préfecture du Golfe qui constitue une partie intégrante du District Autonome du Grand Lomé (DAGL). Elle est limitée au Nord-Ouest par la commune du Golfe 2 (Bè-centre), au Nord-Est par la commune du Zio 1, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la commune du Golfe 6 (Baguida) et à l'Ouest par la commune du Golfe 4 (Amoutivé). Cette commune se situe entre la longitude 1°10' Est et 1°20' Est et la latitude 6°7' Nord et 6°13' Nord. Elle a pour Chef-lieu « Bè-Afédomé ». Elle est érigée par la Loi N° 2017-008 du 29 Juin 2017 portant création des Communes au Togo. La commune du Golfe 1 a été rendue opérationnelle à l'issue des élections locales des 30 Juin et 15 août 2019. Le ressort territorial de la commune est composé de 36 quartiers répartis entre la zone côtière, la lagune de Bè et la zone aéroportuaire sur une superficie de 56km². La commune regorge de beaucoup de potentialités économiques marquées par l'implantation de plusieurs Petites et Moyennes Entreprise/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) grandes entreprises, et abrite l'un des principaux poumons économiques du pays, à savoir le Port Autonome de Lomé.

1.2. Cadre physique

1.2.1. Relief et sols

La commune se trouve sur une vaste plaine dont l'altitude varie faiblement entre 0 et 20 m. A certains endroits, cette altitude est en dessous du niveau de la mer (0m). Située sur la zone littorale, la commune du Golfe 1 présente un sol meuble et essentiellement de nature sableuse. Trois types de sols se distinguent sur l'espace communal :

- Sols du cordon littoral et lagunaire, sableux et propices aux cultures maraîchères,
- Sols hydromorphes des vallées alluviales dans les zones de dépression et dans les zones lagunaires (sols inondés),
- Sols du plateau continental terminal (terre de barre), très propices à la culture du maïs et du manioc.

1.2.2. Climat

La commune du Golfe 1 faisant partie du Grand Lomé, jouit d'un climat subéquatorial plus doux sous la dominance de deux masses d'air : l'harmattan et la mousson. On distingue deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses :

- mi-mars à mi-juillet, grande saison des pluies,
- mi-juillet à mi-septembre, petite saison sèche,
- mi-septembre à mi-novembre, petite saison des pluies,
- mi-novembre à mi-mars, grande saison sèche.

La variation de saison donne lieu à une pluviométrie moyenne d'environ 900 millimètres de pluie par an, avec une température moyenne quotidienne variant de 25 °C (en août, le mois le plus

frais), à 28,5 °C (en mars, le mois le plus chaud). L'humidité moyenne est au-dessus de 75% en raison de l'impact de la mer sur le climat. Les valeurs minimales moyennes mensuelles oscillent entre 57 et 58% en période d'harmattan et 71-73% en saison des pluies.

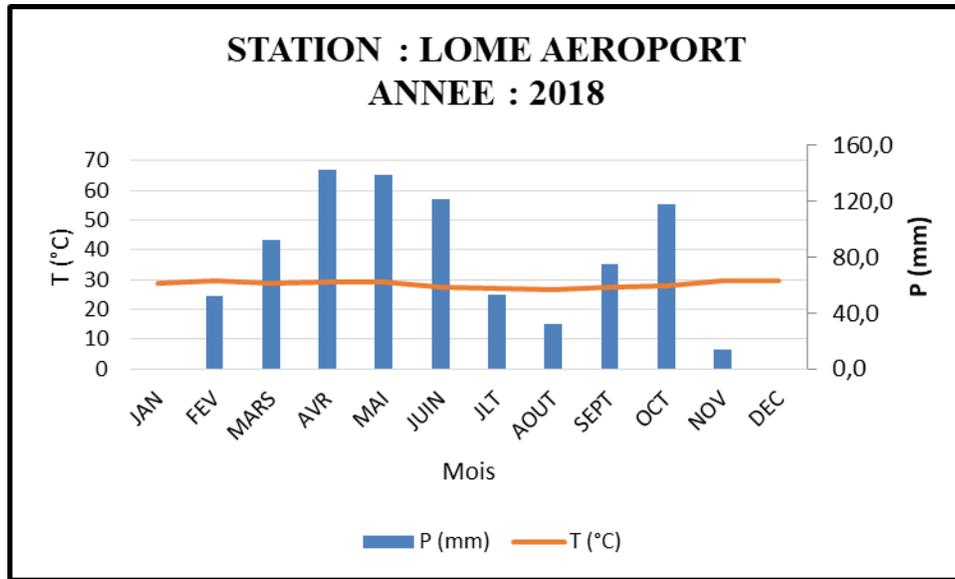


Figure 1: Courbe ombrothermique de Lomé

Source : Obtenu à partir de la Direction nationale de la météorologie (2018)

1.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique est du type en « éventail » et les cours d'eau ont une orientation nord-sud. Leur régime dépend de la quantité d'eau reçue dans l'année. L'ensemble de ces plans d'eau alimentent le système lagunaire côtier dont la lagune de Bè. Situés à proximité de la mer, ces plans d'eau peuvent subir la menace de l'intrusion marine. L'importance du réseau hydrographique et les communications qui existent entre plusieurs cours d'eau dans cette zone de la commune du Golfe 1 sont des facteurs qui facilitent la propagation des macrophytes (Plantes envahissantes des lagunes à organes submergés) flottantes (Akpavi et al., 2005).

1.3. Cadre Biotique

1.3.1. Végétation, flore et faune

La végétation de la plaine côtière où se situe la commune du Golfe 1 est une mosaïque d'îlots forestiers disparates et de reliques de forêts sacrées (Kokou, 1998), de savanes anthropisées et de prairies inondables, de fourrés littoraux de jachères, de cultures, de plantations (Batawila, 1997 ; Akpagana *et al.*, 1993) et de mangroves (CC-PNAE, 2003 ; Afidégnon, 1999). L'inventaire floristique dans les espaces verts de la commune y compris le Grand Lomé a permis de recenser 93 espèces appartenant à 79 genres et 47 familles. Les espèces les plus représentées sont *Azadirachta indica*, *Zoysia tenuifolia* et *Ficus retusa* (Polorigni *et al.*, 2014). Globalement, la flore de la commune de Bè est exotique avec des plantes importées. Elle est composée

essentiellement d'arbustes, de touffes d'herbes éparses et de reliques de plantes locales forestières retrouvées dans les vestiges des forêts sacrées. La faune quant à elle est constituée de poissons, d'oiseaux migrateurs, de chauves-souris, etc.

1.3.2. Cadre humain

La commune du Golfe 1 a une population jeune et à forte croissance démographique. Elle est la commune la plus peuplée des 117 du Togo avec une population estimée en 2020 à 395 190 habitants pour une densité de 7057 hbts/km². Cette population se répartit dans 36 quartiers dont les plus importants en termes de nombre d'habitants sont : Anfame, Bè Kpota, Adakpame, Atiegou, Souza Nétime, Kélégougan, Kanyikopé, Bè Agodo, Gbenyedji et Bè Hédzé. (Figure 2).

Selon les données de terrain, la population de la commune du Golfel est composée de commerçants (41,2%), artisans (11,3%), chefs d'entreprises ou professions libérales (6,0%), chauffeurs de taxi ou taxi moto (5,0%). Les autres principales activités pratiquées sont le fonctionnariat, l'agriculture et la pêche.

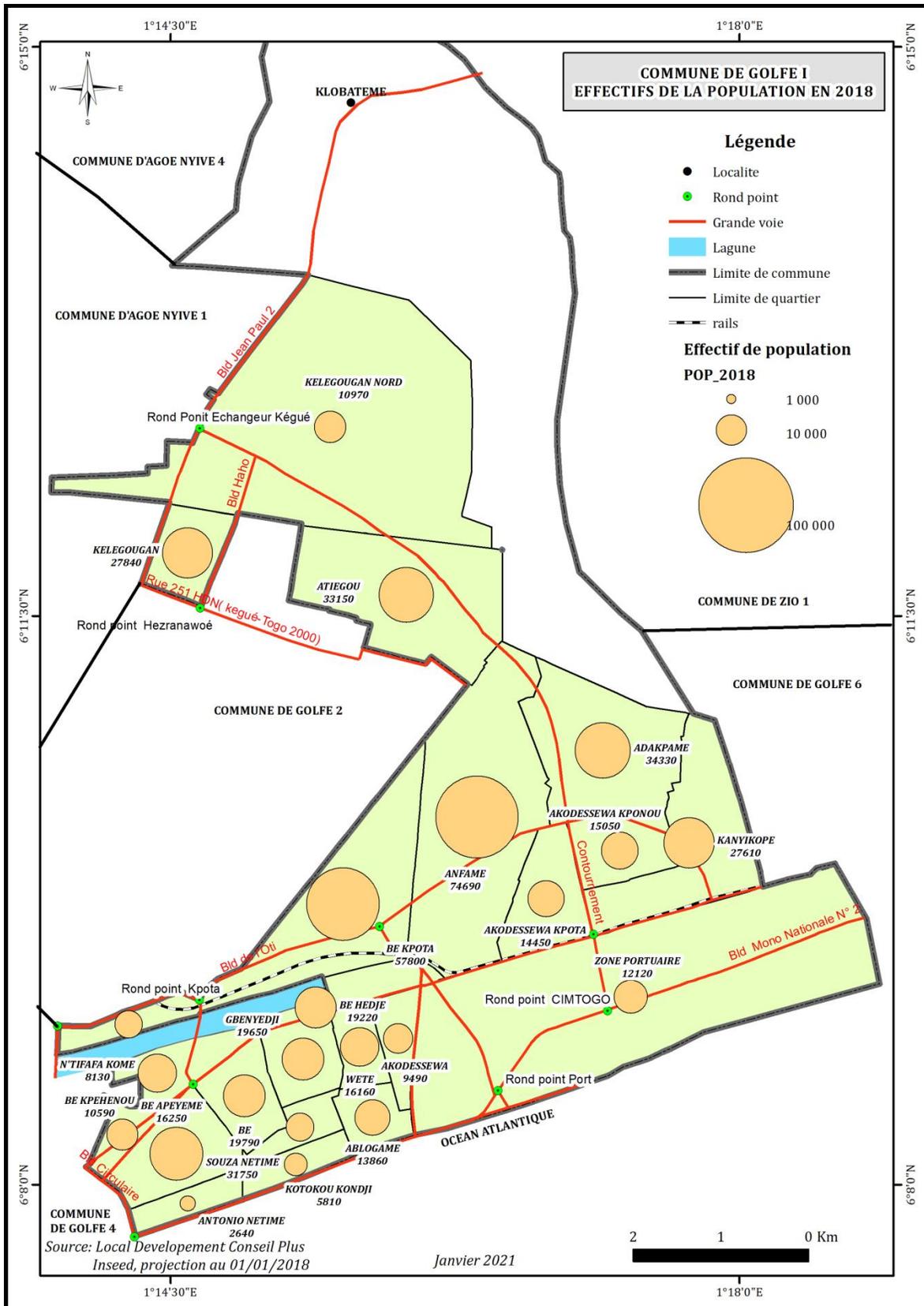


Figure 2: Carte de la population de la commune du Golfe 1

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. Phase préparatoire

Cette phase a permis de baliser le terrain pour la collecte des données du diagnostic. Elle s'est reposée essentiellement sur l'organisation des réunions et ateliers de cadrage. Ainsi, il a été organisé quatre rencontres de travail ou de partage d'informations. Il s'agit essentiellement de :

- L'atelier de lancement qui a mobilisé toutes les représentations et acteurs de la commune ;
- La réunion de cadrage méthodologique qui a réuni le comité de pilotage et les services techniques de la commune. Cette réunion a permis de valider la méthodologie adoptée pour conduire toutes les phases d'élaboration du PDC et d'adopter la planification du processus ;
- L'atelier de sensibilisation et d'information des acteurs locaux qui a réuni les Chefs quartier et leurs Comités de développement de quartier (CDQ). Cette réunion a permis d'expliquer en profondeur aux Chefs et CDQ, les différentes phases d'élaboration du PDC en insistant sur le rôle qu'ils devront jouer surtout dans la facilitation de la collecte des données du diagnostic ;
- La réunion technique de partage et de validation des outils de collecte des données du diagnostic par le COPIL et les services techniques de la mairie. Au cours de cette réunion les différents outils qui seront utilisés pour faire le diagnostic ont été présentés, amendés et validés ;
- La réunion de formation des agents de collecte des données sur le terrain. Au total 38 agents enquêteurs ont été formés au Centre communautaire de Bè (CCB). Cette formation a débouché sur un test de collecte de données auprès des ménages riverains du CCB afin d'identifier les difficultés et d'ajuster les fiches d'enquêtes.



Photo 1: Formation des enquêteurs (LDGP, 2021)

2.2. Phase du diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce PDC a été à la fois participatif et technique. Il s'est reposé essentiellement sur la collecte, le traitement et l'analyse des données secondaires et primaires.

2.2.1. Données secondaires.

La collecte des données secondaires s'est faite sur la base de l'exploitation de la documentation existante et des bases de données de cartographie disponibles dans les institutions spécialisées. Ainsi, les documents et rapports techniques relatifs à l'environnement et au secteur social économique etc. disponibles au niveau national, régional, préfectoral et communal ont été judicieusement exploités dans le cadre de ce diagnostic. Aussi, les articles et mémoires scientifiques dont les thèmes abordés sont en lien avec la commune du Golfe 1 ou la préfecture du Golfe ont-ils été explorés et analysés. Enfin, les bases de données cartographiques disponibles dans les différents ministères sectoriels et sur les serveurs ont été collectées, exploitées et analysées pour compléter le diagnostic par des analyses spatiales.

2.2.2. Données primaires

Etant donné que la commune du Golfe1 est à sa première action de planification, le processus de collecte de données primaires s'est fait intégralement sur toute l'étendue du territoire de la commune. Ainsi, cinq (5) méthodes ont été utilisées pour collecter les informations. Il s'agit des enquêtes auprès des ménages, des réunions de diagnostic participatif dans les quartiers, des entretiens avec les acteurs des services publics et privées, de l'organisation d'un atelier de diagnostic technique des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) et de l'utilisation des SIG et cartographie.

2.2.2.1. Enquêtes auprès des ménages

Les différentes données de terrain concernant la situation au niveau ménage ont été collectées sur un échantillon de ménages répartis dans les 36 quartiers de la commune.

La taille de l'échantillon (n) des ménages qui ont fait l'objet d'investigations est obtenu en utilisant l'approximation normale de la distribution binomiale de Dagnelie suivant la formule :

$$n = \frac{z^2 \times p(1 - p) \times N}{z^2 \times p(1 - p) + (N - 1) \times y^2}$$

Avec:

- n : taille de l'échantillon ;
- N : Nombre total de ménages. Ce nombre de ménages a été estimé à 90 000 sur la base des indications de l'INSEED ;
- p : Proportion de ménages ayant des connaissances sur la commune et disposée à répondre aux questions. p n'étant pas vraiment connue, sa valeur est fixée dans le cadre

de cette étude à 0,5 afin d'avoir un grand nombre d'échantillons conformément aux règles statistiques ;

- y : Marge d'erreur. Celle qui a été retenue dans cette étude est de 3 % avec niveau de confiance de 95%et
- z : la valeur associée à l'intervalle de confiance d'échantillonnage. Pour la marge d'erreur $y = 3\%$, et un niveau de confiance de 95% z est égale à 1,96.

Sur la base de cet échantillonnage, 1056 ménages sont requis pour être enquêtés. Au niveau de chaque ménage, le chef de ménage (homme ou femme) a été soumis à un entretien individuel sur la base d'un guide de questionnaires conçu à cet effet. Les principales informations qui ont fait l'objet de discussions sont relatives aux activités socioéconomiques, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la santé, l'éducation, la protection sociale, la gouvernance locale, la sécurité etc.

2.2.2.2. Réunions de diagnostic participatif dans les quartiers

Cette phase a reposé sur les animations de réunions de quartiers par l'équipe des consultants appuyée par les membres du COPIL. Ces réunions ont eu lieu du 13 au 23 janvier 2021. Au total sept réunions de zones regroupant les 36 quartiers de la commune ont été organisées et animées avec une participation active de la population. Chacune des réunions a duré en moyenne deux heures. Ont pris part à ces réunions de zones, les Chefs quartiers, les CDQ, les responsables des associations des jeunes, des opérateurs économiques et des personnes ressources (Photo 2). La mobilisation globale en terme de participants de la commune est d'environ 530 personnes. Dans la pratique, ces réunions ont consisté, sur la base d'un questionnaire semi ouvert pré établi, à poser un ensemble de questions, pour recueillir des informations. Il s'agit d'une investigation au cours de laquelle les acteurs locaux du Golfe1 ont réfléchi ensemble sur leur situation en dégageant les grands problèmes de la commune et leurs pistes de solutions. Au final, ces réunions ont permis de faire un état des lieux d'ensemble et surtout de dégager les problématiques importantes de la commune dans les divers secteurs de développement. Les aspirations de développement des communautés pour la commune ont été exprimées à travers ces réunions de zone.



Photo 2 : Illustration des réunions de zones (LDCP, 2021)

2.2.2.3. Atelier de diagnostic des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Un atelier de diagnostic participatif des FFOM a été organisé à l'échelle communale afin de compléter le diagnostic suivant chaque secteur clé de développement. Les échanges ont essentiellement porté sur l'identification des forces, faiblesses, opportunités, menaces de la commune et celle des grands défis pour le développement de la commune. Cet atelier a mobilisé près 90 participants provenant de différents secteurs d'activités (Photo 3). Ont pris part à cet atelier, le Conseil municipal, le COPIL, le chef canton, les chefs quartiers, les CDQ et CCD, les services techniques de la mairie, la préfecture du Golfe, les représentants des services publics et parapublics ainsi que les représentants des différents groupes socioprofessionnels organisés de la commune du Golfe1, etc.



Photo 3 : Atelier de diagnostic FFOM (LDCP, 2021)

2.2.2.4. Entretiens avec les acteurs des services publics et privés

Chaque consultant, suivant ses responsabilités dans l'équipe a mené des entretiens individuels sur la base d'un questionnaire avec les élus, les agents communaux, les responsables des services publics, privés et des organisations et associations travaillant sur le territoire communal. Ces entretiens ont permis de recueillir des informations complémentaires dans les grands secteurs de développement de la commune tels que le secteur économique, le secteur social, l'environnement et l'assainissement, etc.

2.2.2.5. SIG et cartographie

Les informations spatiales ont été collectées grâce au GPS et aux images satellites Google Earth couvrant la commune. Ainsi, au moyen du GPS, les infrastructures du secteur économique et du secteur social ont été géolocalisées sur le territoire communal par une équipe de cartographes. Ces données collectées ont permis de disposer d'une base de données pour les analyses spatiales et cartographiques.

2.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs, stratégiques

La démarche utilisée pour la définition de la vision et des axes stratégiques s'est reposée sur une approche participative qui implique les différents acteurs du développement de la commune du Golfe 1. En effet, un atelier réunissant les acteurs clés du développement de la commune a été organisé pour la définition de la vision.

En prélude aux travaux de définition de la vision, les capacités des acteurs invités ont été renforcées sur la notion de la vision, des orientations stratégiques et des techniques de définition du cadre stratégique (vision, axes et objectifs stratégiques) d'un PDC. Aussi, ces acteurs ont-ils été outillés sur le cadre stratégique national traduit dans le Plan National de Développement (PND-2018-2022) et dans la feuille de route du gouvernement 2025.

Cet atelier de définition du cadre stratégique du PDC du Golfe 1 s'est déroulé de manière que chacun participe effectivement et activement aux différents travaux. L'outil « world café » a été principalement utilisé pour la définition de la vision. En effet, les travaux se sont déroulés essentiellement en groupes de 10 personnes suivis des restitutions en plénière. Ces groupes ont au prime abord travaillé en commission autour d'une table ronde, pour formuler chacun une vision sur la base de plusieurs idées proposées par les membres.

En plénière, toutes les visions formulées ont été présentées. De même, les idées de base proposées dans chaque commission ont été exposées et regroupées suivant les grands secteurs de développement. Les différentes formulations de visions ont été analysées et croisées sous la modération des consultants pour ressortir une vision globale qui requiert l'assentiment de tous.

En ce qui concerne les axes stratégiques, un rappel a été fait sur les Forces Faiblesses, Opportunités et Menaces de la commune (FFOM) avant de présenter l'outil utilisé pour définir les orientations stratégiques notamment la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS). Ainsi, les analyses croisées faites à partir des FFOM ont permis de dégager cinq axes qui sont présentés en plénière. Les axes présentés ont fait l'objet d'amendements à l'issue desquels quatre axes ont été reformulés conformément à la vision et retenus pour la commune.

Pour ce qui est des objectifs, ils découlent des axes sur la base des priorités identifiées pour la commune. Dans la pratique, les réflexions ont été menées d'abord en groupes de travail puis harmonisées en plénière. Les objectifs de développement de la commune du Golfe 1 ont été définis de manière à être en adéquation avec les Orientations Stratégiques Nationales inscrites dans le PND et la feuille de route du gouvernement et les Objectifs du Développement Durable (ODD). En effet, avec l'exploitation des résultats de la matrice d'orientation stratégique (MOS), il a été formulé l'objectif global conformément aux orientations stratégiques. De cet objectif global ont découlés les objectifs spécifiques en tenant compte des contraintes, des forces, des opportunités et menaces. A l'issue de ces travaux, un atelier de validation du cadre stratégique a permis aux différents acteurs d'apporter des amendements au cadre stratégique défini pour la commune et le valider.

2.4. Phase de programmation

A la programmation, les travaux se sont déroulés essentiellement en groupes de 8 à 10 personnes suivis de la restitution des travaux en plénière. Quatre groupes de travail ont été mis en place suivant les axes stratégiques. Ces groupes ont travaillé en commission pour proposer des programmes assortis des principales idées de projets qui ont été présentées et adoptées en

plénière. En plénière les programmes définis et toutes les idées de projet ont été amendés sous la modération des consultants en vue de ressortir un cadre programmatique globale de la commune du Golfe 1 qui requiert l'assentiment de tous. Suivant les projets définis, des groupes thématiques sont mis en place pour la planification physique et financière des activités prioritaires à mettre en œuvre. La planification de chaque groupe a été présentée en plénière et validée après amendements.

2.5. Traitements et analyses de données

Le traitement et l'analyse des données d'enquêtes et des différentes réunions ont reposé sur les principes du diagnostic technique mettant l'accent sur l'analyse qualitative et quantitative. Les données quantitatives collectées sont présentées de manière à donner une vision très claire des problèmes de la commune. Pour ce faire, les logiciels statistiques et de traitement de données tels que le tableur Excel, SPSS20, XLSTAT etc. ont été utilisés pour ressortir les résultats sous forme de tableaux et graphiques facilement compréhensibles. Les observations spatiales au moyen d'un système d'information géographique (SIG) ont permis d'analyser l'occupation du sol communal et la distribution spatiale des infrastructures communales. L'analyse des échantillons a permis de constater que les réunions de zones ont mobilisé un total de 530 participants de tous âges avec environ 53% de femmes. L'analyse des données enquêtes au niveau ménage montre que les agents enquêteurs ont fait un maillage de tous les quartiers de la commune pour collecter les données auprès d'un échantillon représentatif de 1476 ménages. Par rapport au genre, les deux sexes sont bien représentés parmi les personnes enquêtées au niveau des ménages avec une proportion de 51,1% de femmes et 48,9% d'hommes. Toutes les classes d'âges ont été mobilisées par les enquêtes de terrain avec une forte implication des jeunes de 30 à 40 ans (30%) et des personnes âgées de plus de 60 ans (12,6%).

Les données traitées et analysées ont permis d'élaborer des rapports d'étapes notamment, le rapport diagnostic, de vision et des axes stratégiques, de programmations. Chacun de ses rapports a fait l'objet de validation technique avec le COPIL et le staff technique de la commune avant la leur validation finale par l'ensemble des parties prenantes.

III. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

3.1. Organisation sociale de la commune du Golfe 1

3.1.1. Origine et histoire du peuplement de la commune du Golfe1

A l'instar de l'ensemble de la communauté Bè, regroupant les cantons de Bè, d'Amoutivé et de Baguida, les autochtones de la commune du Golfe 1 (Bè Afedome) ont fui Notsè vers la fin du 16^{ème} siècle à la suite des dissensions intervenues entre les peuples du royaume d'Agbogbo et leur roi AGOKOLI. Arrivés sur la côte sous la conduite de Togbui DZITRI, ils se sont installés dans un premier temps au lieu-dit « ALOME » qu'ils quittent suite à une tragédie pour s'installer à « ADELATO », berceau du futur Lomé. Bè est aujourd'hui une ville cosmopolite, marquée par une diversité ethnique et un vivre ensemble réussi qui font sa force.

3.1.2. Gouvernance sociale et chefferie

La chefferie traditionnelle joue un rôle fondamental dans la vie de la communauté Bè. En effet, le canton de Bè est structuré autour d'un chef canton désigné selon une tradition séculaire et confirmé en la forme prescrite par la loi sur la chefferie traditionnelle en vigueur au Togo. Il est le gardien des us et coutumes et s'occupe essentiellement du règlement des litiges au sein de la communauté et des actions de développement du canton. Le chef canton est entouré du conseil du trône composé essentiellement des membres influents de la famille royale et des représentants des familles alliées. Aux côtés du conseil du trône, prend rang le conseil des notables. Administrativement, certaines notabilités (Doumeganwo) assurent la mission de chef de quartiers et servent alors de courroie de transmission entre le chef canton et les populations.

Enfin, et pas des moindres dans l'organisation coutumière, les « Assafo » jouent un rôle déterminant dans la vie de la communauté Bè. De création récente, les CDQ sont le bras opérationnel du chef sur les questions de développement communautaire. La commune regroupe 36 quartiers. Pour les questions de développement, le chef s'appuie sur le Comité de Développement à la Base (CDB) de la zone Bè, les CDQ et la mairie. L'actuel chef canton qui a pris officiellement la succession de son défunt père le 26 Juillet 2014, entretient de bonnes relations de travail avec la municipalité et contribue aux activités de développement initiées par la mairie du Golfe 1.

3.1.3. Principaux groupes ethniques, religion, us et coutumes

Le principal groupe ethnique de la commune est l'Ewé. Cependant, la commune du Golfe1 regroupe aujourd'hui une grande diversité ethnique. On y retrouve presque tous les groupes ethniques décrit au Togo notamment, les Adja, les Guin, les Ouatchi, les Kabyè, les Nawdéba (Losso), les Tém, les Moba, les Nago, les Haoussa, les Ibo etc. Avec les diverses vagues d'immigration que connaît la commune grâce à la zone portuaire, on pourrait aisément confirmer qu'elle est bien une commune cosmopolite. La religion dominante est la religion traditionnelle marquée par le culte des mânes des ancêtres. La forêt sacrée et la lagune, deux sites qui ont joué un grand rôle dans l'histoire des Bè, sont les deux éléments centraux de ce culte.

3.2. Aménagement urbain

3.2.1. Dynamique d'occupation spatiale

L'occupation de l'espace communale du Golfe 1 a connu plusieurs phases. Pendant la période précoloniale, le territoire actuel de la commune du Golfe 1 était traversé de toutes parts, par des migrations venues de l'hinterland. Ces migrations ont donné naissance à des petits villages et hameaux, dont le plus grand et le plus connu Bé (Bey). Pendant la période coloniale, le territoire de la commune se développe et s'urbanise rapidement avec le développement des activités commerciales et la construction d'infrastructures de transport. Ces composantes ont constitué des éléments catalyseurs du développement de la commune. Ces dernières décennies, l'implantation de la zone industrialo-portuaire et le lotissement d'accompagnement ont boosté l'urbanisation de la commune qui est devenue très attractive induisant une forte convergence des populations d'origines diverses.

La multiplication de ces installations de sédentarisation a fortement favorisé l'extension incontrôlée de la commune. La croissance démographique accentuée par une forte migration des populations de l'hinterland du Togo et parfois au-delà du pays à destination de Lomé ont fortement participé à la modification du statut de la ville de Lomé et par effet domino à celle de la commune du Golfe 1. Au-delà de ces aspects, la dynamique urbaine entraîne également des changements socioculturels, des modes de vie, de même que la nature des rapports des citoyens avec l'espace et des modes de production ou de coproduction de l'espace.

3.2.3. Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine

L'analyse de l'organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine suivra une analyse logique allant de l'espace macro vers l'espace micro avec deux composantes à savoir le zonage et la fonctionnalité, la morphologie et la logique spatiale.

3.2.3.1. Zonage et fonctionnalité

La Commune du Golfe 1 est subdivisée en grands ensembles zonaux définis par les activités anthropiques. Ces zones s'accompagnent de multiples fonctions et usages.

i. La zone industrialo-portuaire de Lomé majoritairement industrielle

D'une surface d'environ 900 ha, dont près de 700 ha se retrouvent dans la commune, elle est de forme linéaire et comprise entre le chemin de fer au Nord et l'océan Atlantique au Sud. C'est dans cette zone que les activités manufacturières prédominent. Il y est aussi observé une zone résidentielle précaire et un bidonville.

ii. La zone résidentielle : c'est la plus grande zone de la commune

C'est une zone constituée majoritairement d'habitations et de lotissements viables, sauf en périphérie vers la vallée du Zio. Elle abrite 03 types habitations qui composent le paysage urbain.

- *L'habitat de type moderne* : ce sont des habitations construites avec les matériaux modernes, dotés de WC, de douche et de fosse septique.

- **L'habitat semi-moderne** : construit à l'aide de matériaux modernes associés à des matériaux traditionnels ; il est dépourvu de WC moderne mais doté de latrines VIP ou traditionnels. Il est localisé beaucoup plus dans le tissu urbain ancien, historique.
- **L'habitat précaire** est construit à base de matériaux locaux, généralement le banco, la boue, la paille, l'argile, la tôle, etc. Ces habitations ne sont dotées ni de douche, ni de toilette encore moins de fosse septique. Les habitats précaires occupent bien souvent la servitude publique (la rue) comme l'illustre les photos ci-dessous.

En outre, il existe dans la zone industrialo portuaire le cas particulier du quartier de pêcheurs « Katanga ». C'est un amas de constructions faites de paille et de bâches qui jonchent la côte. Dépourvus de services et d'équipements de base, les habitants de Katanga vivent les trois formes d'exclusion liées à la définition d'un quartier précaire ou bidonville, à savoir : l'exclusion socio-économique, urbaine et foncière.



Photo 4 : Habitat précaire dans l'espace urbain (LDCP, 2021)

En termes de configuration spatiale, on observe l'habitat moderne, semi-moderne ou traditionnel, dans les parcelles d'habitations.

L'occupation communautaire est le mode d'occupation majoritaire dans la commune car, présent dans plus de 4/5 des parcelles. A contrario, l'occupation de type individuel introduit avec le changement de comportement social est présente sur 1/5 des parcelles. Il faudra s'attendre dans les années à venir, à un changement accéléré de mode d'occupation des parcelles.

En ce qui concerne le type de logements, la chambre unique (studio) est majoritaire et présente sur 3/5 (soit 58,4%) du périmètre communal, suivie de la chambre et salon (31,3%). En couplant ces données avec le statut d'occupation, il ressort que cette forte proportion de chambres uniques et de chambres et salon correspond au statut d'occupation de type location et reflète le bas niveau des conditions de vie des ménages.

Autres types de logements sont les villas et les maisons à étage. Elles sont occupées à 16% par des propriétaires (habituellement des allochtones ayant acheté la parcelle) et les concessions familiales à 33% (Figure 5).

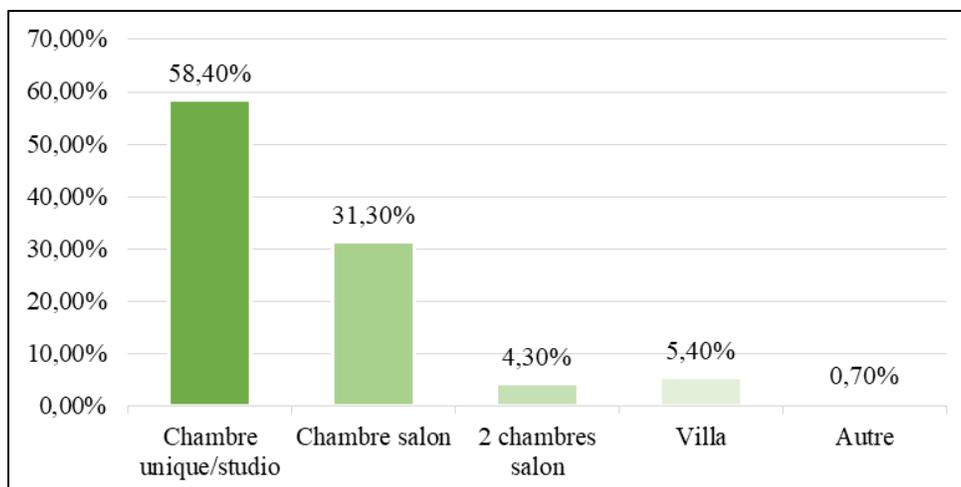


Figure 3: Types de logement

iii- Les zones commerciales

Elles sont réparties sur l'ensemble de la commune mais principalement concentrées au niveau de la zone portuaire près du 4^{ème} Lac. La zone commerciale se développe le long des voies primaires à forte activité (notamment le boulevard Mobuto Sesse Seko) et autour des marchés de la commune tels que Akodessewa. En dehors de cette zone commerciale contiguë à la zone portuaire, on observe également partout dans la commune des installations, des étalages, des boutiques et magasins de commerce aux abords des routes dont les produits vendus proviennent de la zone portuaire.

iv- La zone agricole

Elle est située dans les quartiers périphériques notamment ceux de la vallée du Zio (Klobatémé, Kélégougan, Adakpamé etc.). C'est une zone de plus en plus phagocytée par l'urbanisation qui détruit l'écosystème.

3.2.3.2. Morphologie et logique spatiale

La croissance urbaine a donné naissance à plusieurs types de tissus urbains.

i. Le vieux tissu historique, noyau originel de la commune

C'est le centre urbain caractérisé par la forte présence de constructions historiques, de marqueurs identitaires culturels propres aux autochtones (autels de prière, totems, forêts sacrées etc.). C'est le secteur le moins moderne, certes pittoresque mais sous-équipé, autour duquel s'est progressivement organisée et développée la commune suivant plusieurs directions. Le vieux tissu urbain est caractérisé par une forte densité démographique et une faible importance des équipements socio-collectifs. Cette situation a induit de prime abord une ossature urbaine mal structurée ; ensuite par une image caractérisée surtout par la vétusté de la plupart des constructions et, pour d'autres, sujets à une rénovation vers le style moderne. Ces constructions constituent des potentialités touristiques non négligeables.

ii. Le tissu urbain planifié

Ce type de tissu est pour la plupart issu des lotissements produits par l'Etat (à l'exemple des quartiers Bè Souza Nétime 1, 2, 3) ; et de la reconfiguration de la structure des quartiers. Rues larges, longs îlots rectilignes, inclinés pour favoriser la ventilation. Il est fortement représenté sur l'ensemble de la localité. Toutefois, avec la croissance de la pression démographique qui implique la pression foncière, deux sous types de tissu se sont développés :

- **Le tissu résidentiel fortement densifié** : Il résulte du développement des quartiers périphériques situés autour du vieux tissu historique. Il se caractérise par une forte densité urbaine résultant d'une part de la proximité du centre urbain et des services administratifs, d'autre part, l'informalité et la densification anarchique des parcelles
- **Le tissu résidentiel dense** : Ce tissu est composé de maisons d'habitation et d'équipements d'accompagnement tels que les écoles, centres de santé, hôtels, restaurants, établissements commerciaux. Pour ce faire, il englobe la majorité des espaces à proximité de la côte Atlantique, une position stratégique pour les équipements, car offrant des vues panoramiques et un bon climat qui attirent les visiteurs durant leur séjour. Par ailleurs, ce sont des espaces prisés pour la construction de nouveaux édifices à caractère commercial.

iii. Le tissu péri-urbain anarchique

Il est en plein essor dans la commune, principalement installé sur les bords de la vallée du Zio. Ce type de tissu est rencontré le long de la route nationale N°34. Il est la résultante des lotissements privés et ou anarchiques, mais aussi de l'implication des acteurs publics à travers la mise en œuvre des aménagements et équipements urbanogènes. La classification d'une partie de la vallée de Zio comme zone d'utilité publique pourrait contribuer à juguler les constructions anarchiques observées².

En somme, ces tissus urbains se définissent par les matériaux de construction, l'état des constructions et leur nature. En ce qui concerne les morphologies spatiales, celles-ci se caractérisent par des éléments spatiaux bien spécifiques. Nous dénombrons ainsi :

i. Le tissu urbain à dominante réticulée :

L'analyse de ce tissu urbain fait ressortir une voirie sous forme de réseau.

ii. Le tissu urbain à dominante dispersée :

Il est encore appelé tissu en puzzle. Il exprime une situation d'attente, car les maisons inachevées y sont nombreuses.

² Décret n°2019-105/PR portant expropriation pour cause d'utilité publique d'un site de la vallée du Zio



Vieux tissu urbain



Tissu urbain fortement densifié



Tissu péri-urbain anarchique

Photo 5: Morphologie urbaine de la commune du Golfe 1

3.2.3.3. Interaction communale

La commune du Golfe 1, comme toutes celles du Togo est assujettie aux lois et textes d'urbanisme qui donnent des orientations et planifient l'aménagement territorial à différentes échelles. Le PND décline son objectif sur trois grands axes stratégiques. De ces axes découlent des projets phares à réaliser sur le territoire communal mais aussi d'autres activités qui auront une influence sur le développement du territoire de la commune.

Le premier axe stratégique du PND : *Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre* a pour *projet N°2 la mise en place d'une plateforme logistique multiservices à Adakpamé*. La mise en œuvre de ce grand projet du PND a entraîné la réalisation de routes (route dédiée entre le parc de camions et le port, route d'accès entre la voie de contournement à l'Est de Lomé et le site proposé), la construction d'un complexe de guérites sécurisées à la limite de la zone portuaire, d'un espace de stationnement pour les gros porteurs, d'un centre de contrôle logistique, de reconditionnement et de dépotage, des bureaux de douanes. En outre, ce projet intègre aussi l'installation de lieux d'hébergement et de restauration, des stations de ravitaillement, des installations de maintenance et des connexions de transports publics. Ce projet, en plus de réglementer les parkings anarchiques sur le périmètre communal, participera à booster l'économie de la commune avec les recettes du parc et l'emploi des jeunes.

Le dernier axe stratégique qui a pour vocation de *consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion* se compose du projet N°12 celui de *créer des cités modernes dans les zones urbaines et semi-urbaines*. Le projet a pour objectif premier de participer à la dynamisation du tissu urbain et par ricochet au développement d'activités connexes.

La commune du Golfe 1 se trouve être un espace urbain en proie à un développement croissant dans les années à venir. Pour ce faire, elle se doit d'améliorer son offre en équipements infrastructurels et socio collectifs afin de suivre l'évolution de son développement et de s'arrimer aux aménagements de l'Etat.

3.3.3.4. Foncier (accès et sécurisation)

Le domaine foncier de la commune est reparti en trois groupes. Cependant, force est de constater qu'il est difficile de cerner les domaines privés de l'État, le domaine national, le domaine communal et le domaine privé.

- *Le domaine exploité par les collectivités coutumières* : Il est destiné aux champs de cultures, de jachères récentes ou très anciennes par les riverains.

- *Le domaine privé des particuliers et/ou des concessionnaires possédant un titre de propriété* : assiette foncière des habitations à titre privé, il constitue la base de formation de la trentaine de quartiers de la commune.

- *Le domaine privé de l'Etat occupé en partie par les agro-industries* : cette catégorie de domaine regroupe les terrains occupés par les équipements administratifs, socio collectifs de niveau régional et communal. Elle compte aussi, les réserves administratives détenues par l'Etat.

- **Les domaines publics naturels** : il s’agit entre autres de la plage, des lagunes, de la vallée et du fleuve Zio, des forêts communautaires, etc.

- **Les domaines publics artificiels** : il est question entre autres des espaces administratifs. Les axes routiers, notamment la voie de contournement, les nationales, le boulevard circulaire, la zone industrialo-portuaire, etc.

- **Les domaines communaux** : il s’agit des espaces occupés par les bâtiments communaux (hôtel de ville, centre communautaire etc.).

Au regard des différents types de domaines fonciers présents, le grand Lomé et la commune du Golfe 1 particulièrement a connu pendant la décennie 2010 – 2020 une importante hausse de l’activité foncière. Ce boom foncier concrétise la forte transaction foncière qui s’effectue dans la commune, principalement au niveau des quartiers périphériques à l’instar de Klobatémé.

Le régime foncier applicable dans la commune est le régime coutumier. La terre appartient en majorité à des familles qui l’acquèrent par voie d’héritage. Selon le nouveau code foncier³, « le régime foncier en vigueur en République togolaise est celui de l’immatriculation des immeubles, déterminé par les dispositions du titre III du présent code ». « Sans préjudicier aux droits de propriété acquis du premier occupant, la propriété s’acquiert et se transmet par succession, par voie de testament ou par donation entre vifs et par l’effet de la vente ou de l’échange ou tout autre mode de mutation à titre gratuit ou onéreux. » Toutefois, en l’absence d’immatriculation des terrains, la pression foncière a engendré de nombreux problèmes notamment l’occupation anarchique du domaine privé de l’Etat (les réserves administratives) par les populations riveraines et qui se les approprient. En outre, se pose le problème de double et de triple vente de terrains engendrant de fréquents contentieux de propriétés ainsi que celui de l’occupation anarchique de la vallée du Zio.

3.2.4. Analyse FFOM du foncier et de l’aménagement de l’espace communal

La commune présente des forces et dispose d’opportunités qu’il importe de prendre en considération pour son développement harmonieux. Le tableau suivant retrace ces dernières, tout en mettant en exergue les faiblesses et menaces auxquelles est confrontée la localité.

Tableau 1 : Synthèse FFOM dans le domaine de l’aménagement urbain

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la commune sur la plage et la lagune - Présence des forêts communautaires ; - Présence de marqueurs identitaires culturels favorables au tourisme dans la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de lotissements clandestins - Construction d’habitations dans les zones inondables - Occupation illégale des réserves administratives - Occupation irrationnelle de l’espace

³Loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial, article 5 et 151

<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cimetière municipal - Forte densité des voies urbaines - Existence d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du grand Lomé - Existence de bas-fonds aménageables - Caractère stratégique de la commune qui abrite l'un des poumons économiques du TOGO qu'est le port autonome ; - Forte densité de population - Jeunesse de la population - Position géographique et grande superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des cimetières (municipal et familial) - Insuffisance d'espaces verts - Mauvais état des voies - Existence de certains quartiers enclavés - Absence de préservation adéquate de la forêt communautaire - Absence de réglementation de l'occupation des tissus péri-urbains ; - Tissu-urbain globalement dégradé ; - Présence d'ilots de chaleur en zone fortement densifiée, - Insuffisance d'espace aménagé pour les gros porteurs - Certaines routes non adaptées aux gros porteurs, - Insécurité foncière, - Occupation illégale des berges des plans d'eau - Réduction rapide de la disponibilité foncière.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilité du PND à la problématique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation - Prise en compte de la commune dans les aménagements prévu dans le PND et la feuille de route 2025, - Existence de dispositions légales sur la contribution des entreprises au développement local - Présence du port, des sociétés de la zone franche - Présence de la vallée du Zio - La réalisation de projets structurants de l'Etat, - La déclaration de la vallée de Zio comme zone d'utilité publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise localisation de certaines usines - Erosion côtière - Pression foncière sur la vallée du Zio - Forte présence de litiges fonciers en zone périphérique.

Problématique liée à l'aménagement de l'espace communal

Le périmètre communal est régi par deux grands aménagements : urbain et semi urbain qui se succèdent progressivement en direction sud-nord. D'un côté, l'on assiste à une densification intense de l'espace urbain et de l'autre à un étalement urbain vers les quartiers périphériques en proie aux installations anarchiques et au manque des services et équipements de base. Globalement, de nombreux problèmes se posent en termes d'aménagement urbain. Il s'agit entre autres des problèmes prioritaires suivants :

- Le mitage urbain de la vallée du Zio et des environs des lacs dégradant les écosystèmes,
- Le statut particulier du port dont le fondement et les limites territoriales ne sont pas clairement connues,
- Togo Invest découlant du PND qui occupe une partie du territoire communal dont les limites sont inconnues,
- Le statut particulier du domaine maritime qui limite la valorisation et la gestion du littoral par la commune,
- L'occupation anarchique des emprises des voies de communication ferroviaires et des berges lagunaires,
- L'urbanisation anarchique exposant les habitants aux contraintes naturelles,
- La problématique foncière marquée par les ventes illicites et anarchiques de terrains,
- Les expulsions des habitants dans les quartiers de la commune sous ordre judiciaire par les individus qui réclament la propriété du foncier,
- La densification urbaine et les îlots de chaleur,

Face à ces problèmes, les défis à relever sont :

- La régularisation de l'acquisition du foncier des tissus péri-urbains,
- La protection et la mise en valeur de la vallée et du fleuve Zio,
- L'augmentation de la trame verte (forêts sacrées),
- La diversification de l'économie locale pour rehausser le niveau de vie des habitants,
- La recherche des informations inscrites dans les actes et conventions du port,
- Le renforcement de la gestion durable des plans d'eau,
- Le lancement des négociations pour que le PAL et les autres industries faisant partie intégrante du territoire communal participent au développement de la commune du Golfe 1,
- La valorisation des opportunités offertes par le PAL et les autres entreprises installées sur le territoire communale.

3.3. Secteur économique

La commune du Golfe 1 étant une nouvelle commune issue du redécoupage du Grand Lomé, l'analyse est marquée par l'insuffisance voire l'inexistence de données spécifiques sur l'économie de la commune. Malgré cette difficulté, on peut affirmer de par les observations et la Stratégie de Développement du Grand Lomé (2011) que Golfe 1 est caractérisée par une densité parmi les plus élevées en termes d'implantation non seulement de grandes entreprises et de PME/PMI opérant dans le secteur formel au Togo, mais aussi par une forte proportion d'acteurs

opérant dans l'économie informelle. Selon le rapport sur le Recensement Général des Entreprises (RGE 2017-2018), le Grand Lomé dont fait partie Golfe 1 concentre 62,9% des unités économiques sur les 119 318 recensées au plan national⁴. Cette population comprend aussi bien les établissements uniques que les entreprises et leurs établissements secondaires. Il ressort de cette étude que sur l'ensemble des entreprises formelles, 30,2% sont des sociétés, pour 68,8% d'entreprises individuelles. Par contre, 97,1% des entreprises informelles sont des entreprises individuelles.

3.3.1. Secteur Primaire

3.3.1.1. Agriculture

Le maraîchage et les cultures vivrières caractérisent l'agriculture urbaine dans la commune du Golfe 1. Les données sur l'évolution de la production des différentes cultures n'étant pas disponible, il est donc difficile d'apprécier les performances agricoles de la commune. Cependant, on constate qu'avec les inondations successives, l'urbanisation et la réduction des terres cultivables la production a chuté dans la commune.

Elle est passée de 19 000 tonnes en 2000 à 14 000 tonnes en 2012 soit un taux de régression de 27,77 % en 11 ans⁵ ; l'occupation des parcelles par les constructions et les conflits fonciers sont les principaux handicaps de l'agriculture périurbaine.

3.3.1.2. L'élevage et la pêche

L'élevage dans la commune du Golfe 1 est caractérisé principalement par la production de volailles et des petits ruminants (caprins, ovins et porcins). Il est à noter toutefois que l'activité dans la plupart des cas, est exercée dans la basse-cour par les familles peu aisées. Les habitants de la commune se ravitaillent surtout auprès des revendeurs d'animaux importés de l'intérieur du pays et dans les communes voisines du Grand Lomé.

La pêche se pratique dans la commune sur le système lagunaire et en mer. La grande partie de l'activité est toutefois concentrée autour de l'ancien port de pêche dans le quartier Katanga (58% des enquêtés du quartier affirment être pêcheurs). L'activité est pratiquée par les jeunes pêcheurs togolais (75%) mais aussi des ghanéens (15%) et les béninois (10%)⁶ qui sont souvent propriétaires des pirogues. Les pêcheurs vendent directement le poisson aux vendeuses du marché et aux mareyeuses.

Selon l'enquête cadre de la pêche artisanale maritime au Togo de 2014, on dénombre environ 1500 pêcheurs maritimes dans la préfecture du Golfe avec en moyenne 7 pêcheurs par pirogue. Plus de 74% du poisson capturé est vendu frais. Cependant, une part est réservée pour l'autoconsommation (16%) et les dons (9%) dans la préfecture du Golfe. Enfin, le poisson invendu est transformé (1 %) dans la préfecture du Golfe par fumage. L'activité de pêche affecte

⁴ Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), RGE 2018

⁵ Stratégie de Développement du Grand Lomé (2011)

⁶ Enquête cadre de la pêche artisanale maritime au Togo de 2014

environ 13 000 personnes selon l'enquête. La plupart des ménages de pêcheurs (plus de 95%) déclarent tirer principalement leurs revenus de la pêche et subsidiairement (plus de 80%) du commerce de poisson.

Le nouveau port de pêche inauguré en avril 2019 a permis d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs et des acteurs du secteur. Doté d'une capacité de 300 pirogues, ce nouvel équipement devrait pallier la réduction de 30% du bassin de l'ancien Port de pêche, ainsi que de l'espace réservé au stationnement des pirogues. Selon le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR), avec ce nouveau port de pêche, 8 000 emplois devraient être consolidés dont 3 500 transformatrices de poissons, 1 500 mareyeuses et 3 000 pêcheurs. 5 000 nouveaux emplois directs et indirects sont attendus. Des opportunités existent donc pour la commune du Golfe 1 pour accompagner les acteurs en vue de l'atteinte de ces objectifs pour le bien-être économique des populations notamment les femmes et les jeunes de la zone Katanga.

S'agissant de la pisciculture, aucun site significatif n'a été relevé sur le territoire communal. Quant à la pêche sur la lagune, elle reste une activité pratiquée par quelques riverains et les quantités capturées sont faibles. Toutefois, cette activité est temporairement suspendue afin de réorganiser le secteur pour le rendre plus productif.

Tableau 2 : FFOM du secteur de l'agriculture, élevage et la pêche

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des structures d'appui technique - Existence d'un énorme marché de consommation des produits agricoles et de pêche - Existences des retenues d'eau (lagunes, mer) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'unité de transformation, et de conservation des produits - Pauvreté des sols cultivables - Pression et faible sécurisation foncière - Activité encore artisanale - Absence de terres cultivables - Accompagnement insuffisant des acteurs de la pêche - Accès difficile aux financements et aux équipements pour les pêcheurs, - Manque d'équipement moderne (bateaux de pêche) - Ressources humaines peu qualifiées - Manque de service de prévention des risques.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des débouchés commerciaux dans la commune - Existence des services déconcentrés de l'Etat et des ONG - Les projets de l'Etat en matière d'économie bleue 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement des sols - Changement climatique - Concurrence des produits importés - Concurrence des grands navires de pêche dont beaucoup pratiquent la pêche illicite

Les problématiques du secteur de l'agriculture, élevage et pêches sont :

- Le potentiel de la commune pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine en termes de superficies est mal exploité ou valorisé,
- La forte urbanisation incontrôlée entraîne la réduction des terres cultivables,
- La rareté des ressources halieutiques entraîne une surpêche dans les eaux du complexe lagunaire,
- Le manque d'équipement de pêches freine l'épanouissement des jeunes qui s'adonnent à la pêche,
- Le faible engouement de la jeunesse à se lancer dans les pratiques agricoles diminue les capacités de la commune en termes de production propres pour nourrir les populations.

Comme défis à relever il faut :

- *Appuyer les pêcheurs en matière d'organisation, en matériel et financement ;*
- *Encourager la population à la consommation locale,*
- *Initier des projets de développement d'agriculture urbaine et périurbaine innovants et durables,*
- *Initier ou soutenir les projets de pisciculture,*
- *Valoriser toutes les chaînes de valeur agricole.*

3.3.1.4. Exploitation des carrières

Un site d'exploitation de sable a été identifié au niveau des troisième et quatrième lacs dans les quartiers de Bè et Akodesséwa. Dans ce dernier quartier l'exploitation est intervenue dans le cadre du dragage lors de la construction de l'ouvrage du 4^{ème} lac. Elle s'effectue dans le cadre d'un contrat de permis d'exploitation délivré par le ministère des Mines à la Société Africaine de Dragage (SAD). Cependant, le potentiel de la commune en termes d'exploitation des carrières est faible en raison de sa forte urbanisation. La faible ou l'absence de contribution au développement économique locale constitue un problème majeur pour la collectivité.

3.3.2. Secteur secondaire

3.3.2.1. Industrie

La commune du Golfe 1 abrite une grande partie du parc industriel du Togo grâce entre autres au Port Autonome de Lomé (PAL) situé sur son territoire (Figure 4). Elle bénéficie ainsi de l'implantation de grandes entreprises et industries du Togo comme CIMTOGO, la Société des Grands Moulins du Togo (SGMT), les sociétés de parfumerie et cosmétique, les sociétés pharmaceutiques et les sociétés agroalimentaires comme NIOTO, FANMILK etc. Certaines sont situées dans la zone franche industrielle (industries cosmétiques). On note également l'existence du parc industriel ainsi que la plateforme logistique multimodale d'Adakpamé qui permettra aux industriels de tirer partie de l'activité logistique de la plateforme pour développer leurs propres activités à moindre coût selon le gouvernement. Ces atouts confèrent à la commune un avantage certain en matière de bassin d'emplois pour les hommes et les femmes ainsi qu'une source de recettes pour le budget communal.

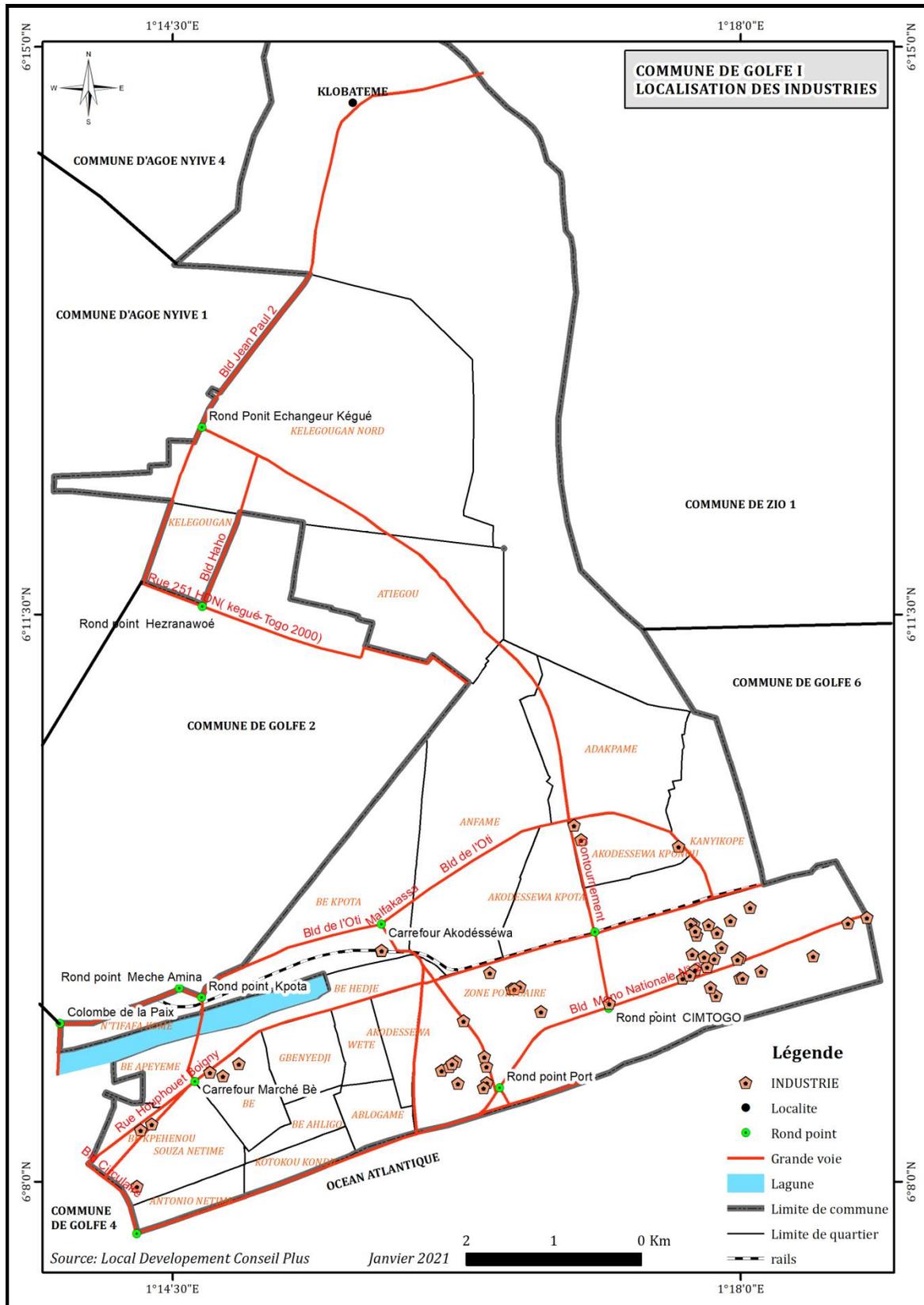


Figure 4 : Distribution spatiale des industries dans la commune

3.3.2.2. L'artisanat

Selon le rapport national sur le développement humain de 2014, le secteur mobiliserait plus de 600.000 personnes et contribuerait pour 18% au PIB du pays⁷ et pour 20% à la réduction du déficit de la balance des paiements⁸. Le secteur artisanal est donc un grand pourvoyeur d'emplois dont plusieurs demeurent malheureusement dans l'informel. Les activités artisanales portent sur la menuiserie de bois, la menuiserie métallique, la menuiserie aluminium, la soudure, la couture, la coiffure, la cordonnerie, la décoration, la forge, la réparation d'automobiles, de motocyclettes, de vélocipèdes, la tapisserie, le tournage, l'électricité, la peinture, le rebobinage, l'ajustage, le fraisage, le ferrailage et bien d'autres.

L'artisanat est un maillon important dans le développement socioéconomique de la commune car permettant à beaucoup d'hommes et de femmes d'avoir des sources de revenus. Selon l'enquête ménage réalisée dans le cadre de ce diagnostic, 11,4% des chefs de ménage enquêtés affirment être artisans. Comme infrastructures en matière d'artisanat, la commune accueille un Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP), créé dans les années 2010, dans la zone portuaire. Cependant, malgré la volonté affichée au niveau national par les autorités à travers l'adoption de plusieurs textes⁹, beaucoup de défis restent à relever dans le secteur de l'artisanat.

Tableau 3: FFOM du secteur l'artisanat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de Centres de formation professionnelle : CRETEFP, CFMI, CRA - Structures d'appui et d'encadrement du secteur de l'artisanat (CRM-L ; CMA) - Corps des métiers organisés - Existence de registre de métiers des artisans de la commune - Existence des ateliers et de centres de formation dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Non valorisation des produits artisanaux - Inexistence de village artisanal et des sites d'exposition des produits - Difficulté d'enregistrement de tous les artisans de la commune - Absence d'un fond d'appui au secteur de l'artisanat - Diversification des métiers artisanaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les communes de l'intérieur pour l'approvisionnement des matières premières (bois) - Stratégie nationale de promotion de la consommation locale - Loi de l'AGO pour l'exportation vers les USA 	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des artisans des autres communes dans la commune - Non accessibilité des matières - Concurrence des produits importés

⁷ Rapport national sur le développement humain (IDH), 2014

⁸ SCAPE (2013-2017)

⁹ la loi n°98-011 portant création, organisation et fonctionnement des chambres régionales des métiers ; la politique nationale élaborée et approuvée par le gouvernement en mai 2011, le code togolais de l'artisanat et le code communautaire de l'UEMOA adoptés respectivement en 2012 et 2014

Problématique et défis du secteur de l'artisanat

Le secteur est donc confronté à un problème de structuration professionnelle au niveau national et local. Il s'agira pour la commune d'accompagner le secteur de l'artisanat à travers des appuis-accompagnements des jeunes et des femmes à s'autonomiser. Cela peut se traduire par des appuis à la formalisation, à faciliter l'accès aux produits financiers comme l'AJSEF¹⁰, la garantie des financements et des dotations de kits d'outillages pour faciliter le démarrage des activités des jeunes sortis de l'apprentissage. Un accent doit être mis sur la formation des personnes handicapées ou en situation de vulnérabilité.

3.3.3. Secteur tertiaire

3.3.3. 1. Commerce

La commune du Golfe 1 bénéficie d'une des spécificités de la ville de Lomé qui est une ville essentiellement commerçante. En effet, 40,6% des unités dénombrées dans le Grand Lomé lors du Recensement Général des Entreprises (RGE) organisé en 2018, déclarent exercer leur activité principale dans le secteur du commerce contre 39,6% sur le plan national. Cette tendance a été confirmée par l'enquête ménage réalisée dans le cadre de ce diagnostic où 41,2% des chefs de ménage enquêtés affirment être commerçants/revendeurs. La commune bénéficie ainsi de la proximité du grand marché d'envergure sous-régional d'Adawlato situé dans la commune voisine du Golfe 4. La commune du Golfe 1 fait partie des plaques tournantes du commerce d'import/export du pays grâce au Port autonome qu'elle abrite et qui assure le commerce de réexportation vers le sahel et vers plusieurs pays du Golfe de Guinée. Elle abrite ainsi de grands magasins de vente en gros de produits industriels, des grandes boutiques et des supermarchés. Il existe à côté de ces structures formelles assurant la distribution des produits au niveau national et sous-régional des dizaines de milliers de commerçants du secteur informel qui sont bien connus pour leur dynamisme et qui assurent la vente de friperie, de tissus, chaussures, bijoux, matériaux de construction, pièces détachées, voitures d'occasion etc.

La commune bénéficie ainsi d'une économie ouverte aux échanges aussi bien formels qu'informels. Cette ouverture constitue un avantage comparatif qu'il convient de préserver et d'en tirer le maximum de profit possible pour l'offre de service de qualité aux populations. Les échanges commerciaux dans la commune se déroulent également dans les différents marchés, magasins, boutiques, kiosques et étalages le long des routes. La commune abrite 12 marchés dont 4 sont dotés de hangars modernes tels que les marchés d'Akodéssewa, de Bè, le marché des fétiches d'Anfamé etc. Elle dispose également de 10 marchés à bétails et d'un abattoir en voie de fermeture.

¹⁰ Accès des Jeunes aux Services Financiers

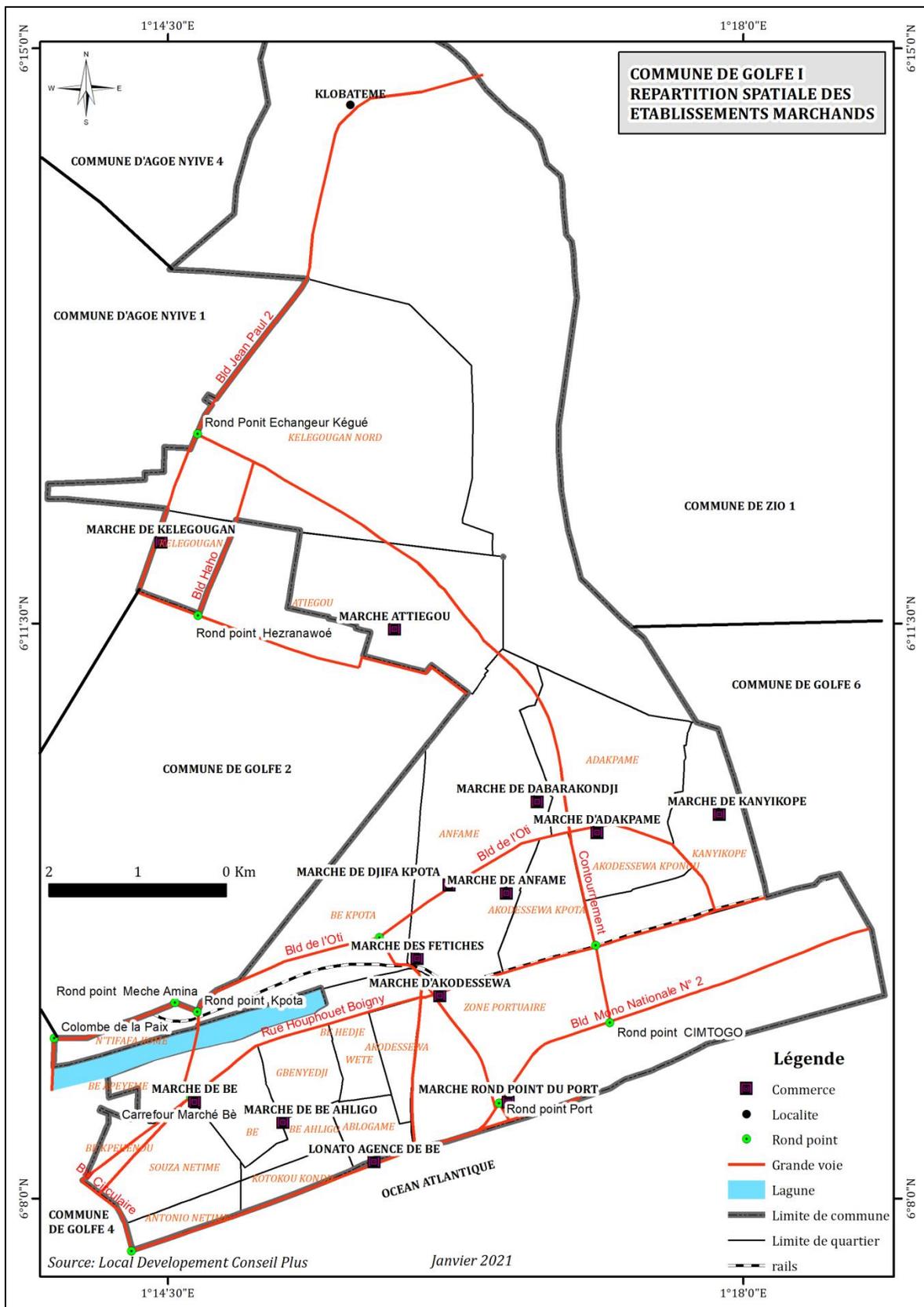


Figure 5 : Distribution spatiale des infrastructures du commerce dans la commune

Tableau 4: FFOM du secteur du commerce

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des systèmes bancaires et de microfinances - Acteurs commerciaux actifs et motivés - Existence d'une zone industrielle active (port, industries) - Existence des marchés internationaux et de proximité (TP3, Akwodéssewa, Bè) 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités commerciales dominées par les acteurs informels - Insuffisance des infrastructures commerciales - Services financiers centrés sur les acteurs économiques formels
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des structures d'appui à la base (DOSI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures fiscales non adaptées aux petits acteurs commerciaux - Délocalisation du marché TP3 vers Adétikopé - Risques financiers liés à la légitimité des microfinances

Problématiques du secteur de commerce

- Les infrastructures marchandes de la commune du Golfe 1 nécessitent des aménagements ou des rénovations pour les rendre plus fonctionnelles et attrayantes.
- Le manque de plateformes modernes et de sites attrayants freinent l'amélioration des conditions d'exercice des opérateurs économiques afin de les rendre plus redevables, surtout ceux du secteur informel.

En termes de défis il faut :

- *Mettre en place une cellule commerciale*
- *Renforcer la collaboration avec les partenaires extérieurs (AGOA)*
- *Créer un centre de spécialisation et de renforcement de capacités des jeunes sur les métiers porteurs,*
- *Initier les jeunes entrepreneurs/commençants sur les outils modernes et innovants*

3.3.3.2. Transport et mobilité urbaine

La commune du Golfe 1 fait partie des communes du Grand Lomé qui concentrent sur leur territoire beaucoup d'infrastructures et moyens de transports à destination et en provenance de l'extérieur et de l'intérieur du pays. En témoigne la présence du Port Autonome de Lomé (PAL), la proximité de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) et les plus grandes gares routières en direction des pays de la sous-région (Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina, Niger, Nigéria, Mali) et des villes du Togo ainsi que les moyens de déplacement dans la ville.

3.3.3.2.1. Transport aérien

L'AIGE délimitant la frontière nord-ouest de la commune est utilisé par plusieurs compagnies

internationales. L'augmentation du trafic ces dernières années, la rénovation et l'agrandissement de l'aéroport par la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage pour répondre aux normes internationales et avoir la vocation d'un aéroport international de transit et d'affaires dans la sous-région a eu un impact non négligeable sur l'économie de la commune.

3.3.3. 2.2. *Transport maritime*

Le Port Autonome de Lomé, un port en eau profonde, constitue un portail maritime par excellence. Le Port Autonome de Lomé a connu entre 2010 et 2020, une mutation progressive de ses infrastructures qui s'affichent, aujourd'hui, comme des plus modernes de la sous-région ouest africaine.

3.3.3.2.3. *Transport routier ou mobilité urbaine*

Le transport urbain dans la commune du Golfe 1 est dominé par les taxis moto pour le transport des personnes. Ensuite viennent les taxis auto pour le transport des marchandises. On note également l'existence de la Société de Transport de Lomé (SOTRAL) qui assure le service public de transport collectif urbain. Il ressort par ailleurs du diagnostic que peu de personnes disposent de moyens de transport personnels. En somme, le déplacement des biens et des personnes est assuré en grande partie par les taxis moto à 2 roues (29%), taxis moto à 3 roues (16,5%) et les taxis auto (5,4%). Seulement 1,4% des personnes enquêtées utilise les voitures personnelles et 0,3% prennent le bus. La figure 6 ci-dessous présente le pourcentage des enquêtés selon le principal moyen de transport utilisé.

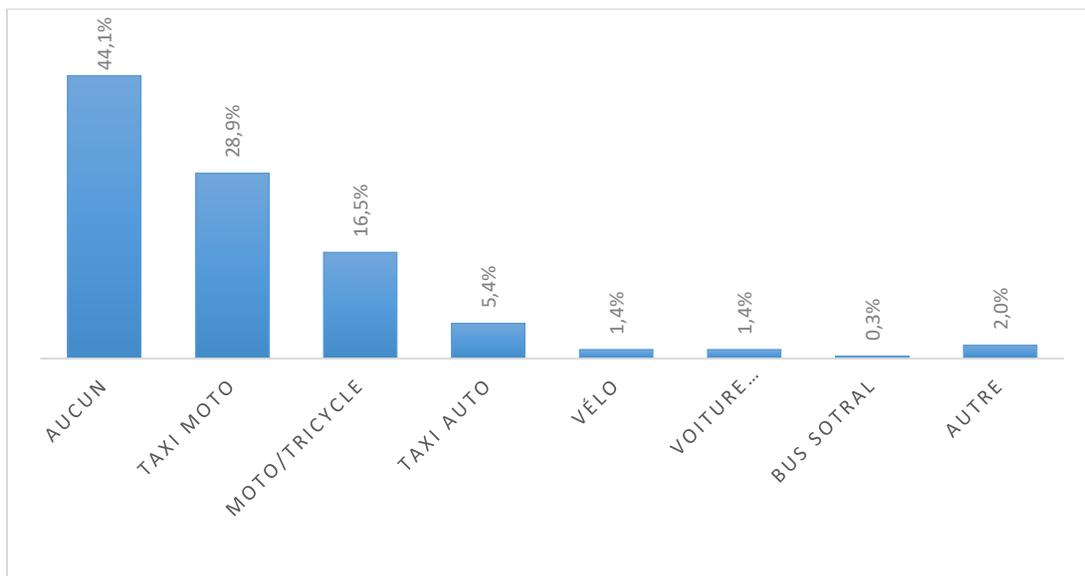


Figure 6 : Typologie des moyens de transports dans la commune

Par ailleurs, les véhicules poids lourds qui assurent le transport des marchandises empruntent fortement la voirie de la commune. Ces derniers assurent (i) le transport vers l'intérieur du pays

et le sahel, (ii) le transport de clinker de Tabligbo au Ghana, (iii) l’approvisionnement de l’usine de ciment de Tabligbo et l’usine d’exploitation du phosphate à Hahotoé, (iv) le commerce entre le Nigéria, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d’Ivoire. Il est à noter l’état défectueux de plusieurs artères de la commune notamment les pavés. Aussi, beaucoup de voies sont congestionnées par le trafic de plus en plus abondant.

❖ Gares routières publiques

La commune compte 6 gares routières publiques et 5 privées. La gestion de ces gares routières doit être améliorée pour offrir un cadre sain et agréable aux acteurs du secteur pour qu’en retour la commune puisse tirer profit du potentiel de recettes pour le budget communal. Des partenariats public-privé peuvent être noués avec des opérateurs économiques pour l’aménagement de ces sites, qui méritent d’être rénovés et mieux organisés.

❖ Système de viaire

La commune du Golfe 1 présente trois types de voiries hiérarchisées tant, en termes d’emprise que de flux de transport. Il s’agit des voies primaires, des voies secondaires, des voies tertiaires et de desserte.

- **Les voiries primaires** d’une emprise supérieure à 25 mètres sont toutes revêtues de bitume et directionnelles à 04 voies principalement.
- **Les voiries secondaires**, sont les voies de transition entre les voies résidentielles et les voies primaires. Elles sont revêtues majoritairement en pavées en béton. Cependant, la plupart d’entre elles sont en mauvais état.
- **Les voies résidentielles** sont celles qui structurent les îlots d’habitation. Elles sont d’une emprise très variée d’un quartier à un autre, allant de 8 m à 20 m. Dans la commune, les voies résidentielles ne sont pas revêtues. Elles sont en mauvais état avec la présence de nids de poules, de dépotoirs sauvages présents un peu partout avec peu d’éclairage public. Elles sont inondées en saison pluvieuse.



Photo 6: Voirie résidentielle à Klobateme (A) et Souza Nétimé (B) (LDCP, 2021)

Tableau 5: FFOM du secteur de transport

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs catégories de moyen de transport - Existence des syndicats de transport - Existence de voies de communication routières et ferroviaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances de gares routières et sous exploitation de des existantes (taxi moto) - Absence de station de sapeurs-pompiers - Absence de service municipal en charge des transports - Encombrement et détérioration des voies par les véhicules poids lourds - Non aménagement des voiries urbaines - Taxis motos : incivisme et menaces pour la circulation routière - Transporteurs qui livrent anarchiquement les produits
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Services étatiques de transport routier • Elaboration de la politique de sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'accidents liés au trafic aérien, • Les changements climatiques qui accentuent la dégradation des voies.

Problématique liée au transport et à la mobilité urbaine

La problématique en matière de transport et mobilité urbaine au sein de la commune est d'ordre infrastructurel et d'organisation des acteurs.

Les défis à relever sont :

- *Accompagner les jeunes à se mettre ensemble et à se structurer pour développer leurs entreprises dans le secteur du transport où le marché est encore immense.*
- *Réglementer le stationnement le long des routes ;*
- *Refaire les routes préexistantes ;*
- *Tracer les routes dans les quartiers ;*
- *Bitumer certaines voies prioritaires,*
- *Mettre des dos d'ânes ;*
- *Organiser le secteur des taxi-motos (double et tri- cycle),*
- *Aménagement de stations de bus (principalement dans les quartiers périphériques)*

3.3.3. 3. Finances, Banques et Assurances

Le réseau bancaire de la commune est dense et il existe tous les types d'institution de financement de l'économie allant des grandes banques aux institutions de micro finance. A ces différentes institutions s'ajoutent les bureaux de change et de services financiers agréés. Les banques commerciales offrent des crédits et des engagements par signature. Les crédits directs sont généralement à court terme et dirigés vers les opérations commerciales, alors que les investissements privés susceptibles de générer une croissance forte ont besoin de crédits à moyen et long terme. Par ailleurs, les PME/PMI demandeuses de crédits dans la commune, ne les obtiennent pas dans la plupart des cas par manque d'études sur la rentabilité de leurs affaires.

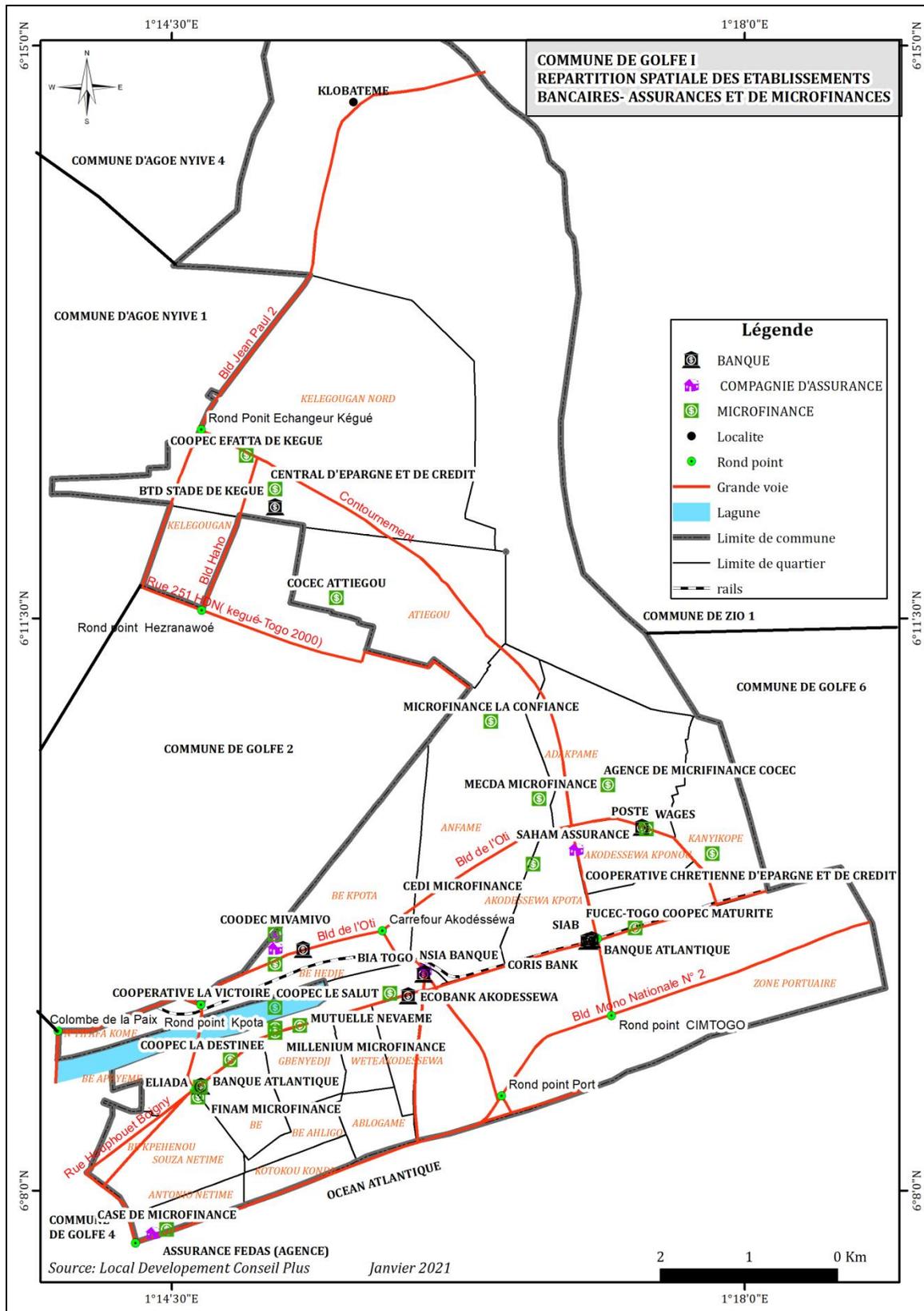


Figure 7 : Distribution spatiale des banques et assurances dans la commune

Problématiques et défis du secteur des banques et assurances

L'un des handicaps les plus sérieux au développement du secteur privé est l'insuffisance et la faible diversité des produits offerts par le système financier local au regard des besoins réels de ce secteur. Les conditions d'accès au crédit (taux, produit peu adapté, absence d'accompagnement etc...) ne permettent pas l'épanouissement des petites entreprises et exclut une grande partie de la population des financements. Aussi, le taux d'intérêt imposé par les IMF aux petits opérateurs économiques ne favorise pas leur épanouissement.

Les défis à relever sont entre autres :

- *Renforcer les capacités des PME et PMI à comprendre le fonctionnement du système bancaires et d'assurance,*
- *Contribuer à la régulation des taux d'intérêts imposés par les IMF*

3.3.3. 5. Tourisme et hôtellerie,

Le tourisme dans la commune est peu développé car les sites potentiellement rentables ne sont pas aménagés et sont peu attrayants. Il s'agit par exemple des forêts sacrées, des lacs, du marché aux fétiches et de la plage. La commune abrite 30 hôtels et 40 auberges de différentes catégories destinées à l'hébergement des opérateurs économiques en transit dans la commune. A ces infrastructures s'ajoutent des chambres d'hôtes et appartements meublés. Elle abrite également un musée privé.

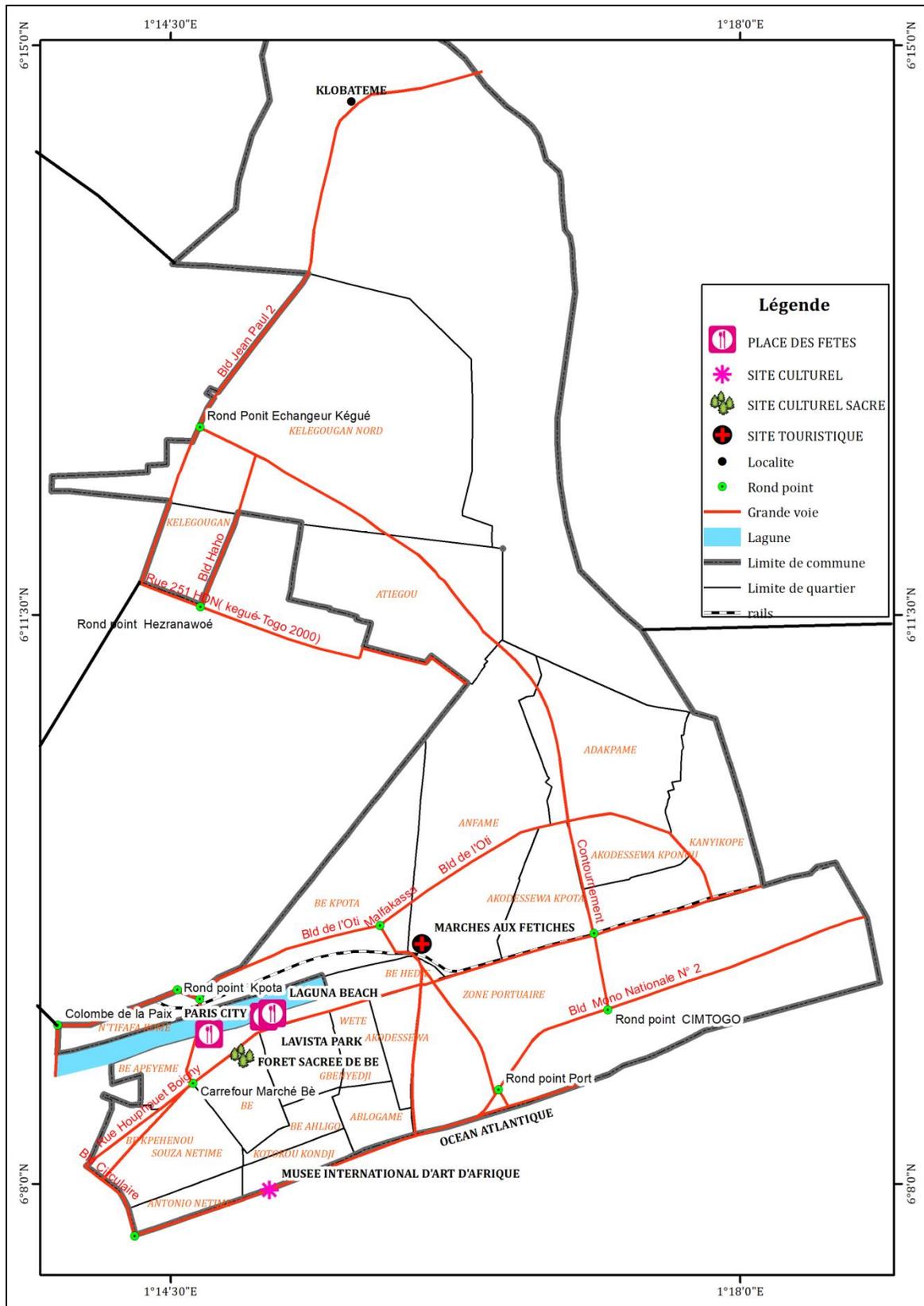


Figure 8 : Distribution spatiale des sites de tourisme et culture dans la commune

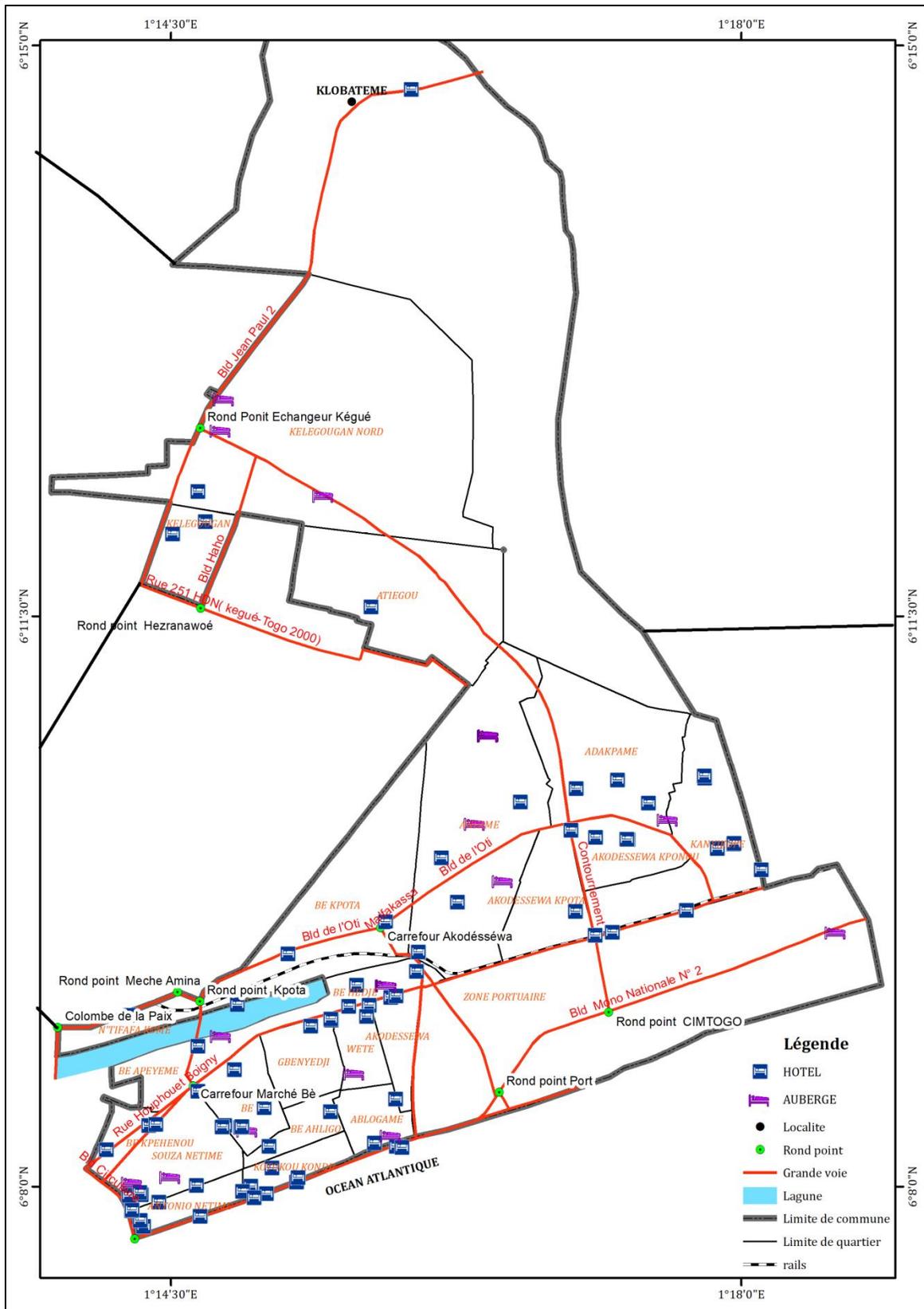


Figure 9 : Distribution spatiale des infrastructures d'hébergement dans la commune

Tableau 6: FFOM du secteur du tourisme, culture et arts

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> – Existence des corps de métiers d’artisans locaux – Existence d’établissements de formation en artisanat – Existence de groupes culturels (de troupes théâtrales et de danse) – Existence de nombreux lieux de culte – Présence de sites touristiques – Existence d’un musée – Diversité des hôtels, auberges et restaurants – Existence d’établissements de vente des objets d’art. 	<ul style="list-style-type: none"> – Présence massive d’artisans dans l’informel – Insuffisance d’initiatives du service de la culture – Insuffisance d’infrastructures culturelles – Vétusté et inadéquation des infrastructures existantes – Insuffisance de dispositifs de soutien financier conséquent aux artisans – Non organisation de spectacles des différents groupes culturels. – Faible fréquentation des bibliothèques. – Sites touristiques non aménagés ; – Manque de sauvegarde et de protection des sites touristiques – Inexistence des jardins de repos/loisirs – Absence d’une politique culturelle de la commune
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> – Existence d’un fond d’aide à la culture. – Mise en place de la DOSI pour organiser et accompagner le secteur informel. – Politiques publiques favorables au développement du secteur avec la présence du PAL 	<ul style="list-style-type: none"> – Forte pénétration de la culture occidentale – Forte concurrence des produits manufacturés importés – Difficultés d’accès des artisans aux crédits des institutions de microfinance. – Accès difficile aux fonds alloués aux artisans

Problématique et défis du secteur du tourisme

En termes de problème, on relève, la faible valorisation des sites touristiques associée à une perte progressive de certaines pratiques culturelles dans la commune (folklore, rites funéraires etc.). de plus, La plupart des chambres d’hôtes et appartements meublés échappent au contrôle des autorités communales.

Comme défis il faut :

- *Encourager et promouvoir la consommation des produits locaux*
- *Renforcer périodiquement les capacités des commerçants et artisans*
- *Faire un inventaire des potentialités touristiques de la commune*
- *Elaborer un guide touristique de la commune,*

- *Susciter la création des entreprises culturelles,*
- *Renforcer les capacités des groupes culturelles existants,*
- *Appuyer les festivals déjà existants et les groupes culturels,*
- *Mettre en place une base de données dynamique sur les appartements meublés en location dans la commune,*
- *Instaurer une taxe de développement sur les nuitées dans les infrastructures d'hébergement,*
- *Valoriser le musée communal.*

3.3.3.4. Energie

La source principale de fourniture de l'énergie électrique dans la commune est le barrage d'Akossombo et de Nangbéto. Cette énergie électrique est renforcée par des centrales thermiques installées dans la zone portuaire. La Compagnie Electrique Energique du Togo (CEET) qui assure la production est chargée aussi de la fourniture et de la gestion dans la commune. La plupart des quartiers de la commune sont desservis mais certaines de concessions ne disposent pas de ce service. Il est observé dans la commune un très faible taux de desserte pour les concessions des zones 7 et 8. Les ménages utilisent ainsi des torches pour éclairer leurs concessions. Pour ce qui est de l'éclairage public, outre les récentes voies principales bitumées, les rues au sein des quartiers ne sont pas éclairées. 65 % des ménages déclarent que les rues desservant leur concession ne sont pas éclairées par le système de lampadaires publics.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, il faut noter que les deux (2) formes d'énergie dites énergies propres écologiquement (solaires et éoliennes) sont très peu exploitées dans la commune du Golfe 1.

Pour l'énergie de cuisson, le bois énergie est le plus utilisé. En effet, Plus 75 % des ménages de la commune du Golfe 1 utilisent le bois de chauffe et le charbon de bois comme source d'énergie. Cependant environs 45 % utilisent en plus du bois énergie, le gaz butane pour la cuisson.

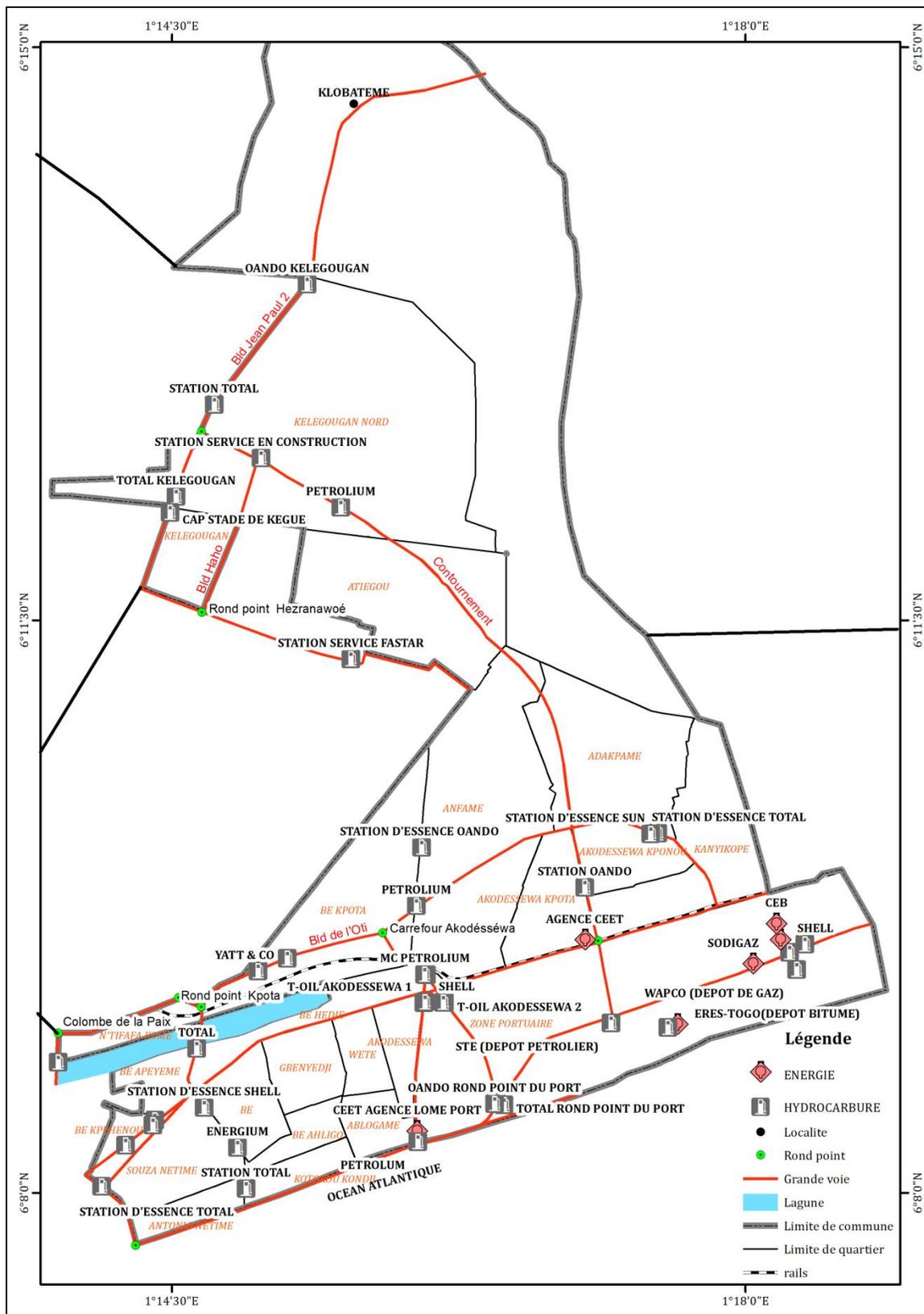


Figure 10 : Distribution spatiale des infrastructures d secteur de l'énergie dans la commune

3.3.3. 5. Administration et autres services

La commune du Golfe 1 fait partie de la ville de Lomé, la capitale politique et économique du Togo qui abrite l'intégralité des ministères et les principales administrations publiques du pays (Figure 11). La commune nouvellement créée et n'étant pas propriétaire foncier et immobilier, a des difficultés à loger ses propres services. Les services municipaux sont disséminés sur le territoire communal en fonction des opportunités de bail qui s'offrent et de la nature des activités exercées par ces services. Les prestations de services de la commune concernent l'établissement des actes d'état civil (naissance, mariage, décès etc.), la légalisation des documents administratifs, la gestion des ordures ménagères en lien avec le District Autonome du Grand Lomé et l'Agence National d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP).

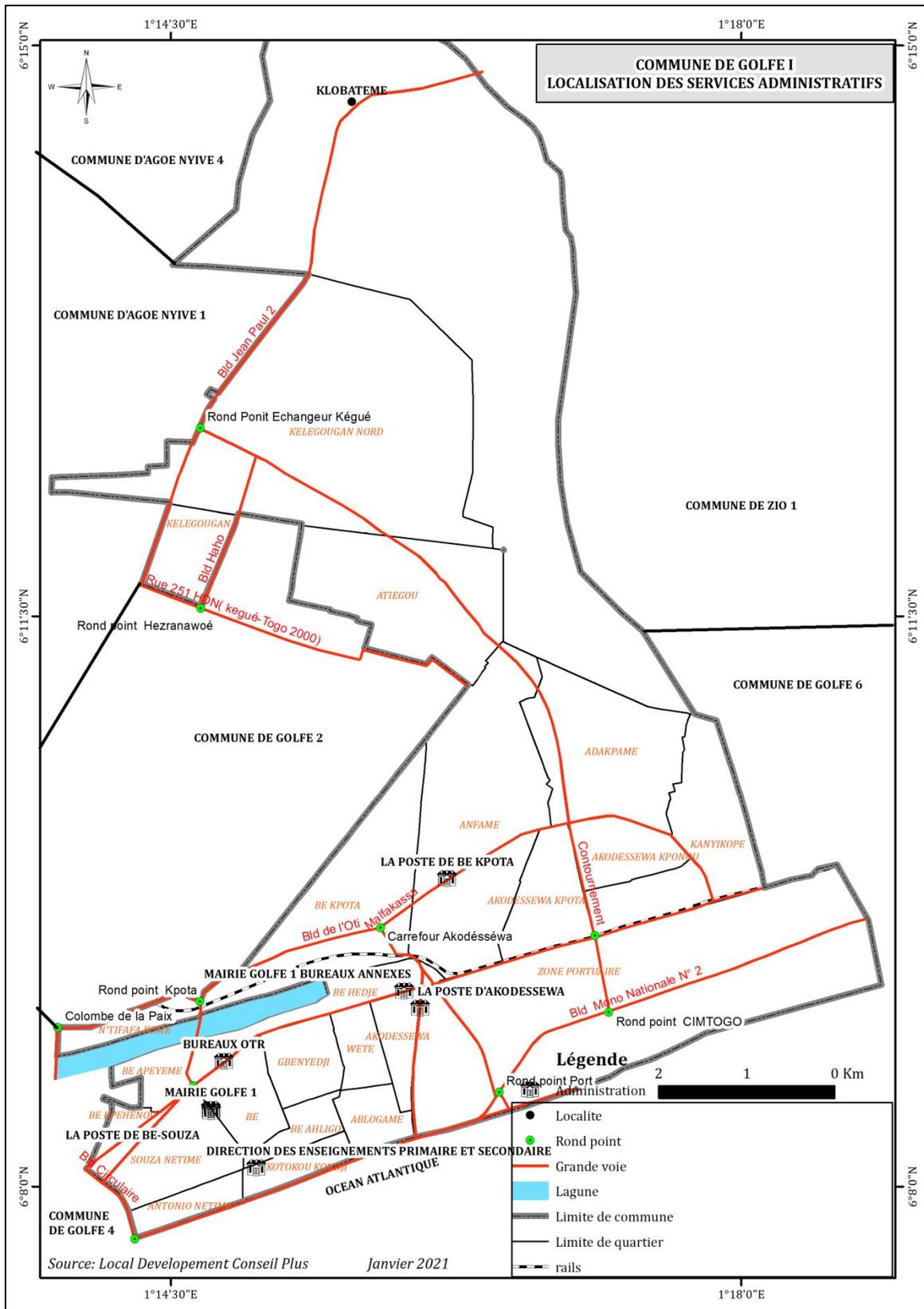


Figure 11 : Distribution spatiale des services administratifs dans la commune

3.4. Services sociaux de base

3.4.1. Assainissement

3.4.1.1. Assainissement des eaux pluviales, eaux usées et boues de vidange

La problématique de la gestion des eaux usées et des excréta est un problème endémique que toutes les 13 communes du District du Grand Lomé ont hérité. Elle est caractérisée par une insuffisance des ouvrages, des inondations récurrentes et des comportements d'incivisme d'une frange de la population.

L'enquête de terrain au cours du diagnostic a révélé que 49% des ménages sont exposés aux inondations en saison des pluies ; inondations causées par l'absence des caniveaux (81%), leur mauvais dimensionnement (12%) et leur obstruction par les déchets et le sable (5%) ; l'absence de bassin de rétention (1%), ainsi que la construction dans les bas-fonds (1%).

Les eaux usées générées par les ménages sont jetées dans la cour ou dans la rue (59%), évacuées dans les puisards (28%), dans les caniveaux (10%) et dans la lagune (3%). Ces pratiques contribuent à la pollution de la lagune qui se manifeste par le développement de la jacinthe d'eau.

Le mode de vidange des boues dans la commune reste essentiellement la vidange mécanique (94%) à l'aide de camion de vidange. Toutefois on note des pratiques de vidange manuelle (3%) et le changement de fosse (3%).

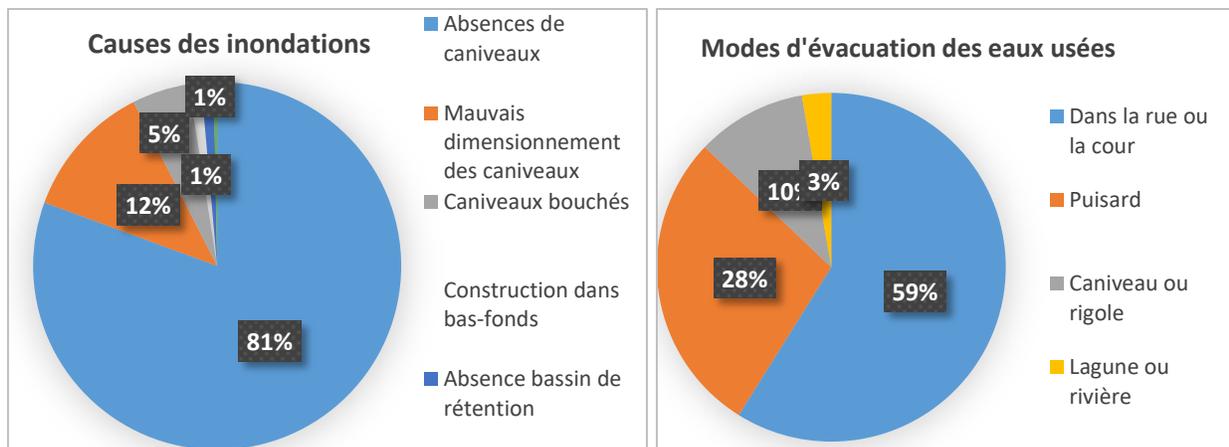


Figure 12 : Causes des inondations et modes d'évacuation des eaux usées

L'évacuation des boues de vidange mécanique est assurée par des opérateurs privés exerçant de façon anarchique et peu contrôlée. L'inexistence de centre de traitement des boues de vidanges conduit au déversement des boues dans la nature, plus précisément dans la vallée du Zio. Cependant, une station de traitement embryonnaire existe dans la commune au niveau de Kélégougan. Une enquête réalisée par les services techniques de la mairie en 2021 montre que cette station accueille en moyenne 152 camions par jour soit environ 4 537 camions par mois. En

termes de quantité de boues déversées, elle est évaluée à 1508 m³ par jour soit 45 235 m³ par mois.

3.4.1.2. Gestion des déchets solides

Selon l'enquête ménage effectuée lors du diagnostic, 57% des ménages sont abonnés à un service privé de pré-collecte des déchets, 27% sont abonnés à la collecte de la mairie, tandis que 10% évacuent leurs déchets vers les dépotoirs sauvages, 3% brûlent leurs déchets et 3% pratiquent des méthodes multiples (incinération, lagunes etc). Quant à la pratique du tri des déchets, elle est quasi inexistante avec seulement 3% des ménages. Cette inexistence est justifiée par le peu de filières de valorisation des déchets qui existent (36%) et par l'absence de politiques publiques qui vont dans ce sens.

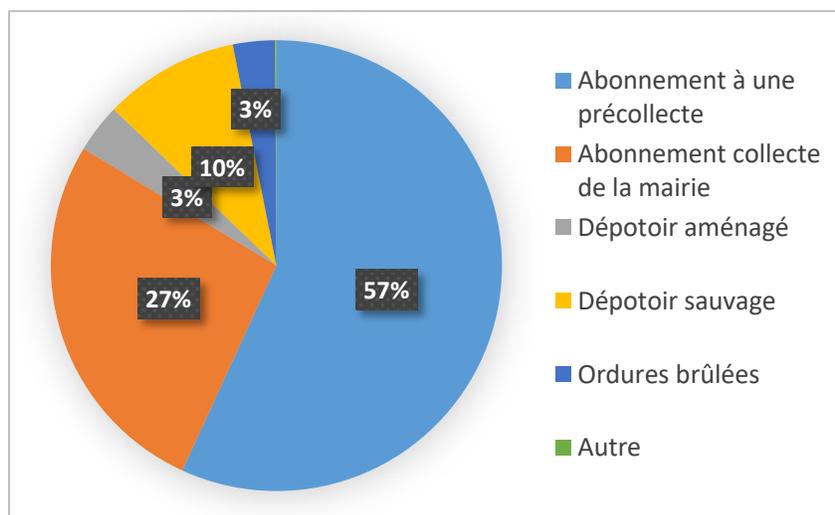


Figure 13 : Modes de gestion des ordures ménagères

La pré-collecte des déchets des ménages vers les dépotoirs intermédiaires est assurée par les entreprises qui opèrent à l'aide de camionnettes ou de tricycles et par des collecteurs informels agissant avec des moyens rudimentaires tandis que la collecte et le transport des déchets des dépotoirs intermédiaires vers la décharge finale d'Aképe sont assurés par des prestataires contractualisés par le DAGL. Les déchets biomédicaux sont gérés à l'interne ou envoyés vers d'autres centres publics disposant d'incinérateurs tandis que les déchets sans risques suivent le circuit de collecte des déchets ménagers. Les déchets à caractère industriel sont essentiellement dans la zone portuaire, dont la gestion est du ressort du Port Autonome de Lomé.

3.4.1.3. Situation des infrastructures d'assainissement

Les infrastructures d'assainissement existantes dans la Commune du Golfe 1 sont insuffisantes et mal entretenues. On note des caniveaux mal dimensionnés et bouchés par les déchets, le canal lagunaire envahi par les jacinthes d'eau à cause de la pollution, et cinq (5) sites de dépotoirs intermédiaires qui sont actuellement retenus dont un seul est opérationnel (Akodésséwsa).



Photo 7: Caniveaux remplis de déchets (LDCP, 2021)



Décharge de Akodéssewa

Décharge de Akodéssewa

Décharge de Boka

Photo 8: Etats des décharges de la commune du Golfe 1 (LDCP, 2021)

3.4.1.5. Hygiène et santé publique

L'hygiène et la salubrité impactent la santé publique de la Commune du Golfe 1. On note selon les résultats de l'enquête ménage, que 74% des habitants ne disposent pas de latrines à domicile et 26% pas de douches à domicile ; ils font leurs besoins dans les latrines publiques (81%), chez les voisins (7%) ou défèquent à l'air libre (10%). 2% utilisent des méthodes qui s'offrent à eux.

Les latrines observées dans les ménages sont principalement les latrines à fosse septique (44%), les latrines à chasse manuelle (TCM) (36%), les latrines de type VIP (17%) et les latrines de type ECOSAN (3%). 98% de ménages disposent d'une douche à domicile.

En ce qui concerne la gestion des ordures à domicile, la grande partie des ménages (95%) dispose de poubelle pour conditionner les déchets à domicile. Ces poubelles sont sous forme de seaux de récupération (21%), seaux poubelles avec couvercle (7%), sacs de récupération (24%), sac en plastique (23%), sacs poubelles (18%), panier végétal (7%).

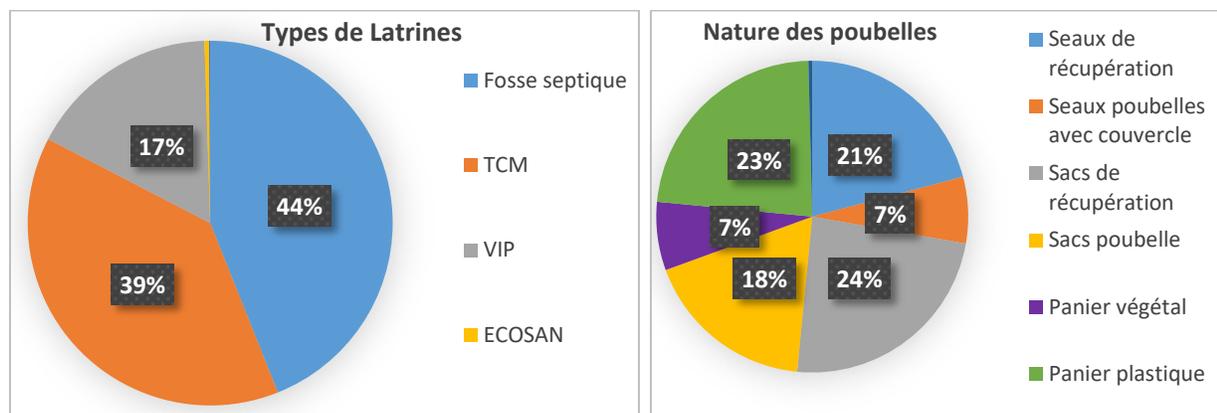


Figure 14: Typologie des latrines et nature des poubelles dans les ménages

3.4.1.6. Hygiène publique et individuelle dans le contexte du COVID-19

Pour éviter la propagation du coronavirus, des gestes barrières sont préconisés en public ou en famille. Ces mesures sont entre autres :

- ✓ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, ou les désinfecter avec une solution hydroalcoolique,
- ✓ Tousser ou éternuer dans un mouchoir à usage unique ou dans le pli du coude,
- ✓ Saluer sans se serrer les mains ni s'embrasser,
- ✓ Rester à une distance d'au moins 1 mètre des autres ;
- ✓ Porter un masque.

Ainsi, le lavage systématique des mains, le port de masque et la prise de température sont obligatoires pour accéder à certains lieux publics très fréquentés. La fermeture des lieux de culte, des écoles, voire le couvre-feu ont été appliqués au début de la crise en mars 2020 avant d'être allégés.

Par ailleurs, pour lutter contre la pandémie sur son territoire, Golfe 1 a élaboré en 2020 un plan d'action contre la covid19. Ce plan d'action articulé autour de quatre (4) axes stratégiques a pour objectif général de créer une synergie d'interventions entre les acteurs municipaux afin de prévenir les risques de propagation du COVID-19 et mitiger les conséquences de la maladie sur les populations surtout les plus vulnérables. C'est dans ce cadre que des actions de sensibilisation

initiées par les autorités municipales, avec la participation active des chefs quartier et des CDQ à l'endroit des populations ont été organisées pour informer sur le respect des gestes barrières.

3.4.1.7. Analyse FFOM du secteur d'assainissement

L'assainissement est au centre des préoccupations des autorités municipales qui entretiennent une forte collaboration avec les leaders communautaires. Les infrastructures d'assainissement existent dans la commune mais sont insuffisantes et mal gérées ou mal entretenues. La collaboration et les plaidoyers auprès des institutions comme ANADEB, DAGL, ANASAP et certaines associations œuvrant dans le secteur peuvent contribuer à l'amélioration de l'assainissement dans la commune.

Tableau 7 : FFOM du secteur d'assainissement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Engagement et engouement des autorités municipales pour l'assainissement - Forte collaboration entre la Mairie et les leaders communautaires - Existence de la Brigade Verte (BV) - Existence des centres de transit pour les déchets ménagers - Prise de conscience d'une partie de la communauté sur la nécessité d'un bon assainissement, - Existence de latrines publiques - Aménagement du système lagunaire Aménagement du 4^{ème} Lac 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui limité à la Brigade Verte - Mauvaise gestion des latrines publiques - Insuffisance des latrines publiques - Existence de la défécation à l'air libre (DAL) - Insuffisance et faible entretien des caniveaux et absence d'égouts dans la commune - Obstruction des caniveaux par les ordures - Existence de dépotoirs sauvages - Connexion des eaux usées des douches et WC à la lagune - Réticence d'une certaine partie de la communauté à s'abonner auprès des structures de pré collecte agréées, - Faible fonctionnement du service d'hygiène
Opportunités	Menaces
Existence de structures telles que : <ul style="list-style-type: none"> - ANADEB - ANASAP - DAGL - Volontaires d'Engagement Citoyen (VEC) de l'ANVT - Croix Rouge - GRET - ONG TEP 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Pollution de la nappe - Existence des flaques d'eaux durant la saison de pluie - Enfouissement des déchets solides et des excréta - Déversement des boues de vidanges dans la vallée du Zio

Problématiques des questions liées à l'assainissement

L'assainissement dans la commune est confronté à une insuffisance et au mauvais entretien des infrastructures de drainage des eaux pluviales et d'évacuation des déchets solides et eaux usées. A ces problèmes d'infrastructures, s'ajoutent la pauvreté, l'insouciance et l'incivisme d'une

partie de la population qui refuse l'abonnement à un service de pré-collecte des déchets et qui connecte leurs eaux usées domestiques à la lagune ou aux caniveaux. Les décharges intermédiaires des ordures ne sont pas aménagées et entretenues. Les déchets de toutes sortes se trouvent à même le sol, donnant ainsi l'impression d'un grand dépotoir sauvage, source de pollution. L'absence de latrines publiques dans certains quartiers ou leur mauvais état contribue à la recrudescence de la défécation à l'air libre dans les espaces verts.

Les défis en matière d'assainissement sont énormes et se déclinent comme suit :

- *Renforcer le mécanisme de ramassage des ordures dans la commune par la réorganisation de la pré-collecte et l'élimination de tous les dépotoirs sauvages,*
- *Mettre en place un mécanisme efficace de curage des caniveaux,*
- *Créer des espaces verts en plusieurs endroits de la commune et des zones d'attraction le long du canal de Bè,*
- *Renforcer les capacités techniques de la brigade verte,*
- *Promouvoir la construction des latrines familiales écologiques,*
- *Promouvoir les activités des services d'hygiène et d'assainissement,*
- *Renforcer la collaboration avec les services régionaux d'hygiène et d'assainissement,*
- *Construire des latrines publiques,*
- *Promouvoir l'aménagement de certaines voies critiques pour faciliter le drainage des eaux pluviales,*
- *Réaliser les activités de dragage de la lagune ouest de Bè,*
- *Initier des projets d'assainissement collectif au niveau de certains quartiers.*

3.4.2. Approvisionnement en eau potable (AEP)

3.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable

La commune du Golfe1 a hérité d'une partie des infrastructures de la Togolaise des Eaux (TdE) pour toute la ville de Lomé. La commune dispose d'un grand château qui sert aussi de phare pour la navigation maritime situé à Kotokou Kondji. A ce dernier s'ajoutent deux autres châteaux situés à Adakpamé Kpota Colas et dans la zone portuaire. Dans la commune, on dénombre une dizaine de kiosques à eau communautaires et 3 forages communautaires. Au total 94 bornes fontaines de gestion privée dont 51 opérationnelles existent dans la commune. On dénombre dans la commune, 75 bornes publiques dont deux sont opérationnelles.

3.4.2.2. Mode d'accès et couverture des besoins en eau potable

Dans la commune du Golfe1 la population fait recourt à plusieurs sources d'approvisionnement en eau pour les usages domestiques. Les principales sources sont : les Bornes fontaines publiques, les Bornes fontaines privés, les puits ou eau de surface, les forages privés avec vente d'eau, les forages privés sans vente d'eau, les Branchements privés (BP) et les forages publics (Figure 14). De toutes ces sources seules les forages réglementaires et les branchements de TDE sont considérés comme eau potable. Ainsi, 40% des ménages de la commune n'ont pas accès à l'eau

potable. Le phénomène est très inquiétant dans certains quartiers où les populations sont contraintes de boire l'eau de rivière (Klobatémé) des puits (Katanga, Adakpamé, Souza Nétimé) très pollués avec tous les risques d'épidémies de maladies diarrhéiques détectées chaque année dans la commune.

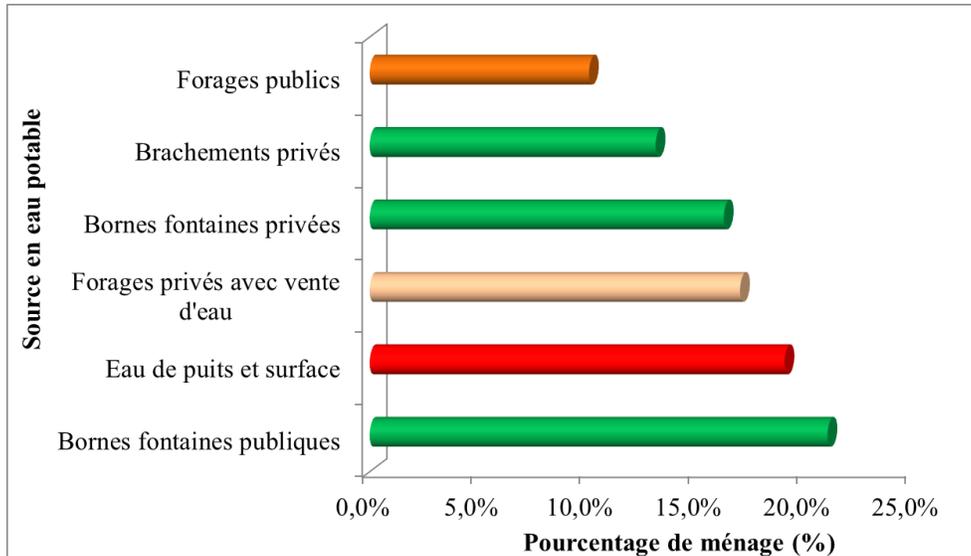


Figure 15 : Sources d’approvisionnement en eau pour les usages domestiques

Moins de 50% des besoins en eau exprimés par la population est couvert par l’offre de la TdE. Ainsi, plus de 50% de l’approvisionnement en eau provient des sources alternatives douteuses (puits, eau de surface, forages sans analyse de qualité de l’eau). La plupart des ménages (69%) achètent au quotidien l’eau potable. En termes de dépense, chaque ménage dépense en moyenne 6625FCFA par mois pour l’achat de l’eau. Cependant la majorité des ménages (près de 55%) dépensent moins de 2000 FCFA par mois pour l’eau (Figure 15).

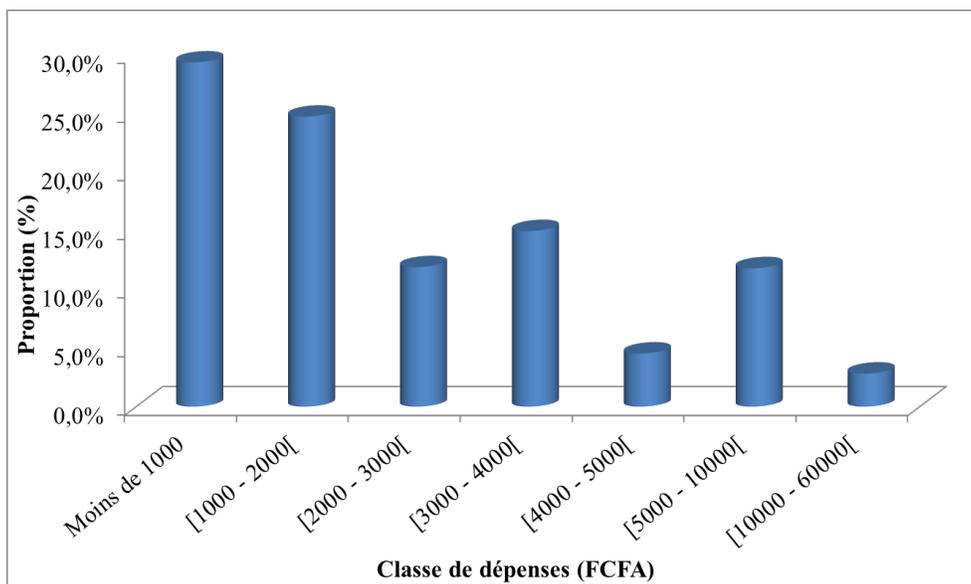


Figure 16 : Dépenses mensuelles d’approvisionnement en eau potable

3.4.2.3. Analyses FFOM du secteur d’AEP

Tableau 8: FFOM du secteur d’AEP

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des kiosques à eau - Existence des forages publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières pour étendre le réseau d’adduction à l’eau potable - Inexistence de réseau d’adduction dans la zone du 4^{ème} Lac - Mauvaise gestion des bornes fontaines - Faible couverture du territoire communal en infrastructures d’AEP - Prolifération de forages privés non contrôlés
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d’un système public de distribution d’eau potable de la TDE - Existence de sources de financement en matière d’accès à l’eau potable - Programmes gouvernementaux d’extension des réseaux d’eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Interruption répétée de la distribution d’eau par la TDE, - Les maladies épidémiologiques (Choléra), - Risque de pollution par les eaux marines - Forte pollution de la nappe

❖ *Problématique d’eau potable dans la commune du Golfe 1*

Le défi lié à la consommation d’eau potable est un problème sérieux à l’échelle de la commune. La problématique de l’adduction en eau potable se situe à plusieurs niveaux. La Société Togolaise des Eaux (TdE) installée dans la commune pour gérer l’extension du réseau d’adduction d’eau potable ne sert qu’une petite partie des ménages. Seul le centre de la commune est véritablement raccordé avec environ 21% des ménages disposant d’un branchement de la TdE. Le coût élevé (75 000 FCFA) et la lourdeur administrative sont relevés par la population comme un frein au raccordement du réseau de la TdE. Par ailleurs à certaines périodes de l’année, une pénurie d’eau au niveau des robinets de la TdE est observée dans certains quartiers (Adidomé, Bè-Kpota, Kpota Colas etc.).

Aussi, l’insuffisance des ouvrages d’hydraulique freine-t-elle la disponibilité de l’eau potable dans la commune. Ce déficit d’équipements et d’infrastructures d’eau potable est de toute évidence une contrainte majeure qui expose une grande partie de la population de la commune du Golfe1 aux risques de maladies d’origine hydrique.

Sur la question d’utilisation de l’eau, près de 68 % des ménages reconnaissent que l’eau utilisée contient soit des débris ou de la boue mettant ainsi en cause sa qualité. De plus, dans près de 85% des ménages de la commune, l’eau ne subit aucun traitement avant son utilisation. La conservation de l’eau dans les ménages se fait généralement dans les tonneaux en plastique, dans les bidons ou seaux en plastique. Cette manière de conserver l’eau constitue une violation des

règles d'hygiène dans la mesure où le temps de conservation de l'eau dans ces ustensiles dépasse 24 heures et que les mesures d'hygiènes de ces ustensiles ne sont pas assurées.

Par rapport à l'accessibilité à l'eau, les résultats d'enquête ont révélé que 52 % des ménages ont recours à des points d'eau publics ou privés par achat. Dans les quartiers périphériques, il se pose un problème d'accès géographique à l'eau potable. Les populations de ces zones parcourent de longues distances pour se procurer environ 25 litres d'eau par voyage. En saison sèche, ces populations sont souvent confrontées à un manque cruel d'eau et sont obligées de se tourner vers les rivières pour se procurer quelques litres d'eau d'où la récurrence des maladies épidémiques tels que le Choléra, la dysenterie etc.

Enfin, face à ces problèmes, les défis qui se dégagent sont :

- *Appuyer la TdE dans la réalisation des extensions dans les quartiers non desservis,*
- *Renforcer la sensibilisation autour de la consommation de l'eau potable,*
- *Promouvoir les techniques pour rendre l'eau potable (bouillir par exemple),*
- *Doter la commune de nouvelles infrastructures d'eau potable,*
- *Réhabiliter les forages et bornes fontaines publiques en panne,*
- *Promouvoir ou subventionner des branchements particuliers à domicile,*
- *Mettre un place un système de contrôle de la qualité de l'eau des forages,*
- *Sensibiliser les ménages pour l'analyse de l'eau brute des forages privés avant sa consommation.*

3.4.3. Santé

3.4.3.1. Formations sanitaires de la commune

Dans la commune du Golfe 1, environ 218 infrastructures sanitaires se concentrent dans les Zone 1 (41), Zone 2 (49), Zone 3 (47) et Zone (81). Les zones 5, 7 et 8 sont pratiquement dépourvues de formations sanitaires (Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des formations sanitaires suivant les zones de la commune

zone	Statut						Total
	Communautaire	Confessionnel	ONG	Parapublic	Privé	public	
Zone 1	6	0	2	0	31	2	41
Zone 2	2	0	0	1	41	5	49
Zone 3	2	1	0	0	40	4	47
Zone 4	3	3	3	0	69	3	81
Zone 5	0	0	0	0	3		3
Zone 6	0	1	1	0	34	1	37
Zone 7	0		0	0	1	0	1
Zone 8	0		0	0	0	1	1
Total	13	5	6	1	219	16	260

Suivant leur statut, ces infrastructures sanitaires appartiennent en majorité au secteur privé. En effet près de 85% de ces formations sanitaires relèvent du privé (Figure 14). Parmi les 260 formations sanitaires publiques, privées, confessionnelles et parapubliques, on dénombre l'Hôpital de Bè qui est un centre de référence, 5 Hôpitaux de District, 5 Centres médicaux sociaux (CMS), 58 Unités de soins périphériques (USP), 01 hôpital spécialisé, 26 cliniques, 76 cabinets médicaux, 68 officines de pharmacie. Le personnel affecté dans les formations sanitaires du secteur public notamment dans les USP est de 200 dont moins de 50 % émerge au budget de l'Etat. Le reste dépend du budget local ou du volontariat.

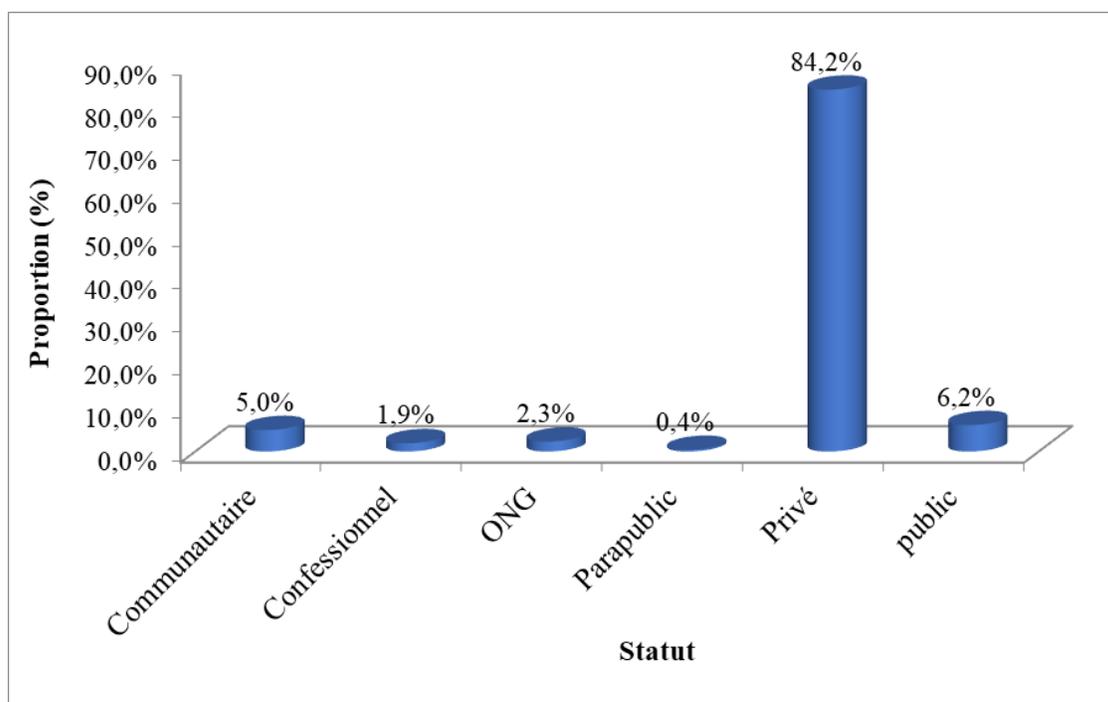


Figure 17 : Répartition des formations sanitaires suivant leur statut

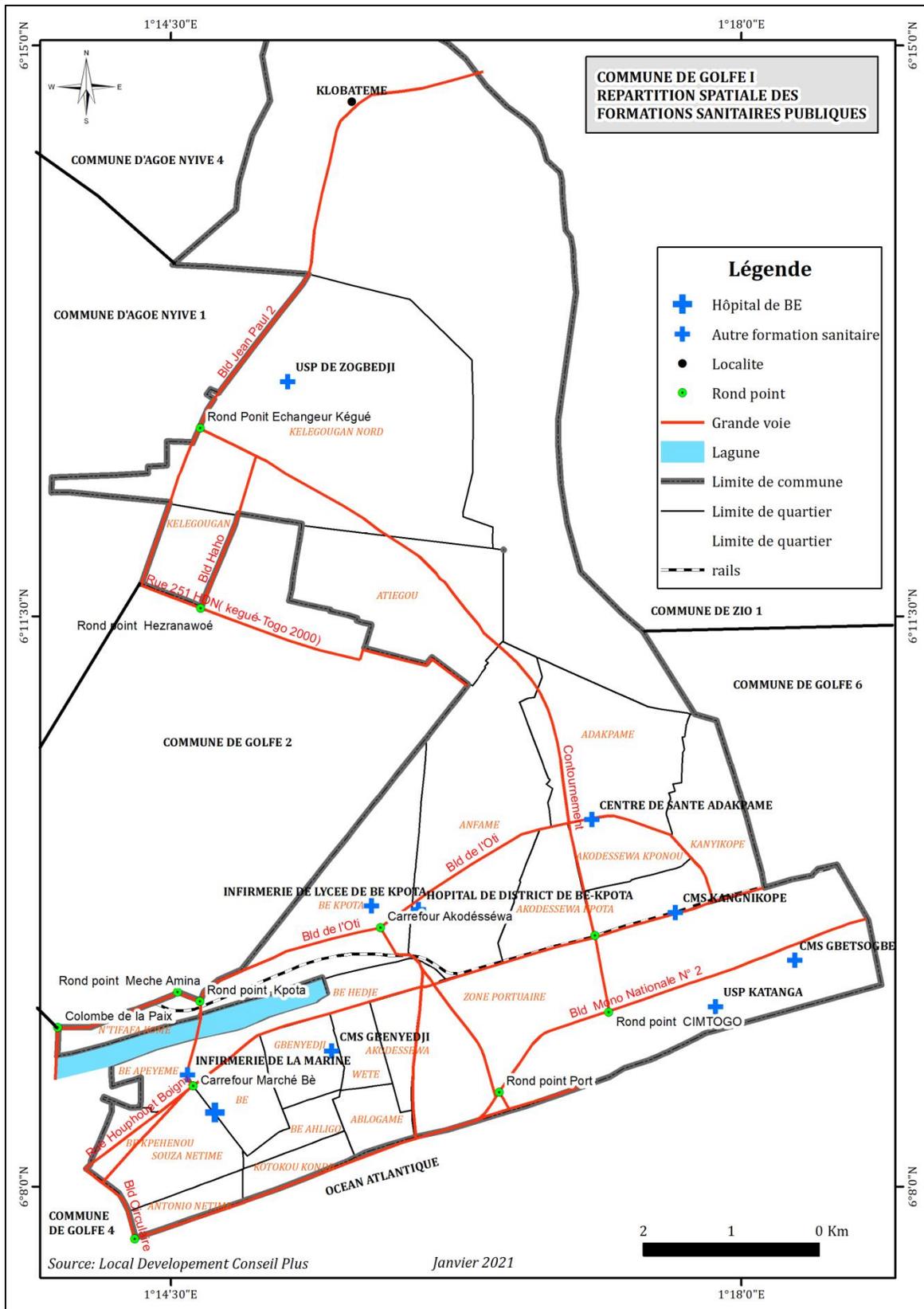


Figure 18 : Distribution spatiale des formations sanitaires publiques dans la commune

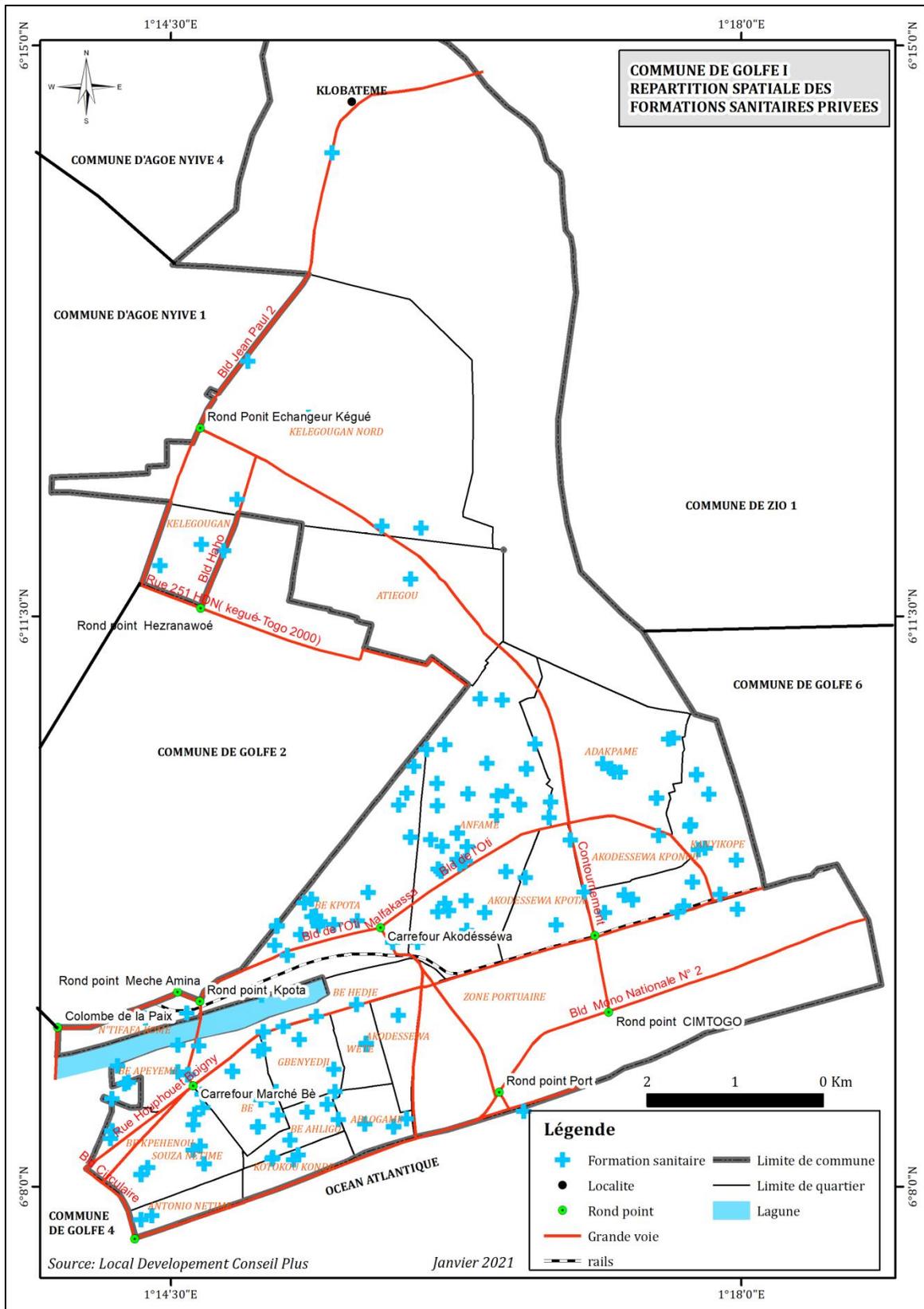


Figure 19 : Distribution spatiale des formations sanitaires privée dans la commune

3.4.3.2. Analyse FFOM du secteur de la santé de la commune

Tableau 10: FFOM du secteur de la santé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des structures sanitaires - Existence des COGES et des Relais communautaires - Existence des associations de promotion de la santé - Existence d'une Section décentralisée de la Croix Rouge - Existence de Pharmacies communautaires dans les centres de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de structures sanitaires - Structures non adaptées (Limite des plateaux techniques pour certains services spécialisés) - Faible taux de fréquentation des structures sanitaires - Absence de collaboration entre la médecine moderne et traditionnelle - Absence d'infirmières dans les établissements scolaires primaires et dans les marchés - Inexistence de collaboration entre les structures sanitaires publiques et privées - Absence de services de premiers soins
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du Ministère de la santé - Existence des partenaires techniques et financiers et des ONG: USAID, UNICEF, PSI, Groupe GATO, Croix Rouge - Présence des services d'assurances (INAM, School Assur) - Environnement de la commune attractif (Port Autonome de Lomé, Zone Franche) 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement pollué nuisible pour la santé - Existence des maladies telles que : Choléra, IST, SIDA, COVID19, Paludisme, Tuberculose - Prolifération des cliniques non agréées - Existence du Port Autonome de Lomé et de la Zone Franche qui augmentent le risque lié aux IST

❖ Problématique de la santé dans la commune

Les maladies les plus courantes dans la commune du Golfe 1 sont les parasitoses intestinales, le paludisme, les plaies chroniques, les traumatismes liés aux accidents, les diarrhées, l'anémie, les dermatoses, l'hypertension artérielle, les IST, etc. En saison des pluies, on note dans la commune des épidémies de Choléra qui sévissent dans certains quartiers. Ceci apparait comme un indicateur de pauvreté et de manque d'hygiène et assainissement dans la commune du Golfe 1.

L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux dans les formations sanitaires privées. En effet, 78,7% de la population de la commune affirme avoir des difficultés financières pour accéder aux soins de santé. L'accès à une assurance santé dans la commune est un luxe : 95,7% des habitants de la commune n'en disposent pas et on note une affluence dans les centres publics par les populations qui généralement ont un pouvoir d'achat très faible. Ces centres de santé publics, en nombre limité par rapport à la taille et aux caractéristiques socioprofessionnelles de la population de la commune du Golfe 1, manquent d'équipements adéquats pour faire face à la demande de plus en plus forte.

On note par conséquent des situations alarmantes où les malades de toute sorte s'entassent par terre dans ces unités de santé avec tous les problèmes d'insalubrité et d'hygiène qui s'en suivent.

Le personnel soignant est débordé, étant en infériorité numérique ; les patients se plaignent de l'accueil du personnel et de son indifférence face à leurs indignations ; le circuit du patient est fastidieusement élastique causant parfois la mort de ce dernier¹¹ ; etc. Aussi , se pose le problème d'accueil des patients par le personnel soignant qui est jugé très mauvais.

Pour réduire la récurrence de certaines maladies, le Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux Soins (MSHPAUS) met en place des programmes sectoriels de prévention dans la commune tels que la chimio, la prévention du paludisme, le déparasitage des enfants. Cependant, ces programmes rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre. On peut relever entre autres difficultés, la démotivation des agents de santé communautaires liée à la non-rémunération de leurs services et à la réticence de la population à adhérer aux programmes de vaccination. Le refus d'adhésion à ces programmes est également en partie lié au manque de communication avant les campagnes.

L'état des infrastructures sanitaires, leurs équipements et le manque de personnels qualifiés sont un problème crucial de la commune. Globalement, les infrastructures sont vétustes et sous équipées avec un manque cruel de logements pour le personnel. Concernant le personnel, il est insuffisant et fortement dépendant du budget local avec une forte proportion de contractuels et stagiaires. Avec une population estimée à près de 400 000 habitants, la commune du Golfe 1 dispose d'environ 18 de médecins affectés par l'Etat. Dans ce contexte, le ratio dans la commune est de 1 médecin pour 22 222 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 10 000 habitants.

On note dans la commune une prolifération de cliniques non agréées qui échappent au contrôle de l'Etat. Ces dernières emploient généralement des personnes peu qualifiées. Ce qui contribue à l'aggravation des situations de certaines maladies dans la commune. Cette prolifération de cliniques sauvages va de pair avec la prolifération des médicaments de rue dans la commune du Golfe 1.

Dans les hôpitaux de la commune du Golfe 1, les mécanismes de protection sociale sont quasi inexistantes. Il n'y a pas d'assistance aux personnes vulnérables, ni de premiers soins aux malades en manque de moyens financiers.

Face à tous ces problèmes, les défis se traduisent comme suit :

- *Faire le contrôle et suivi des centres de santé privés installés dans la commune,*
- *Assainir la situation de l'ensemble des cliniques de la commune (notamment non agréées),*

¹¹ Données réunions de zone, PDC Golfe 1, 2021

- *Equiper les centres de santé existants en matériels de soins et de lits,*
- *Construire de nouvelles formations sanitaires notamment des CMS dans la commune,*
- *Doter la commune d'équipements médico technique : scanners, ambulances médicalisées, hémodialyseur...,*
- *Renforcer les hôpitaux publics de la commune en ressources humaines médicales spécialisées,*
- *Sensibiliser les populations sur le respect du code de la route,*
- *Communiquer suffisamment avec la population avant toutes campagnes de vaccination,*
- *Lutter contre la prolifération des médicaments de rue,*
- *Faire le plaidoyer pour le respect de la déontologie du personnel soignant d'Etat affecté dans la commune (accueil),*
- *Impliquer la mairie dans la gestion des formations sanitaires locales,*
- *Promouvoir la disponibilité de médicaments génériques,*
- *Rendre accessibles les dispositifs de prise en charge sanitaire aux personnes vulnérables.*

3.4.4. Education et emploi

L'éducation comporte plusieurs composantes notamment : l'éducation traditionnelle, l'apprentissage des adultes, l'enseignement formel dans les établissements scolaires, l'enseignement non formel dans les écoles relais, l'alphabétisation et la formation technique professionnelle.

3.4.4.1. Education et formation traditionnelle

Dans la commune du Golfe 1, quand un enfant vient au monde, les parents ont l'obligation de lui faire des cérémonies de sortie avant que celui-ci ne soit exposé au grand public. Ils consultent ensuite les esprits de la forêt sacrée par les cérémonies « FA » afin de déterminer ses totems et son destin. Si celui-ci est entaché de malheurs, les parents doivent organiser des cérémonies de purification de l'âme de l'enfant (Gbessidédé). A l'adolescence, le jeune garçon apprendra les règles communautaires, variables selon les quartiers et qui marqueront le début de sa participation à la vie communautaire. Il apprendra à respecter les grandes personnes, à obéir aux aînés et à prendre part aux activités et cérémonies organisées dans la communauté. Il apprendra également à se connaître spirituellement pour une bonne observation de ses totems. Le respect de l'intégrité de la forêt sacrée et de la lagune est une obligation spirituelle pour tout jeune.

3.4.4.2. Education des adultes et apprentissage

En matière d'éducation des adultes dans la commune du Golfe1, on note une insuffisance des structures spécialisées d'alphabétisation. On dénombre seulement 2 centres d'alphabétisation dans la commune qui tournent d'ailleurs au ralenti par faute de financements. Ce secteur a été impacté, entre autres, par l'insuffisance de programme national d'alphabétisation adéquat et le départ des ONG Internationales qui ont fait de ce secteur leur domaine d'intervention, etc.

3.4.4.3. Enseignement formel

3.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires

L'éducation scolaire dans la commune du Golfe 1 est assurée par des institutions scolaires publiques, privées et confessionnelles. Sur les 455 établissements scolaires, tout niveau confondu, qu'on retrouve en 2020 dans la commune du Golfe 1, 75% relèvent du secteur privé laïc, 14% du secteur public et 11% du secteur privé confessionnel (Catholique, islamique et protestant) (Figure 19). Plus de 60% des établissements scolaires sont du niveau primaire.

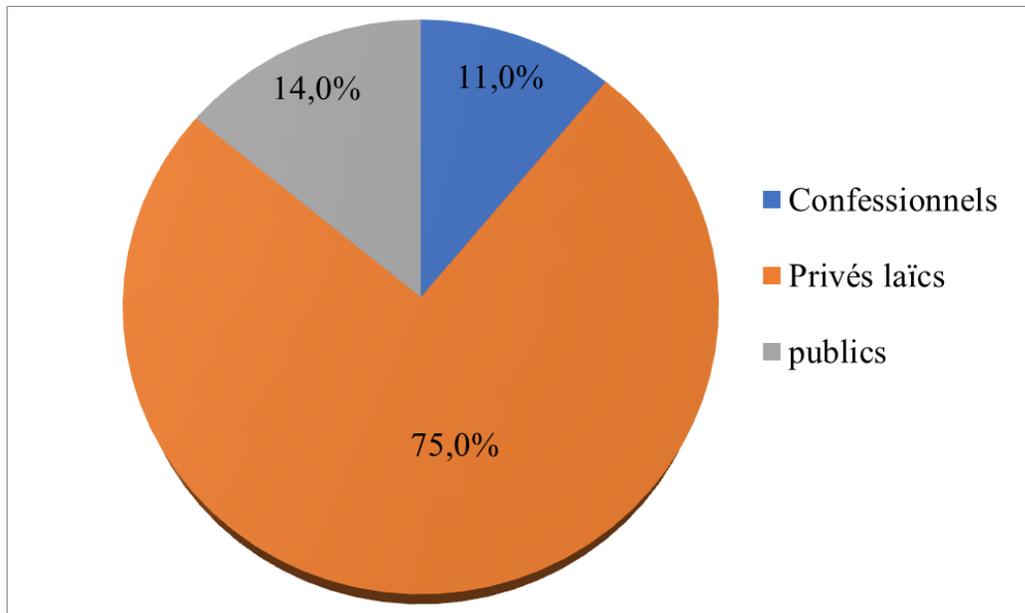


Figure 20 : Distribution des institutions scolaires suivant leur statut

Suivant les niveaux scolaires, il se dégage ce qui suit :

- Au préscolaire, les institutions publiques (56%) prédominent sur l'ensemble des infrastructures. Le reste des établissements sont confessionnels (44%).
- Au niveau primaire, on note 73% d'écoles privées laïques contre 15% d'établissements privés et 12% d'établissements confessionnels,
- Au premier cycle du secondaire, on note 86% d'établissements privés, 6% d'établissements confessionnels et 8% d'établissements publics.
- Au second cycle du secondaire, les établissements privés représentent 77%, ceux du public font 14% et les établissements confessionnels représentent 9%.

Suivant les quartiers de la commune, on constate que certaines zones notamment les zones 7 et 8 ne sont pas couvertes par les établissements scolaires public ou privé. (Tableaux 11).

Tableau 11 : Répartition des établissements scolaires suivant les zones¹² et les niveaux

Zone	Pré-scolaire	Primaire	Collège	Lycée	Total général
Zone 1	1	18	7	1	27
Confessionnelle	-	2	1	-	3
Privé Laïc	-	14	6	1	21
Public	1	2	-	-	3
Zone 2	2	37	20	5	64
Confessionnelle	1	5	2	-	8
Privé Laïc	-	27	16	4	47
Public	1	5	2	1	9
Zone 3	6	104	72	18	200
Confessionnelle	3	12	1	2	18
Privé Laïc	-	69	64	12	145
Public	3	23	7	4	37
Zone 4	4	21	6	3	34
Confessionnelle	2	6	1	1	10
Privé Laïc	-	13	4	2	19
Public	2	2	1	-	5
Zone 5	3	75	35	8	121
Confessionnelle	1	5	4	-	10
Privé Laïc	-	64	30	8	102
Public	2	6	1	-	9
Zone 6	-	8	1	-	9
Confessionnelle	-	2	-	-	2
Privé Laïc	-	4	1	-	5
Public	-	2	-	-	2
Zone 7	-	-	-	-	1
Zone 8	-	-	-	-	2
Total général	16	263	141	35	458

Source: IEPP Golfe & IESEG Maritime, 2020

Les figures 22, 23, 24 et 25 montrent la distribution spatiale des infrastructures scolaires publiques et privées (confessionnelles et privées laïques) dans la commune du Golfe 1.

¹² Les quartiers de la commune du Golfe 1 sont regroupés en 8 zones à savoir :

Zone 1 (Agodogan, Agodo, Adzrometi, Dangbuipe, Hedze, Apéyéme, Hunvéme, Adanlékponsi) ; Zone 2 (Ahligo, Ablogamé, Ataglo, Kotokoukondji, Akodésséwa, Gbényédji, Zone portuaire, Wété komé) ;

Zone 3 (Adakpamé, kpota-colas, Adrométi, Apéyéme, Dangbuipe, Akodésséwa- kpota, Kangnikopé, Akodésséwa-kponou) ; Zone 4 (Anfamé, kpota-Atsantimé, Hédzé- kpota, N'ufafa komé, Dénouvimé, kpota Adidomé), ; Zone 5 (Atiégu, Kélégougan) ; Zone 6 (Souza-nétime 1, 2, 3, Anthony-Nétime) ; Zone 7 (Klobatémé) et Zone 8 (Katanga)

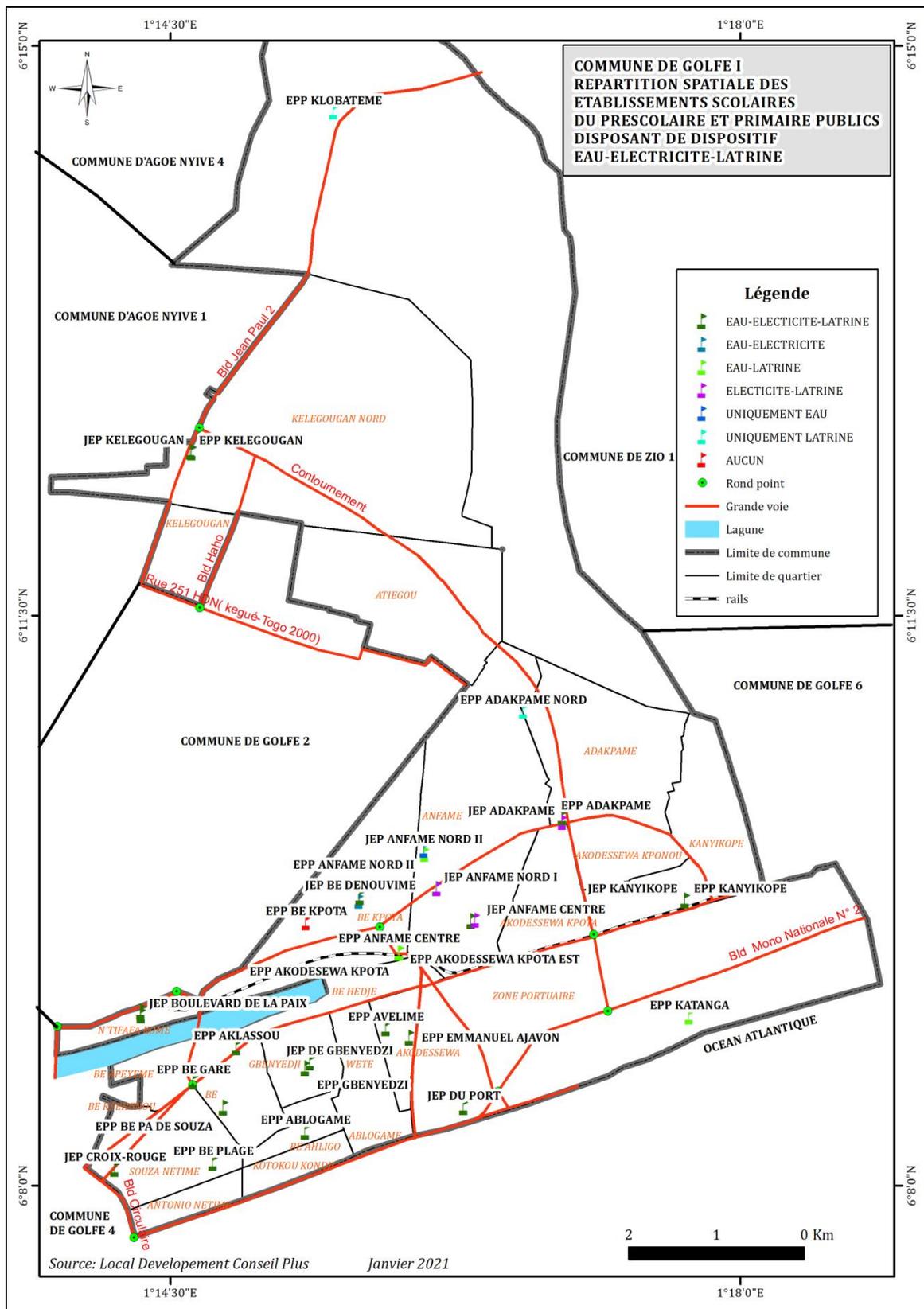


Figure 21 : Distribution spatiale des écoles publiques préscolaires et primaires de la commune

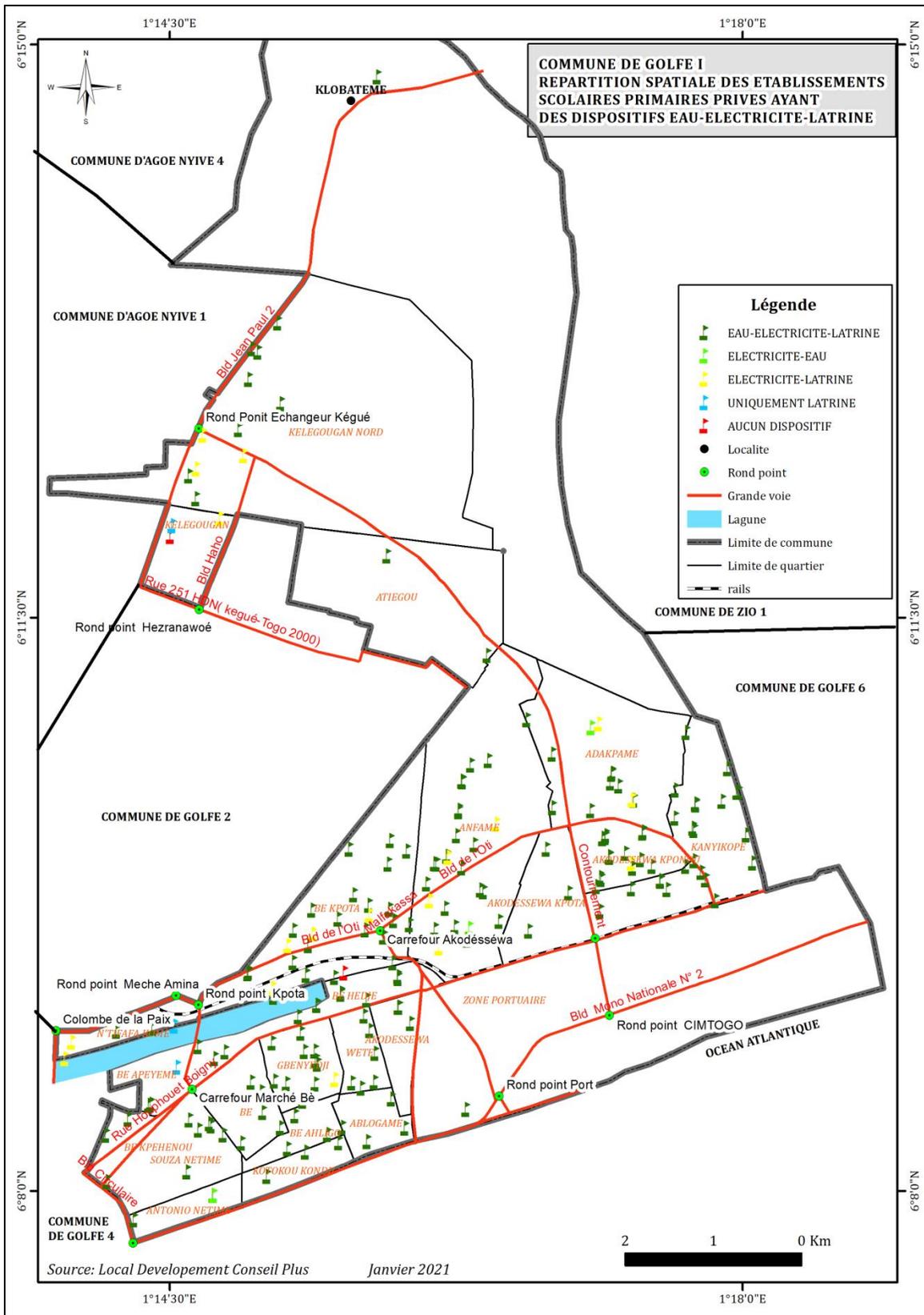


Figure 22 : Distribution spatiale des écoles privées primaires de la commune

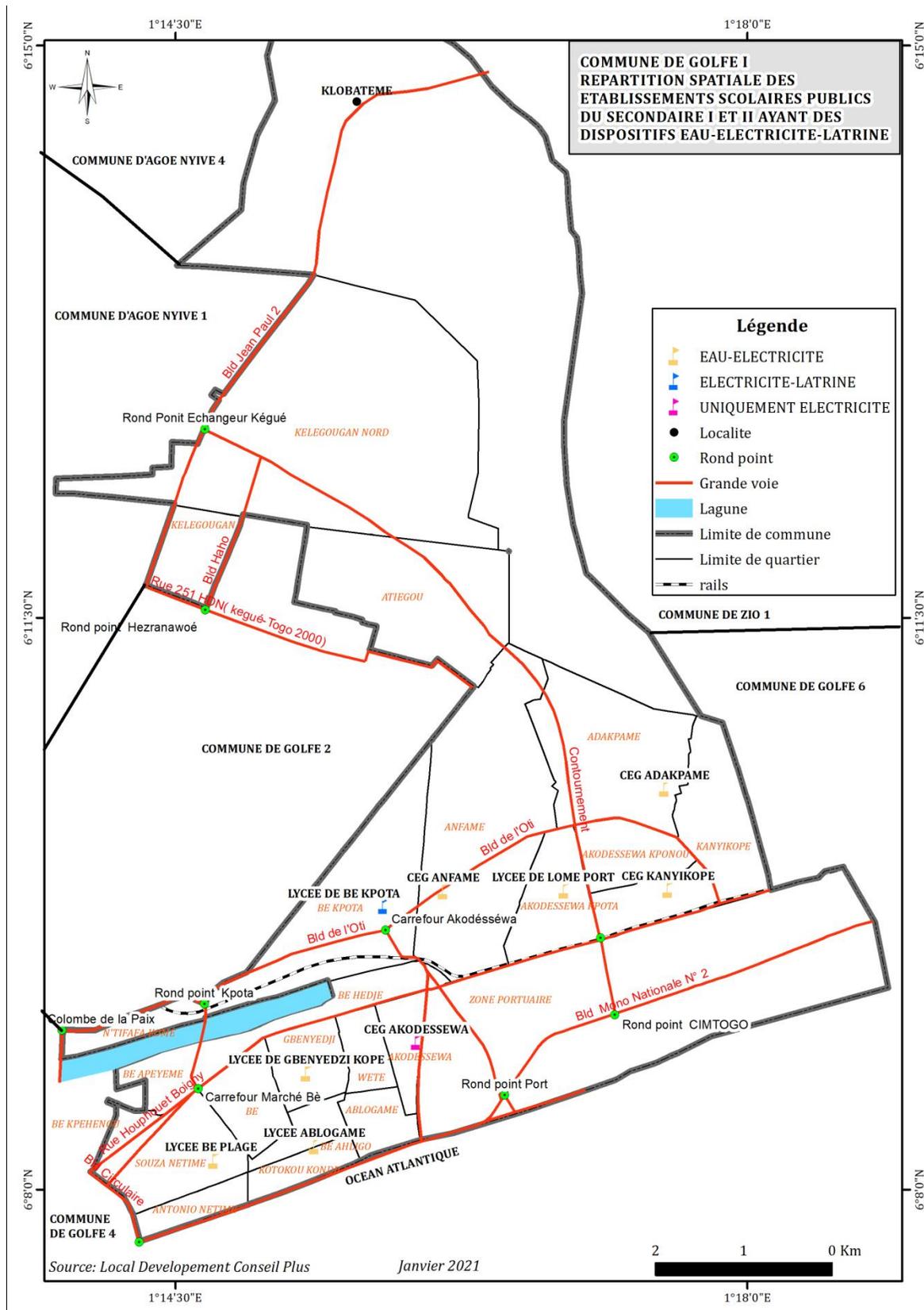


Figure 23 : Distribution spatiale des établissements publics du secondaire dans la commune

3.4.4.3.2. Statistiques et analyses des ratios

En termes de statistiques, la commune comptait 109.616 élèves dont 55.290 filles et 54.326 garçons à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020. En considérant les résultats du recensement de la population, la proportion des jeunes en âge de fréquenter les niveaux préscolaires, primaires ou secondaires est d'environ 42%. Il en ressort que le taux de scolarisation dans la commune est d'environ 80%. Cette valeur est faible par rapport à une commune urbaine et à la politique de l'éducation du pays. Suivant le sexe, ce taux est évalué à 71% pour les filles et 85% pour les garçons.

Pour l'ensemble des établissements scolaires, on compte 3.565 enseignants dont seulement 531 enseignants de sexe féminin, soit environ 15%. Sur cet ensemble, seuls 595 relèvent du secteur public, soit environ 17%.

- ❖ Dans les établissements publics, le ratio élèves/enseignant est globalement de 56. Il est très élevé au collège (64) et dans les établissements primaires (55). Ceci montre une forte sollicitation de places dans les établissements publics (Tableau 12).

Tableau 12 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements publics de la commune

Niveau	Effectif des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elève / Enseignants
	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total	
Préscolaire	429	431	860	4	19	23	37
Primaire	6198	6878	13076	172	67	239	55
Collège	7388	7475	14863	202	30	232	64
Lycée	2577	1704	4281	95	6	101	42
Total général	16592	16488	33080	473	122	595	56

Source: IEPP Golfe & IESEG Maritime, 2020

- ❖ Dans les établissements privés, le ratio élèves/enseignant est globalement de 25. Il est pratiquement normal à tous les niveaux scolaires et varie entre 13 et 35. (Tableau 13).

Tableau 13 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements privés de la commune

Niveau	Effectif des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elève / Enseignants
	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total	
Primaire	20904	21463	42367	949	258	1207	35
Collège	9182	9801	18983	987	57	1044	18
Lycée	2463	2351	4814	352	17	369	13
Total général	32549	33615	66164	2288	332	2620	25

Source: IEPP Golfe & IESEG Maritime, 2020

- ❖ Dans les établissements Confessionnels, le général ratio élèves/enseignant est de 30. Tout comme dans le secteur privé, ce ratio est globalement faible à tous les niveaux scolaires et varie entre 14 et 39. (Tableau 14).

Tableau 14 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements confessionnels de la commune

Niveau	Effectifs des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elève / Enseignants
	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total	
Préscolaire	163	145	308		11	11	28
Primaire	3930	3911	7841	139	60	199	39
Collège	808	823	1631	93	4	97	17
Lycée	284	308	592	41	2	43	14
Total général	5185	5187	10372	273	77	350	30

Source: IEPP Golfe & IESEG Maritime, 2020

En ce qui concerne le ratio élèves/salle de classe, il est de 76 pour les établissements publics, 38 pour les établissements privés et 40 pour les établissements privés confessionnels. Ce ratio est très élevé dans les établissements publics et/ou il fluctue entre 56 au primaire et 112 au collège. Les établissements du lycée et du préscolaire enregistrent respectivement 82 et 61 (Tableau 15)

Tableau 15 : Ratio élèves-Salle de classe dans les établissements confessionnels de la commune

Niveau	Effectifs des élèves			Nombre de salles de classe			Ratio élèves/salle de classe		
	Conf	Priv	Pub	Conf	Priv	Pub	Conf	Priv	Pub
Collège	1631	18983	14863	43	537	133	38	35	112
Lycée	592	4814	4281	22	160	52	27	30	82
Préscolaire	308	-	860	9	-	14	34	-	61
Primaire	7841	42367	13076	184	1055	234	43	40	56
Total général	10372	66164	33080	258	1752	433	40	38	76

Source: IEPP Golfe & IESEG Maritime, 2020

❖ Analyse FFOM du secteur de l'éducation de la commune

Tableau 16: FFOM du secteur de l'éducation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'engouement de la population pour l'éducation - Prix d'excellence pour les élèves méritants - Distribution de kits scolaires aux élèves vulnérables - Programme d'appui à la scolarisation par BNC - Existence d'enseignants qualifiés dans les établissements scolaires publics - Existence des centres de formation (CRETEFP-KAMA-CFMI-Chambre des métiers) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'enseignants non qualifiés dans les établissements scolaires privés - Insuffisance de l'utilisation des TIC - Insuffisance d'infrastructures scolaires - Insuffisance des structures spécialisées d'alphabétisation - Absence de cellules d'orientation scolaire - Effectif pléthorique des élèves dans les classes - Vétusté des infrastructures scolaires
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des agences et programmes d'appui à la promotion de l'emploi - Plans sectoriels de l'Education (PSE) - Existence des OSC dans la commune - Mobilisation de la diaspora pour la cause communale - Appui de Togocel et autres acteurs économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation Emplois-formations - Récurrences des grèves des enseignants - COVID-19 - Instabilité politique

❖ Problématique de l'éducation dans la commune du Golfe 1

La problématique de l'éducation dans la commune tourne autour de trois éléments notamment la sécurité par rapport aux accidents de circulation, la scolarisation, l'encadrement des élèves (ratio élèves/enseignant) et l'accessibilité géographique à l'éducation :

- Sur le plan sécuritaire, les élèves sont régulièrement exposés aux accidents de la circulation sur le chemin de l'école. De plus les écoles ne sont pas ou presque pas bien clôturées et se pose le problème de sécurité des enfants et des infrastructures.
- Le taux net de scolarisation dans la commune qui est de près de 80%, reste faible par rapport au taux de 100% souhaité par la vision nationale. Dans certains quartiers, tels que Klobatémé et Katanga, il serait inférieur à 50 %. Par ailleurs, on note en général un faible taux de scolarisation des filles (72%) par rapport aux garçons (près de 90%).
- Pour les enseignants d'Etat du secteur public, le ratio est en général de 56 élèves pour un enseignant. Celui des élèves par salle de classe est de 76. Ces ratios traduisent le caractère pléthorique de l'effectif des classes et constitue l'une des raisons de la mauvaise qualité de l'enseignement qui est donné aux enfants. Il serait souhaitable que plusieurs groupes pédagogiques soient créés pour réduire l'effectif des élèves par classe à quarante (40)

conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

- Dans le secteur des établissements privés et confessionnels, le ratio élèves/-enseignant est faible et reste inférieur à 40. Ceci suppose apparemment un bon encadrement pour une éducation de qualité acceptable dans ces établissements. Cependant, le problème de compétences requises pour transmettre les connaissances aux apprenants se pose. En effet, les enseignants des établissements privés ne sont pas tous recrutés sur la base de la compétence. Cette situation impacte sérieusement le niveau de l'enseignement dans la commune.
- Dans la commune, on note une insuffisance d'établissements scolaires publics, de bibliothèques, de tables bancs etc. De plus, les établissements sont vétustes et ne sont pas équipés d'infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable. Ce manque d'infrastructures éducatives publiques couplé aux frais élevés des écoles privées entraînent les abandons des élèves qui s'adonnent à la consommation de stupéfiants.
- En partie, des enfants de la commune ne disposent pas d'acte de naissance, ceci rend difficile leur scolarisation.
- Le manque d'éclairage public ne permet pas à une grande partie des élèves vulnérables d'apprendre leurs leçons.
- L'interférence des parents dans la gestion des élèves à l'école ne permet pas au personnel enseignant de bien encadrer ceux-ci.

Les défis à relever dans ce secteur sont :

- *Doter la commune de nouvelles infrastructures scolaires surtout publiques,*
- *Renforcer les capacités du corps enseignant,*
- *Augmenter le nombre des enseignants dans les établissements publics,*
- *Doter les établissements scolaires de latrines institutionnelles adéquates et accessibles à tous,*
- *Faire des extensions de réseau d'eau potable ou construire des forages dans les établissements scolaires,*
- *Étendre le réseau électrique dans les établissements scolaires,*
- *Clôturer les établissements scolaires primaires publics,*
- *Équiper les établissements scolaires en matériels didactiques et en tables bancs*
- *Créer au niveau des grandes rues adjacentes aux écoles, des dos d'âne/des passerelles piétonnes pour faciliter la traversée aux élèves,*
- *Renforcer la présence de la mairie dans le contrôle de la qualité de l'éducation,*
- *Promouvoir l'excellence féminine en milieu scolaire,*
- *Mettre en place un mécanisme d'assistance sociale aux élèves vulnérables,*
- *Créer des cantines scolaires et des infirmeries dans les écoles.*

3.4.4.5. Marché du travail, chômage, emploi des jeunes et des femmes

Le marché du travail, le chômage, l'emploi des jeunes et des femmes sont à l'image de la situation sur le plan national telle que décrite par l'enquête QUIBB 2015. Dans la commune, on note une sous employabilité des jeunes dans les entreprises portuaires et de la zone Franche. Cette situation est en partie due à un manque de jeunes de la commune ayant des formations ou qualifications répondant au profil exigé par ces entreprises installées sur le territoire de la commune du Golfe 1. Le grand défi qui s'impose est de renforcer l'employabilité des jeunes de la commune dans les secteurs porteurs tels que les métiers du port et des industries. Aussi, revient-il aux autorités communales d'entreprendre des actions concrètes pour le développement de la zone en général et en particulier pour la formation et l'emploi des jeunes

En termes de défis, il faut :

- *Mettre en place une cellule pour orienter les jeunes diplômés vers les structures de l'ANPE, FAIEJ, ANVT et autres pour bénéficier de l'orientation scolaire et professionnelle et des programmes de formation et placement professionnel,*
- *Faire du plaidoyer auprès des entreprises de la commune pour l'emploi des jeunes locaux (quota emploi auprès des grandes entreprises au profit des jeunes de la commune).*
- *Créer au sein de la commune, une entité qui alerte sur l'évolution de l'emploi dans la commune,*
- *Que le cabinet du maire travaille avec le secrétaire général de la mairie sur les questions de statistique d'emploi,*
- *Créer une base de données pour l'emploi des jeunes en fonction des diplômes, formations professionnelles et académiques,*
- *Créer une cellule qui analyse et corrige les CV des jeunes,*
- *Renforcer la collaboration avec les structures promotrices des emplois telles que l'ANPE, l'ANVT, etc.*

3.4.5. Sport, loisirs et divertissement

Dans la commune, les populations se regroupent pour pratiquer des loisirs variés dans des endroits tels que : la plage, le stade municipal, les aires de jeux dans les établissements scolaires et quartiers ; le foyer des jeunes ; les bars ; les vidéo clubs, les discothèques ; les cafés, les restaurants ; les campements ; les auberges ; les hôtels ; les rues. La commune du Golfe 1 ne dispose que du stade « ASFOSA » où se pratique le football. Le peu d'équipements sportifs existant sont ceux installés dans les établissements scolaires et sur certaines réserves administratives.

❖ Analyse Globale du secteur

Tableau 17 : FFOM du secteur sports et loisirs

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse assez instruite, dynamique et motivée - Existence d'une équipe de football (ASFOSA) D3 - Forte présence démographique de la jeunesse - Engouement de la population pour les activités sportives 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures sportives - Existence de ghettos et vente des substances illicites - Mauvaise utilisation des réseaux sociaux - Absence des centres de formation sportive
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des sponsors pour le financement du sport - Existence du Programme « SPORT et Développement » pour promouvoir le sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de structures et de mécanisme de financement des activités sportives - Manque d'espace pour la construction des infrastructures pour le sport en salle

❖ Problématique du secteur sport et loisirs

La commune est confrontée à l'insuffisance des infrastructures sportives, à l'existence des ghettos et de groupes de gangs qui se livrent à la vente des substances illicites qui compromettent la santé physique et mentale des jeunes.

Les défis à relever dans ce secteur sont :

- *Mobiliser des sociétés (opérateurs économiques) pour sponsoriser le développement des sports et loisirs*
- *Mettre en place des espaces ludiques pour la promotion de divers jeux traditionnels (Adito, Eve, Ampé, Cartes, Echus) etc.*
- *Mettre en place une équipe de football de la commune.*

3.5. Genre, équité et filets sociaux

Si la problématique du genre est bien comprise dans la commune et son importance connue, en matière des rôles et responsabilités, les femmes occupent peu de postes de responsabilité¹³. De

¹³ D'une manière générale, les enquêtes ont montré que les femmes sont faiblement représentées dans les différentes sphères de prise de décision. Au niveau du conseil municipal, on dénombre 05 femmes sur 23 conseillers municipaux, soit un pourcentage de 20% . Au niveau de la chefferie locale, on a une seule femme chef traditionnelle sur 36 Chefs traditionnels dont un chef du canton. Au niveau des comités de développement des quartiers, on note 2 femmes présidentes de CDQ sur les 36 présidents avec en moyenne 2 femmes dans les bureaux exécutifs. Leur responsabilité est d'ailleurs souvent mineure (elles se limitent souvent aux postes de trésorier et de conseiller). La situation est similaire dans les associations et des ONG. On y retrouve souvent les femmes aux postes de trésorerie et de conseil.

même, l'accès des femmes aux moyens de production et aux ressources économiques n'est pas une bataille gagnée d'avance. Cependant la participation des femmes à la vie politique, leur accès à l'éducation et au poste de direction est constaté dans la commune grâce à la politique nationale de promotion du genre.

Les filets sociaux sont quasi inexistant dans la commune. Il n'existe pas de service d'assistance aux personnes vulnérables excepté certains enfants qui bénéficient de l'assistance en termes de parrainage à travers les actions des Centres de Développement des Enfants et des Jeunes (CDEJ) initiées par certaines Eglises grâce à l'appui financier de Compassion International. On note une insuffisance des services sociaux dans les centres de santé et les établissements scolaires.

3.5.4. Analyse globale du secteur Genre, équité et filets sociaux

Tableau 18 : FFOM du secteur Genre, équité et filets sociaux

Malgré les efforts de l'Etat pour la promotion et l'égalité du genre, beaucoup d'effort reste à faire dans la commune du Golfe 1 en matière d'accès des femmes aux postes de responsabilités communautaires et aux ressources économiques. Des violences basées sur le genre sont souvent signalées dans la commune notamment le viol, le féminicide, etc. La plupart des infrastructures socio communautaires construites dans la commune ne tiennent pas compte de l'accessibilité des personnes vulnérables telles que les handicapés, les femmes et les enfants.

En termes de défis, il faut :

- *Renforcer l'accès des femmes aux postes de responsabilités et aux ressources économiques,*
- *Mise en place un mécanisme pour la réduction des violences basées le genre,*
- *Mettre en place des centres d'écoute pour les femmes battues et les personnes du troisième âge,*
- *Mettre en place un mécanisme d'assistance aux personnes vulnérables tels que les personnes âgées, enfants, femmes enceintes, etc. ;*
- *Intégrer la dimension « accessibilité pour tous » dans la construction des infrastructures marchandes et sociales.*

3.6. Environnement, ressources forestières et changements climatiques

3.6.1. Environnement

3.6.1.1. Salubrité urbaine

La salubrité publique est co assurée par l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP) et la municipalité du Golfe 1. Les deux instances se partagent les responsabilités suivant le tableau 19.

Tableau 19: Partage de responsabilités entre les communes et ANASAP

Responsabilités de l'ANASAP En appui aux communes	Responsabilités exclusives des communes Avec appui (si souhaité) de l'ANASAP
Balayage des voies intercommunales (voies traversant plusieurs communes à la fois)	Balayage des voies intra-communales (voies internes)
Entretien des caniveaux/canaux transversaux (traversant plusieurs communes à la fois)	Entretien des caniveaux intra-communaux (caniveaux internes)
Entretien de la plage	Pré collecte-transport des déchets ménagers
Désherbage et nettoyage des espaces publics et abords des voies	Gestion des décharges
Entretien du système lagunaire	Elimination des dépotoirs sauvages
Entretien des bassins de rétention	Recyclage des déchets
Elagage des arbres	Entretien des cimetières

Source : ANASAP 2020

❖ **Gestion des voies bitumées, caniveaux et terre-pleins centraux existants**

L'entretien actuel des voies est assuré par des entreprises dont les contrats signés avec la Direction des Services Techniques (DST) de l'ancienne commune de Lomé ont été actualisés et sont toujours en cours de validité. Dans l'exécution de leur contrat, ces entreprises laissent pour compte l'entretien des terre-pleins centraux qui pourtant, font partie intégrante de leurs cahiers de charges¹⁴. Outre cette défaillance, force est de constater la présence de déchets tant sur les voies intercommunales qu'intra communales ; preuve d'une déficience du système de gestion des différents acteurs. En ce qui concerne les caniveaux, la mairie a signé des contrats avec des prestataires qui s'occupent du curage des caniveaux. Elle organise des activités ponctuelles de curage des caniveaux, notamment avant la saison des pluies. Cette faible fréquence ne permet pas d'avoir des caniveaux fonctionnels.

❖ **Gestion des espaces verts et entretien de la plage**

Sur le périmètre communal, il n'existe pas véritablement d'espaces verts aménagés pour recevoir du public et autres activités connexes liées à la fonction espace vert. Sur la berge lagunaire et le bord de l'océan atlantique, des restaurants essaient de satisfaire ce besoin primordial d'aménagement d'espace vert pour le loisir et la détente des populations. L'entretien courant de la plage est du ressort de l'ANASAP. Hormis quelques points insalubres présents sur la bande côtière de la commune, les activités de l'Agence sont à encourager.

❖ **Gestion des espaces publics et espaces encombrés**

L'attribution des espaces se fait sur demande adressée au maire de la commune pour étude et décision. Cependant, force est de constater que ces affectations constituent des encombrements pour la circulation urbaine et déprécient le paysage urbain. De plus, bon nombre de citoyens occupent l'espace public sans autorisation préalable de la commune.

¹⁴ Entretien avec l'ANASAP

La difficulté réside dans la mise sur pieds d'une stratégie de maîtrise des affectations et donc des encombrements d'une part et d'autre part, d'une politique de désencombrement des zones en crise. Pour l'instant, la mairie mène quelques actions pour freiner ces encombrements suite aux plaintes des populations.

❖ **Entretien de la lagune**

La commune du Golfe 1 est traversée par le système lagunaire au niveau du troisième et du quatrième lac, ainsi que du canal reliant les deux. Ces plans d'eau sont exploités par les riverains pour la pêche, mais aussi comme dépotoir sauvage. Les kiosques et ateliers ne cessent de croître le long de la berge du troisième lac. Ces derniers déversent directement dans la lagune, les ordures produits par leurs activités. Cette situation rend inefficace les activités d'entretien de l'ANASAP. Il s'en suit une pollution de la lagune qui devient un écosystème sérieusement menacé. La municipalité a interdit temporairement par arrêté toute activité de pêche dans la lagune ; cependant elle continue clandestinement. Au niveau du canal reliant les deux lacs, se situe un dépotoir agréé dont l'absence d'entretien périodique conduit à une obstruction totale de celui-ci.



Photo 9: Etats des berges et du canal de la lagune (LDGP, 2021)

❖ Gestion des cimetières de la commune

Le cimetière communal et les cimetières familiaux font face à un réel problème de gestion. En l'absence d'un cadre d'entretien et de gestion, ils sont transformés en dépotoirs d'ordures ménagères et en urinoirs publics. En outre, le cimetière communal de Bè Kpota, et bien de cimetières familiaux sont pleins. Le nombre total des cimetières familiaux n'est pas connu et leur gestion échappe complètement aux autorités communales. Face à cette situation désolante, il urge de trouver un nouveau site et de mettre sur pied une réelle politique de gestion des cimetières qui tient bien compte des cimetières communaux et familiaux.

3.6.1.2. Pollution urbaine

Vu la défaillance, voire la quasi absence d'une stratégie de gestion environnementale, plusieurs types de pollution se manifestent sur le périmètre communal (Tableau 20). Ces pollutions ont pour conséquences la dégradation progressive l'environnement urbain et la dépréciation du cadre de vie des habitants.

Tableau 20: Types de pollution dans la commune

Type de pollution	Causes principales	Cas spécifiques
Pollution sonore	Trafic routier	Bruit des moteurs et klaxon
	Bars	Bruit de la musique
	Passage bruyant des trains	Bruit du moteur et des wagons
	Proximité avec l'aéroport	Atterrissage et décollage des avions
Pollution de l'air	Trafic routier et aérien	Gaz d'échappement des automobiles et des avions
	Mauvaise gestion des déchets	Défécation à l'air libre au niveau de la plage, la lagune et dépotoirs d'ordures
		Incinération des déchets
Pollution de l'eau et nappe	Mauvaise gestion des déchets solides et liquides	Enfouissement des déchets Dégazage sauvage et enfouissement des boues de vidanges Conservation traditionnelle des cadavres
Pollution du sol	Mauvaise gestion des déchets liquides	Déversement des eaux usées sur la voie Enfouissement des huiles de vidanges

Source : Données de terrain, LDCP 2021

Au-delà des types de pollution, les acteurs qui se livrent à des activités maraîchères menées dans la commune font usage de pesticides et d'herbicides pour combattre les ravageurs. Cet usage répété contribue à la pollution environnementale. Cette pollution n'épargne pas la nappe qui est très sub affleurant.

❖ Impact de la zone portuaire sur l'environnement

La zone portuaire se trouve essentiellement dans la commune du Golfe1. Bien qu'administrativement la zone portuaire soit autonome de la commune, les activités portuaires impactent la vie de celle-ci. Le trafic des gros porteurs contribue à la pollution sonore et à la pollution de l'air par les gaz d'échappement. Une partie des déchets produits par les entreprises

installées dans la zone portuaire regagne les dépotoirs de la commune, les émissions des unités industrielles à l’instar de CIMTOGO polluent l’air de même que les eaux usées générées et déversées dans la mer sans traitement. Les déchets industriels et spéciaux sont aussi produits dans la zone portuaire. De plus l’extension du port contribue à la disparition de la végétation au niveau de la plage.

3.6.2. Ressources forestières et espace vert

La trame verte présente dans la municipalité est principalement constituée des forêts sacrées, du couvert végétal le long de la lagune, des berges du fleuve Zio et de la plage, de quelques espaces verts aménagés en espaces de restauration avec la présence de quelques arbres. Toutefois, ce couvert végétal inégalement réparti sur le périmètre communal ne cesse de se réduire.

❖ Forêts sacrées

La collectivité Bè compte trois forêts sacrées situées à Dangbuipe, Hounvémé et à Abokopé. Celle située à Abokopé est en voie de disparition. Ces patrimoines font l’objet d’une crise socio-culturelle qui les rend vulnérables. En effet, malgré leur caractère sacré, les forêts sont utilisées par les riverains comme lieu de défécation sauvage et dépotoirs sauvages. Cet état de fait est accentué par l’absence de clôture sur environ une cinquantaine de mètres du périmètre de chacune des forêts. Toutefois ayant pris conscience de la situation, la communauté accorde aujourd’hui, une importance particulière à ces forêts si bien que la protection et la surveillance se renforcent autour de celles-ci.

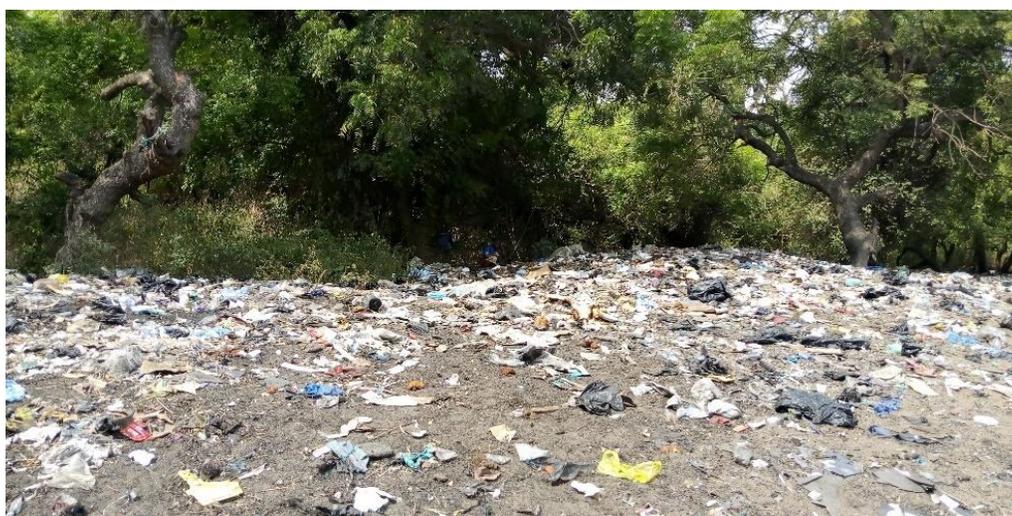


Photo 10: Forêt sacrée de Be-Dangbuipe envahie par les déchets (LDGP, 2021)

Le 1^{er} juin 2020, la mairie a pris l’initiative de mettre en terre plusieurs centaines de plants à Bè Agodo-Atimé et tout récemment en janvier 2021, d’effectuer l’élévation d’un mur à Bè Hounvémé. Ces actions qui illustrent la volonté politique de la municipalité auront davantage

d'impact si elles s'inscrivent dans un véritable plan ou projet de sensibilisation et de mise en valeur de ces patrimoines culturels de la communauté Bè.

❖ **Le couvert végétal le long de la lagune**

Le couvert végétal est constitué de quelques arbres sur la berge du troisième lac tels que des palmiers et des cocotiers. Cependant, en l'absence d'une réelle vision d'aménagement des berges de la lagune, cet espace se développe dans l'anarchie présentant souvent à certains niveaux un spectacle de désolation. Les arbres disparaissent peu à peu au détriment des constructions de fortune dédiées au commerce, aux ateliers de menuiserie, de mécanique, etc. Les plantes aquatiques quant à elles sont présentes sur tout le lit majeur de la lagune dans le canal reliant le troisième et le quatrième lac. Elles sont l'indicateur visuel de la pollution de la lagune.

❖ **Couvert végétal sur la berge du Zio et le long de la Plage**

C'est un joli petit paysage vert qui s'étend à perte de vue depuis la voie de contournement. Il disparaît progressivement pour laisser place à des constructions. C'est un mélange de palmiers, de cocotiers et de cultures maraichères qui agrémentent le couvert végétal le long de la plage. Il facilite l'implantation de quelques commerces et buvettes.

3.6.3. Changements climatiques

La ville de Lomé à l'instar de toutes les villes de l'écosystème côtier ouest africain est exposé aux risques climatiques. Ces risques sont entre autres les inondations, les fortes chaleurs, l'irrégularité des pluies ou la concentration des pluies sur une petite période et surtout l'érosion côtière avec d'énormes conséquences. Le phénomène d'érosion se manifeste au premier abord le long de la bande côtière. Au Togo, la moitié des côtes sablonneuses pourraient être emportées par les eaux d'ici la fin du siècle, selon la revue scientifique "Nature". Les statistiques du Centre national de données océanographiques du Togo révèlent que les effets de l'érosion côtière sont très importants et évalués en moyenne à une avancée de 10 mètres environ par an sur 30 km¹⁵. Des villages et quartiers à l'exemple de Katanga, situés sur la bande côtière sont les premières victimes de ce phénomène. Outre la montée du niveau des eaux de l'océan due au réchauffement climatique, il faut noter que la construction des infrastructures portuaires comme le port de Tema au Ghana, le nouveau port de pêche de Lomé et la concentration de la population sur la cote amplifie l'érosion des côtes togolaises.

Face à cette situation, le Programme de gestion du littoral ouest-africain (projet WACA), mis en place par la Banque mondiale lors de la COP21 en 2015, entend contribuer au développement durable du littoral ouest-africain en luttant contre l'érosion et les inondations côtières. Six pays dont le Togo en bénéficient. Mais en attendant que ce programme ne prenne le relais en 2022,

¹⁵https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/togo/erosion-de-la-cote-au-togo-un-jour-la-mer-nous-prendra-par-surprise-et-nous-ne-saurons-pas-ou-aller_4001919.html

dans la lutte contre l'érosion côtière et la pollution marine, le gouvernement togolais a confié récemment, à l'ingénieur Déo Eklu-Natey la mise en œuvre d'un projet d'urgence, en vue de protéger provisoirement, sinon sauver, toutes les maisons de la côte togolaise susceptibles d'être emportées par l'érosion avant mi-2021¹⁶.

❖ Analyse FFOM de l'environnement et des ressources forestières

Tableau 21: Synthèse FFOM Environnement et ressources forestières

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Présence de forêts sacrées et forêts communautaires – Présence des espaces aménageables en espace vert et jardin écotouristique – Existence de sites agréés pour accueillir les dépotoirs intermédiaires. – Existence de pratique culturelle de protection de l'environnement – Existence de cocoteraies le long de la côte – Présence d'une trame bleue (Lagune de Bè et 4^{ème} Lac, ouverture sur l'océan, fleuve Zio et sa zone humide) – Fréquentation des lacs par des oiseaux – Existence d'association des aires protégées (« Bè notre communauté ») – Dynamisme des CDQ en matière d'environnement – Existence d'un corps de brigade verte 	<ul style="list-style-type: none"> – Disparition progressive de la biodiversité (mangroves, faune, flore, forêt, berges, etc.) – Insalubrité urbaine et pollution des espaces à fort potentiel – Pollution urbaine (olfactive, visuelle, sonore, du sol, de l'eau) – Construction sur des sites inondables particulièrement dans la vallée du fleuve Zio – Encombrement des espaces publics – Occupation illégale des réserves administratives – Non aménagement des dépotoirs – Faiblesse de la collecte, de tri et gestion des déchets – Prélèvement illicite du bois dans les forêts sacrées – Déficit d'espaces verts aménagés – Absence d'une cartographie numérique de gestion de l'environnement communal – Absence de mécanisme d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques – Pratique de la défécation à l'air libre
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec l'ANASAP • Mise en œuvre prochaine du Projet WACA • Collaboration avec les communes voisines et le district 	<ul style="list-style-type: none"> • Erosion côtière • Perturbations climatiques (instabilité pluviométrique) • Mauvaise qualité de la gestion des déchets

¹⁶ <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/0709-6186-le-togo-a-la-recherche-dune-approche-durgence-innovante-pour-lutter-contre-lerosion-cotiere>

<ul style="list-style-type: none"> • Existence et continuité de fonctionnement des contrats entre l'ancienne DST et les entreprises d'entretien des voies bitumées - Disponibilité de l'Agence Nationale de Gestion de l'environnement (ANGE) - Existence des ONG intervenant dans les secteurs de l'environnement - Existence de la loi et des politiques nationales sur l'environnement et le secteur forestier - Existence du centre d'enfouissement technique des déchets (Aképé) - Existence des PTF dans la protection de l'environnement : FEM, Fonds vert, GIZ ; UE, BID, BIDC, UEMOA, 	<p>urbains des communes voisines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'air ambiant, et des ressources en eau par les effluents industriels et eaux usées domestiques • Pollution de la vallée du Zio par des boues de vidange • Forte zone de dépression de la commune • Inondations récurrentes • Disparition de la biodiversité
--	--

❖ **Problématique de l'environnement, ressources forestières et changements climatiques**

La commune est confrontée à la dégradation de son environnement en l'occurrence l'insalubrité, la pollution et la dégradation du couvert végétal. Cette dégradation du couvert végétal conduit à la disparition de certaines espèces de la faune et de la flore et en addition au phénomène de changements climatiques elle conduit à l'érosion de la côte et aux inondations.

Aussi, l'occupation des zones marécageuses entraine de grands problèmes en termes de sauvegarde des services écosystémiques pour la commune. L'environnement a subi une forte transformation, marquée par une dégradation considérable de la vallée du Zio, une réduction de la superficie de la vallée et une augmentation de l'espace bâti.

En absence d'aménagements, de systèmes efficaces de préservation et d'assainissement, les quartiers se sont transformés en des lieux insalubres et d'insécurité. Une insalubrité anthropique qui pollue toutes les berges et les plans d'eau présents sur le périmètre communal avec pour conséquence des pollutions olfactive, visuelle, marine, terrestre, terreaux de culture de nombreuses maladies, compte tenu du cadre de vie de cette population. De nos jours, la pression de l'occupation spatiale est plus marquée dans les périphéries.

Grands défis environnementaux de la commune : Atténuation et adaptation aux changements climatiques

La commune fait face à de grands défis environnementaux dont les plus urgents sont le phénomène d'érosion et d'inondation côtière ainsi que la dégradation progressive de la biodiversité urbaine.

Face au phénomène d'érosion côtière, l'enjeu est d'autant plus grave qu'il concerne toute la côte, met en danger les activités économiques et les habitations qui s'y trouvent. Certes, certaines zones sont plus touchées que d'autres ; il est question de parvenir à une résilience face à ce phénomène et de mettre sur pieds des mécanismes d'adaptation.

La dégradation de la biodiversité quant à elle résulte de deux facteurs principaux à savoir, l'urbanisation galopante et non maîtrisée d'une part et d'autre part, l'insuffisance d'éveil de conscience des populations sur les questions environnementales et les impacts de leurs actions sur l'écosystème urbain.

Face aux changements climatiques et autres problèmes environnementaux, la commune du Golfe 1 doit développer des stratégies de gestion durables des ressources naturelles de renforcement des capacités de résilience des populations.

Parmi les actions à mener, on relève :

- l'amélioration des voies et moyens de transports urbains (Rideau vert),
- l'amélioration de l'habitat et les modes de gestion des déchets et eaux usées,
- la protection des populations contre les radiations émises par certaines antennes et la pollution chimique et atmosphérique,
- la réduction des nuisances sonores,
- la sauvegarde des forêts sacrées et le reboisement des espaces verts,
- le développement d'un plan d'information, de sensibilisation et de formation sur l'environnement ;
- l'Etablissement d'une cartographie communale en matière de gestion de l'environnement ;
- l'aménagement des espaces verts dans la commune ;
- l'instauration d'une journée Golfe 1 propre et d'un cadre de travail collaboratif avec ANGE pour le respect des normes environnementales ;
- la restauration des forêts sacrées et des écosystèmes des berges marines, lagunaires ;
- la gestion des plantes aquatiques envahissantes dans la lagune ;
- l'adaptation aux aléas climatiques ; des stratégies devraient être développées pour protéger la côte, aménager et entretenir régulièrement les caniveaux et appuyer les couches les plus vulnérables.

3.7. Gouvernance, Services et structures intervenant dans la Commune

3.7.1. Gouvernance et administration du territoire

La commune est administrée par deux organes que sont le conseil communal, organe délibérant et le bureau exécutif composé du maire et de ses quatre adjoints. Selon la loi sur la décentralisation de 2017 et les textes modificatifs subséquents, les communes disposent de compétences propres, de compétences partagées et de compétences transférées (art 82, 83 et 84). Les limites du Golfe 1 commune sont fixées par le décret N° 2017-144 /PR du 22 décembre 2017.

La commune du Golfe 1 comprend 36 quartiers plus ou moins bien délimités. Il s'agit de :

Hédjé, Bè-Apéyéme, Bè-Dangbouipé, Bè-Adzrometi, Bè-Agodo, Bè-Agodogan, Bè-Allaglo, Bè-Ahligo, Bè-Hounvéme, Bè-Akodessewa, Bè-Kotoukouondji, Bè-Ablogamé, Bè-Kanyikopé, Bè-Adakpamé, Bè-Adakpamé-Dangbuipé, Bè-Adakpémé-Apéyéme, Bè-Adakpamé-Kpota-Colas, Bè-Kpota-Adidomé, Bè-Akodéssewa-Kpota, Bè-Akodéssewa-Kponou, Bè-Afamé, Bè-Kpota-

Dénouvimé, Bè-Kpota-Atchantimé, Bè-Kpota, Bè-kpota, N'tifafa Komé Nord, Bè-Atiégo, Bè-Souza-Nétimé N°1, Bè-Souza-Nétimé N°2, Bè-Souza-Nétimé N°3, Bè-Anthony-Nétimé, Katanga, Kélégougan, Klobatéme

La gouvernance du territoire communal se fait à plusieurs niveaux par les acteurs suivants :

- le Préfet qui exerce le contrôle de légalité ;
- le DAGL qui a des compétences sur un certain nombre de domaines qui seront précisés par les décrets d'application ;
- le Conseil Communal qui gère les affaires communales ;
- les chefs traditionnels, gardiens des us et coutumes qui sont dans un rôle de référents dans les localités.

3.7.2. Services communaux et ressources humaines

3.7.2.1. Fonctionnement du Conseil municipal et de l'administration communale

Le Conseil municipal a été installé en octobre 2019 et a en charge la gestion du territoire communal par ses délibérations en fonction des compétences à lui conférées par la loi. Il dispose d'un bureau exécutif composé d'un maire et de 4 adjoints au Maire. Le Conseil municipal est composé de vingt-trois (23) membres dont quatre (4) femmes. Il tient régulièrement ses sessions (3 en 2019 et en 2020) assorties de leurs procès-verbaux, adopte le budget communal et oriente les actions pour le développement du territoire. Le fonctionnement du conseil est régi par un règlement intérieur adopté par les conseillers dès leur installation.

Le conseil a en son sein les trois (3) commissions permanentes prévues par la loi. Il s'agit de la i) Commission des affaires économiques, financières, juridiques et de la planification, la ii) Commission des affaires domaniales, environnementales, techniques, des travaux et du patrimoine et la iii) Commission des affaires sociales, culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil. Les Conseillers municipaux proviennent de différents partis politiques. Il est observé dans l'ensemble une bonne collaboration et cohabitation entre les Conseillers. Toutefois, les populations affirment ne pas connaître les conseillers qui les représentent. L'actuel chef de l'exécutif communal est **Monsieur GOMADO Koamy Gbloekpo**.

Au niveau du fonctionnement de l'administration communale, il ressort que malgré les efforts, le fonctionnement des services communaux reste à améliorer. En effet, les relations de fonctionnalité ne sont pas encore huilées, la circulation des informations n'est pas optimale au sein des services notamment en matière de traitement des courriers, de correspondance et d'affectation des dossiers. Par ailleurs, les populations ont soulevé la lenteur des services communaux en cas de sollicitation pour la fourniture des services comme la légalisation des actes administratifs. La population souhaite également l'exonération des frais de légalisation pour les dossiers scolaires et demande que la mairie rapproche encore plus ses services des populations à

travers la mise en place des services tels la légalisation et les états civils annexes dans les quartiers vulnérables et éloignés comme Klobatémé.

3.7.2.2. Gestion au niveau communautaire dans les quartiers

Chaque quartier de la commune a à sa tête un Chef qui est sous l'autorité du chef canton et qui s'occupe du règlement des litiges, de la mobilisation des populations et joue l'interface entre les populations et les autorités administratives au niveau local et central. La chefferie traditionnelle joue également un rôle important sur les plans politique, social et culturel. Elle a un rôle administratif car elle est responsable de la transmission des messages reçus des autorités administratives locales ou centrales aux habitants et veille à leur exécution.

Les quartiers disposent également de Comités de Développement de Quartier (CDQ) qui s'occupent du développement communautaire en lien avec le Chef quartier. Les CDQ sont plus ou moins fonctionnels selon les quartiers. Les quartiers sont les lieux où les besoins s'expriment et sont remontés au niveau communal par les CDQ. Ces derniers constituent ainsi un maillon important dans la mobilisation communautaire, la sensibilisation, l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement et des projets d'initiative locale. Ils constituent également un relais d'information de la commune vers les populations à la base. Il est à préciser que le comité de développement de la zone de Bè (CDB), en sa qualité de structure faîtière en matière de développement dans les cantons de Bè, Baguida et Amotivé, continuera à servir, autant que faire se peut, d'interface entre les bailleurs dont les mairies et les structures locales de base.

3.7.2.3. Cadre de concertation et participation des populations à la gestion des affaires communales

La mairie dans son fonctionnement, implique généralement les représentants des populations et les acteurs locaux. C'est dans cette optique qu'ils sont invités à des rencontres de concertation et aussi aux sessions du conseil communal à titre d'observateurs. Les rencontres sont pour les acteurs, l'occasion d'échanger avec l'exécutif et le conseil municipal sur les problèmes liés à l'eau, électricité, assainissement et à la sécurité, la mobilisation et la gestion des ressources financières. Toutefois la population relève qu'elle est éprouvée de répéter les mêmes problèmes sans avoir de véritables solutions.

Par ailleurs, pour assurer une meilleure coordination des actions de développement sur son territoire, la mairie du Golfe 1 implique les organisations de la société civile, les CDQ, les chefs traditionnels et les autres acteurs du développement local comme le secteur privé et les services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE). Après l'élaboration du plan d'action pour la lutte contre le covid 19, l'élaboration du PDC a été une nouvelle occasion de mobilisation des acteurs autour d'une vision commune pour le développement du territoire. Il est ainsi observé une véritable volonté des autorités locales d'assurer une complémentarité fonctionnelle entre

démocratie représentative (conseil municipal) et démocratie participative (cadre de concertation avec les citoyens) dans l'identification et la mise en œuvre des actions. Toutefois, cette bonne volonté n'est pas encore traduite de façon formelle à travers une délibération du conseil municipal concernant la création et le mode de fonctionnement des cadres de concertation pour garantir sa durabilité quel que soit les changements politiques qui pourraient intervenir au niveau du conseil municipal. De plus, cette volonté des autorités locales de dialoguer avec les acteurs locaux n'est pas ressentie jusqu'à la base, au niveau des quartiers. En effet, certains CDQ et Chefs de quartiers estiment ne plus être considérés par l'administration communale comme au temps de la délégation spéciale. Ils se sentent frustrés par la suspension de certains avantages, notamment les ristournes sur la collecte de certaines taxes.

La commune pourrait s'inspirer du modèle « quadrilogue » expérimenté en son temps par l'Union des Communes du Togo (UCT) avec l'appui de la coopération française et renforcé par la GIZ dans certaines communes. Le « quadrilogue » a été une instance consultative pour la Délégation spéciale. Il est composé des représentants des services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE), les responsables des associations et ONG locales, les représentants des quartiers (chefs et CDQ), les opérateurs économiques, les associations d'usagers et des partenaires techniques et financiers de la commune. Il se réunit chaque trimestre ou en cas de besoin. Ce cadre dynamique en matière d'animation, de dialogue et de concertation sur le territoire devrait être formalisé par la commune et accompagné pour être pérenne.

3.7.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC)

Le diagnostic fait ressortir que la commune du Golfe 1 dispose de capacité de maîtrise d'ouvrage pouvant garantir la gestion efficace de la chaîne d'appel d'offres, de passation de marché et de suivi des travaux de construction et la gestion des ouvrages. Elle dispose des organes de passation des marchés et d'une Direction des Service Technique (DST) dotée de personnel qualifié. La commune a hérité de certaines ressources humaines de l'ancienne commune de Lomé, ce qui a contribué au renforcement de l'équipe communale en matière de maîtrise d'ouvrage. Le souci de respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de maîtrise d'ouvrage et de passation de marché et la capacité de maîtrise d'ouvrage existe et est bien réel au vu du plan de passation de marché élaboré pour 2021 pour un montant 1 616 000 000 FCFA.

Toutefois, il est difficile d'apprécier la capacité de la commune par rapport à la gestion de grands projets d'infrastructures complexes car elle est à ses débuts de maîtrise d'ouvrage. La commune a ainsi assurée sur fonds propres des réalisations en matière d'adduction d'eau potable, d'achat de mobiliers de bureau, de travaux de clôture de cimetière et d'achat d'équipements comme un groupe électrogène. Les données analysées à ce niveau montrent que les différentes étapes des procédures de passation de marché ont été respectées selon les standards en la matière même si les réalisations en investissement sont largement inférieures aux prévisions. Pour les populations, il faut des actions de fond de grande envergure qui impactent leur quotidien et tracent la voie vers l'émergence.

Tableau 22: Investissements réalisés par la commune en 2020

	Réalisation 1	Réalisation 2	Réalisation 3	Réalisation 4
Type de réalisation	Approvisionnement en eau potable	Achat de mobilier de bureau	Travaux de construction de clôture du cimetière municipal	Acquisition de groupe électrogène
Inscrit au budget	Oui	Oui	Oui	Oui
Inscrit dans un plan de passation de marché	Oui	Oui	Oui	Oui
Année de réalisation	2020	2020	2020	2020
Coût	6.000.000	19.000.000	3.900.000	12.000.000
Source de financement	Budget Municipal	Budget Municipal	Budget Municipal	Budget Municipal
Date démarrage travaux	30/12/2020	04/12/2020	17/12/2020	04/12/2020
Date de fin (Réception)	14/01/2021	18/12/2020	17/03/2021	18/12/2020
Durée de réalisation	15jours	15jours	3mois	15jours
Mode de gestion actuel	?	?	?	?
Procédures de référence	Demande de cotation	DRP	Demande de cotation	DRP
Respect procédures	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence documents de passation des marchés	Oui	Oui	Oui	Oui
Considéré en Bon, moyen ou mauvais état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état
Niveau de fonctionnalité (Bon, moyen ou mauvais)	Bon	Bon	Bon	Bon
Prise en charge entretien par qui et à quel niveau	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie

❖ Analyse FFOM sur la gouvernance et l'administration du territoire

Tableau 23 : FFOM sur la gouvernance et l'administration du territoire

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil municipal élu et fonctionnel ; - Dynamisme de l'exécutif communal et du Maire ; - Tenue régulière et à bonne date des sessions du conseil municipal, - Bonne cohabitation au sein du conseil municipal - Engagement des CDQ , du chef canton et des chefs de quartiers pour appuyer la commune dans la mobilisation des populations et la transmission des informations ; - Volonté des autorités locales d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens à travers les cadres de concertation et de dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication des populations dans la gestion des affaires communales ; - Insuffisance de communication sur les activités communales ; - Retard dans la mise en place du bureau du citoyen - Manque d'autorité et de rigueur pour sanctionner les contrevenants au respect des biens publics ; - Peu de femmes dans le conseil communal ; - Insuffisance de coordination des actions des ONG/OSC par la mairie ; - Faible implication des personnes en situation d'handicap dans les instances décisionnelles ; - Absence de formalisation des cadres de concertation permanents ; - Faible capacité de mobilisation de ressources endogènes de la commune
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La bonne relation avec les PTF et le secteur privé qui interviennent dans l'appui à la commune ; - Proximité des services déconcentrés et centraux de l'Etat ; - La volonté de l'Etat pour le renforcement de la décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de transfert financier aux communes encore embryonnaire ; - Faiblesse de l'appui financier de l'Etat accordé à la commune; - Faible mobilisation des grands groupes installés sur le territoire communal - Certains quartiers ne se sentent pas concernés par le processus

3.7.2.4. Problématique sur la gouvernance et l'administration communale

Malgré la légitimité retrouvée par les autorités locales avec la mise en place d'organes élus, les problèmes de collaboration, d'implication et de concertation avec les acteurs locaux restent un défi pour les autorités communales. De plus, malgré la volonté affichée, l'exercice de la démocratie locale n'est pas encore bien huilé vu la grande taille du territoire communal en termes de superficie et de population, les besoins énormes des populations en termes d'accès aux services de base et les enjeux de leur participation à la gestion des affaires communales. Les réunions de zone ont montré que les membres du conseil municipal ne sont pas suffisamment connus des populations. Il est ressenti une lenteur dans les services de la commune au profit des administrés. Les CDQ et les chefs de quartiers ne sont ni considérés ni respectés par les populations, d'où l'absence de cohésion sociale dans les quartiers qui se traduit par :

- le manque de respect aux chefs traditionnels,
- le refus d’adhésion aux orientations des CDQ,
- le problème d’insécurité liée aux gangs,
- l’installation anarchique des infrastructures commerciales,

Les grands défis à relever dans le domaine de la gouvernance sont :

- ✓ *Renforcer le niveau de collaboration, d’implication et de concertation entre la mairie et les acteurs locaux ;*
- ✓ *Encourager l’exercice des valeurs citoyennes et démocratiques au niveau locale ;*
- ✓ *Intensifier les activités de sensibilisation auprès des populations ;
Impliquer davantage les CDQ dans les prises de décision comme les autorisations accordées pour l’occupation des emprises ;*
- ✓ *Renforcer les capacités des CDQ pour qu’ils puissent mieux assurer leur travail ;*
- ✓ *Délimiter clairement les différents quartiers prenant en compte les réalités sociologiques.*

3.8. Finances locales

Vu la jeunesse de la commune dont les organes ont été mis en place fin 2019, l’analyse ne portera que sur les réalisations budgétaires de l’année 2020 et sur les prévisions budgétaires de 2021.

3.8.1. Les sources de financement de la commune

La commune du Golfe 1 dispose de deux types de ressources : les ressources propres ou endogènes issues des recettes fiscales et non fiscales et les ressources externes issues des dotations de l’Etat et des partenaires externes.

❖ Les ressources propres sont constituées par :

- **Les recettes fiscales** : il s’agit des produits des impôts directs et indirects locaux¹⁷. Ces recettes fiscales représentent 92% des recettes propres. Elles comprennent entre autres, la taxe sur les spectacles et appareils automatiques, la taxe sur la distribution de l’eau, de l’électricité et du téléphone, les produits des droits de timbre etc.
- **les recettes non fiscales** sont collectées par les services communaux à savoir : la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d’abattage, d’inspection sanitaire des animaux de boucherie, la taxe d’expédition, d’enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d’état civil, les droits de stationnement, les redevances d’occupation du domaine public, les taxes ou redevances en matière d’urbanisme et d’environnement, les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants, la taxe sur la publicité, les produits de location de terrains et des boutiques, la redevance d’occupation du domaine public, etc.

¹⁷ Décret N°2021-039/PR du 14 avril 2021

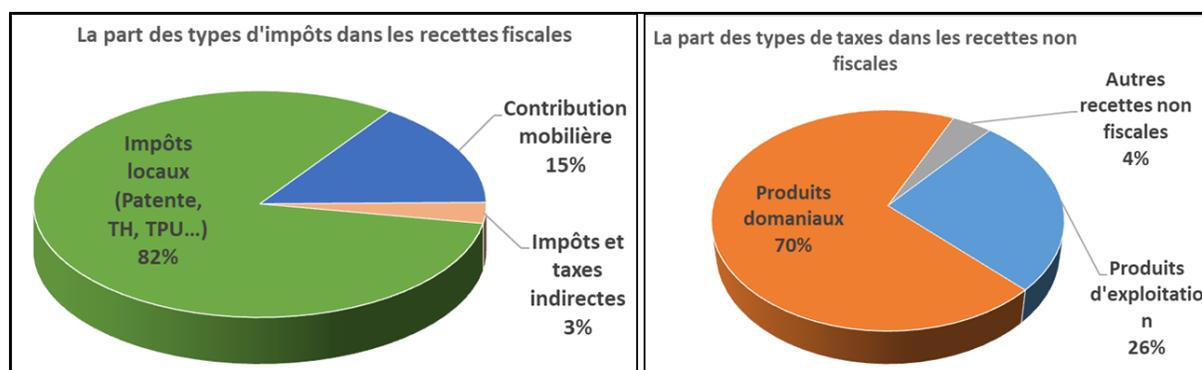


Figure 25 : Part des types d'impôts dans les recettes fiscales non fiscales

❖ Les ressources externes

Les recettes externes de la commune proviennent essentiellement des dotations financières de l'Etat à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du secteur privé.

Tableau 24: Les recettes en fonction des sources pour les années 2020 et 2021

Libellés	Budget 2020	Réalisation 2020	Taux	Budget 2021
RECETTES FISCALES	2 209 000 000	1 897 318 134	92,2%	1 942 165 599
Impôts locaux (Patente, TH, TPU...)	1 525 000 000	1 553 908 390	75,5%	90 000 000
Contribution mobilière	298 000 000	286 618 847	13,9%	11 000 000
Impôts et taxes indirectes	386 000 000	56 790 897	2,8%	1 841 165 599
RECETTES NON FISCALES	282 400 000	160 761 241	7,8%	179 000 000
Produits d'exploitation	98 627 400	42 323 500	2,1%	54 000 000
Produits domaniaux	83 272 600	111 685 450	5,4%	35 000 000
Autres recettes non fiscales	100 500 000	6 752 291	0,3%	90 000 000
TOTAL RECETTES PROPRES	2 491 400 000	2 058 079 375	100%	2 121 165 599
Dotations de l'Etat	-	30 034 401		30 034 401
Autres dotations externes	-	-		-
TOTAL RECETTES EXTERNES	-	30 034 401		30 034 401
RECETTES TOTALES	2 491 400 000	2 088 113 776		2 151 200 000

Source : A partir des prévisions budgétaires 2021 de la commune

3.8.2. La mobilisation des ressources financières locales

En matière de fiscalité, Golfe 1 reste l'une des communes disposant d'un gisement de ressources locales importantes. Cependant, en l'absence de fichier des contribuables mis à jour, il est difficile d'analyser les efforts consentis en matière de mobilisation des recettes par rapport au potentiel existant. Toutefois, vu la prépondérance du secteur informel dans l'économie, les recettes collectées restent en deçà du potentiel. Ainsi, le rendement de la collecte des recettes n'est pas maîtrisé. Malgré ces difficultés, des efforts sont fournis par les services communaux pour améliorer la collecte des recettes à travers l'identification au fur et à mesure de nouvelles installations après des enquêtes et l'établissement de contact entre les contribuables et la mairie. Les recettes collectées par l'OTR ont été reversées. Toutefois, il est souhaitable d'améliorer

d'avantage la collaboration entre la commune et l'OTR dans le cadre du recouvrement des recettes.

3.8.3. L'utilisation des ressources financières

Les dépenses de la commune sont de deux ordres : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les ressources collectées sont ainsi affectées pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'administration et le reste des recettes sert à couvrir les besoins en investissement. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 63,7% des dépenses totales en 2020 dont 37% ont été affectées au frais du personnel, 35% aux travaux et services, 17% aux frais de gestion et de transport et 11% pour les autres dépenses.

En termes d'investissement, la commune a affecté 36% de son budget de l'année 2020. Les investissements ont été réalisés en 2020 pour un coût global de 451 214 000 FCFA.

Ces actions restent néanmoins très insuffisantes pour tirer la légitimité de la mairie vers le haut auprès des citoyens au regard des énormes besoins.

Tableau 25: Situation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune en 2020

Libellés	Budget 2020	Réalisation 2020	%	Budget 2021
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 491 400 000	793 680 134	100%	1 834 290 004
Denrées et fournitures	119 700 000	71 667 718	9,03%	156 000 000
Allocations et subventions	14 000 000	1 214 750	0,15%	531 170 000
Travaux et services	1 105 000 000	278 536 580	35,09%	68 990 004
Participation et tiers	20 000 000	10 478 400	1,32%	456 300 000
Frais du personnel	459 146 716	291 051 019	36,67%	456 300 000
Frais de gestion et de transport	233 202 776	139 516 267	17,58%	124 730 000
Autres dépenses	13 000 000	1 215 400	0,15%	20 400 000
Excédent capitalisé	527 350 508	-	0,00%	20 400 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	527 350 508	451 214 034	100%	3 873 000 000
Bois, forêt, plantation	3 000 000	-	0,00%	45 000 000
Bâtiment	60 000 000	81 484 168	18,06%	638 000 000
Voiries et réseaux	220 000 000	60 045 970	13,31%	638 000 000
Matériels, outillages et mobiliers	142 000 000	223 876 120	49,62%	638 000 000
Matériels de transport	47 000 000	45 605 100	10,11%	638 000 000
Immobilisation incorporelle	40 000 000	25 302 000	5,61%	638 000 000
Autres dépenses	15 350 508	14 900 676	3,30%	638 000 000
TOTAL	3 018 750 508	1 244 894 168	100%	5 707 290 004

Source : Généré à partir des données du budget communal 2020

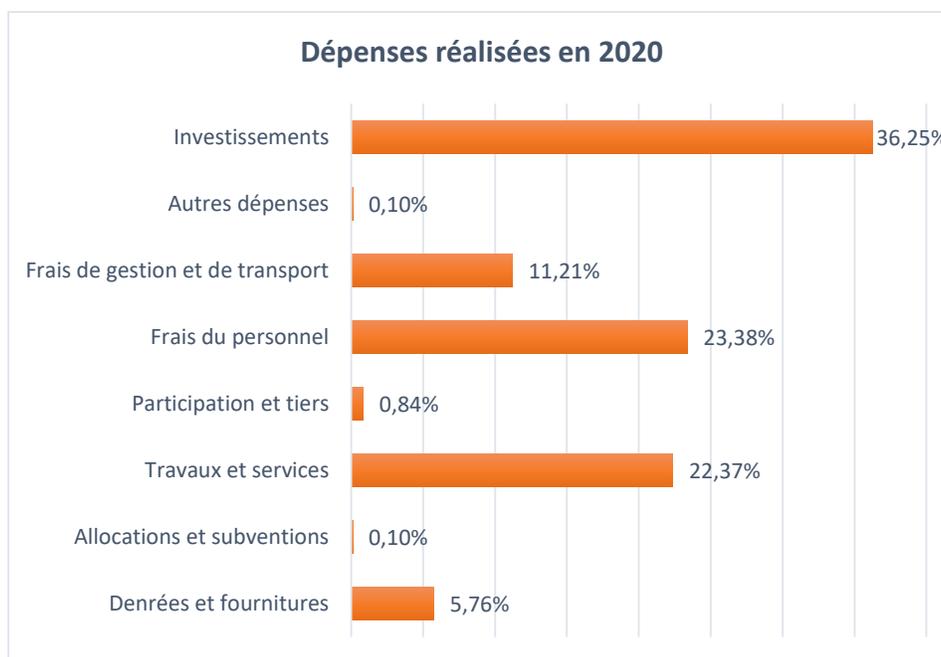


Figure 26 : Dépenses réalisées en 2020

Tableau 26 : FFOM sur les finances locales

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Existence de potentiels économiques conséquents sur le territoire communal ; – Existence des équipements marchands dans la commune (marchés, gares routières, abattoir) ; – Existence d’un service technique qualifié pour le recouvrement des taxes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Absence de fichiers de contribuables adaptés au nouveau découpage du territoire – Incivisme fiscal des contribuables ; – Faible maîtrise du potentiel fiscal et non fiscal ; – Insuffisance de dialogue et de concertation avec les contribuables et les autorités communales ; – Faiblesse des investissements en matière d’infrastructures socioéconomiques ; – Absence de manuel de procédures administratives et financières ; – Insuffisance de l’outil informatique dans la gestion des finances et de la comptabilité.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Le positionnement géographique de la commune dans la capitale du pays (favorable aux échanges économiques et commerciaux) – Existence de potentiels non exploités – Appui des services déconcentrés de l’Etat (OTR, Trésor) 	<ul style="list-style-type: none"> – Faiblesse de l’appui financier de l’Etat à travers le FACT – Crise liée au covid 19 – Non maîtrise du fichier du contribuable sur les impôts locaux et les taxes communales;

❖ **Problématique sur la mobilisation et la gestion des ressources financières locales**

Malgré les efforts, la mobilisation des recettes locales est confrontée à la non maîtrise du potentiel fiscal de la commune et à l'insuffisance des moyens techniques et humains consacrés au recouvrement des taxes. A ceci s'ajoute l'incivisme fiscal qui caractérise certains des contribuables qui ne déclarent pas leurs activités et aussi des conflits de compétence sur certaines zones de recouvrement de taxe comme le port. Par ailleurs, le niveau de transfert de fonds de l'Etat vers les communes est encore très faible par rapport aux compétences transférées à ces dernières.

En matière de gestion, on note l'absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune et la faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières. Les acteurs locaux, notamment les CDQ se sentent peu impliqués dans les opérations de recouvrement des taxes en ce sens qu'ils ne bénéficient plus des ristournes leur permettant de fonctionner.

Proposition de piste de solutions sur les finances locales

- *Mettre en place un programme de constitution d'un registre informatisé d'identification des contribuables ;*
- *Revoir l'organisation du dispositif de collecte des taxes ;*
- *Renforcer, responsabiliser, professionnaliser (contrat d'objectif de rendement, fiche d'évaluation) des agents de recouvrement afin d'améliorer leur rendement ;*
- *Mettre à la disposition des agents de recouvrement des moyens de déplacement pour faciliter la couverture du territoire communal ;*
- *Mettre en place la collecte électronique des taxes pour la sécurisation des fonds,*
- *Mettre en place un mécanisme de suivi des performances basées sur des encouragements/sanctions pour améliorer le rendement des agents de recouvrement ;*
- *Poursuivre les sensibilisations sur le civisme fiscal auprès des populations ;*
- *Promouvoir le Développement Economique Local (DEL) en participant à l'amélioration des conditions d'exercice et des revenus des acteurs économiques pour qu'en retour il y ait des retombées fiscales pour la collectivité ;*
- *Elaborer et adopter un manuel de procédures administratives et financières.*

IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE DU GOLFE 1

4.1. Rappel de la vision et axes stratégiques au niveau national

Partant des études nationales de perspectives à long terme, une vision a été définie dans le Plan National de Développement (PND-2018-2022) du Togo. Cette vision vise à transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

La vision du PND-2018-2022 se décline comme suit : « *Faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde* ».

Le Togo sera ainsi, un pays structurellement transformé où tous les acteurs y compris les collectivités locales participent substantiellement à une croissance économique forte, durable et inclusive. Les fruits d'une telle croissance devront favoriser l'accès équitable de toutes les populations, notamment les plus vulnérables, aux services sociaux de base de qualité et dans le respect de l'environnement.

Partant de cette vision, trois (03) orientations stratégiques à moyen terme ont été formulées comme suit :

- *Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;*
- *Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;*
- *Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.*

L'analyse de ces trois axes montre que sur les 169 cibles des ODD, les axes du PND en intègrent près d'une cinquantaine. La dimension économique prend en compte 39,5% des cibles, la dimension sociale 37,2%, la dimension environnementale 9,3% (hormis les cibles à caractère environnemental, reprises dans les autres dimensions) et la dimension gouvernance 14,0 %.

La vision et les objectifs définis au niveau national peuvent être atteints si à la base, les collectivités locales (communes), partagent et intègrent la vision nationale dans leurs visions communales. Aussi, les axes stratégiques de développement au niveau communal doivent-ils répondre aux problématiques majeures de la commune tout en étant en adéquation avec celles définies à l'échelle nationale.

4.2. Synthèses des problématiques de développement dans la commune du Golfe1

L'analyse diagnostique ressort que la commune du Golfe 1 fait face à un certain nombre de problématiques de développement. Ces différentes problématiques peuvent se regrouper en cinq grands domaines.

❖ Domaine de la gouvernance et finances locales

- Le faible niveau de collaboration, d'implication et de concertation entre la mairie et les acteurs locaux pose un problème de communication sur les actions de développement et crée un climat de mésentente sur certaines questions ;
- L'exercice de la démocratie locale n'est pas encore bien huilé dans la commune si bien que les considérations politiques freinent parfois les réflexions et actions de développement ;
- Le manque de culture des valeurs citoyennes et démocratiques au niveau d'une partie de la population ne favorise pas l'adhésion aux règles liées au respect du bien public et au civisme ;
- L'insuffisance de personnel qualifié pour assurer les services publics de base aux populations ;
- Le problème d'insécurité des personnes et des biens et la prolifération des ghettos constituent des freins pour le développement économique de la commune ;
- La mobilisation des recettes locales est confrontée à la non maîtrise du potentiel fiscal de la commune, à l'incivisme fiscal et au conflit de compétences sur certaines zones de recouvrement de taxes à l'instar du port ;
- L'absence de manuel de procédures administratives et financières et la faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières posent le problème de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des ressources ;

❖ **Domaine de l'aménagement urbain**

Globalement, de nombreux problèmes se posent en termes d'aménagement urbain. Il s'agit entre autres des problèmes prioritaires suivants :

- L'urbanisation non contrôlée et l'occupation anarchique des emprises des voies de communication et des berges lagunaires complexifient la gestion de l'espace urbain et exposent les habitants aux contraintes naturelles comme les inondations,
- Les conflits fonciers dus à la faible sécurité foncière dans la commune,
- L'insuffisance de routes aménagées et l'état de la voirie peu aménagée rendent difficile la circulation des personnes et des biens dans la commune.

❖ **Domaine des activités économiques de la commune**

- Le potentiel de la commune pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine en termes de superficies est mal exploité ou valorisé ;
- Le secteur de l'artisanat est confronté à une mauvaise structuration professionnelle et la plupart des artisans évolue dans l'informel ;
- Les infrastructures de commerce (marchés) nécessitent des aménagements ou des rénovations pour les rendre plus fonctionnelles ;
- L'absence de plateformes modernes et de sites attractifs n'améliorent pas les conditions d'exercice des opérateurs économiques afin de rendre plus redevables les acteurs surtout du secteur informel ;

- Les conditions d'accès au crédit (taux, produit peu adapté, absence d'accompagnement etc...) ne permettent pas l'épanouissement des petites entreprises et exclu une grande partie de la population des financements,
- Le faible aménagement des sites touristiques, la faible valorisation de la diversité culturelle et le problème d'insécurité valorisent peu les potentialités de la commune en matière de tourisme,

❖ **Domaine de l'assainissement, environnement et ressources forestières**

- L'insuffisance et faible entretien des infrastructures de drainage des eaux pluviales et d'évacuation des déchets solides et eaux usées,
- L'insouciance et l'incivisme d'une partie de la population qui refuse l'abonnement à un service de pré-collecte des déchets et qui connecte leurs eaux usées domestiques à la lagune ou aux caniveaux ;
- L'absence de latrines publiques dans certains quartiers et de latrine dans les concessions ou leur mauvais état contribue à la recrudescence de la Défécation à l'air libre (DAL) dans les espaces verts ;
- La commune est confrontée à la dégradation de son environnement, en l'occurrence, l'insalubrité, la pollution et la dégradation du couvert végétal qui conduisent à la disparition de certaines espèces de la faune et de la flore ;
- La dégradation des écosystèmes naturels entraîne la perte des services écosystémiques dans la commune et accentuent le phénomène de changements climatiques conduisant à l'érosion de la côte, aux inondations et aux fortes chaleurs,
- Les pollutions sonores et olfactives, faute de respect de la réglementation en la matière d'une part et du trafic aérien d'autre part.

❖ **Domaine des services sociaux de base**

Accès à l'Eau potable et à l'assainissement

- Le déficit d'équipements et infrastructures d'eau potable est une contrainte majeure qui expose une grande partie de la population de la commune du Golfe1 aux risques de maladies d'origine hydrique,

Accès à la santé et protection sociale

- La réticence de la population à adhérer aux programmes de vaccination ne favorise pas la prévention de certaines maladies tels que le paludisme, et autres maladies parasitaires des enfants ;
- Les infrastructures publiques de santé sont vétustes et sous équipées avec un faible plateau technique,
- La commune connaît une prolifération des médicaments de rue et de cliniques non agréées qui échappent au contrôle des autorités de la santé ;
- Les mécanismes de protection sociale sont quasi inexistantes et il n'y a pas d'assistance aux personnes vulnérables, ni de premiers soins aux indigents ;
- L'insuffisance des ressources humaines dans les hôpitaux publics et le mauvais accueil des patients par le personnel de santé.

Education/apprentissage

- Absence de transport scolaire sécurisé exposant les élèves aux accidents de la circulation sur le chemin de l'école.
- Faible qualité de l'enseignement due aux infrastructures et équipements scolaires insuffisants, souvent vétustes, peu sécurisés avec des effectifs pléthoriques par classe et l'insuffisance de matériels didactiques.
- Abandon scolaire dû au faible accès des enfants à l'alimentation scolaire (cantines), au manque de moyens des parents etc, d'où un taux net de scolarisation dans la commune de près de 80%, qui reste faible par rapport au taux de 100% souhaité par la vision nationale.
- Une partie des enfants de la commune ne dispose pas d'acte de naissance, ceci rend difficile leur scolarisation ;
- L'insuffisance d'éclairage public ne permet pas à une grande partie des élèves vulnérables d'apprendre leurs leçons.

Sports et loisirs

- La commune est confrontée à l'insuffisance des infrastructures sportives et de loisirs pouvant favoriser l'épanouissement et le talent des jeunes,
- L'existence de ghettos et de groupes de gangs qui se livrent à la vente des substances illicites compromet la santé physique et mentale et l'émergence des talents.

Equité, genre et inclusion

- Faible accès des femmes aux postes de responsabilités et aux ressources économiques.
- Violences basées sur le genre souvent signalées dans la commune notamment le viol, les féminicides, etc ;
- Inexistence de service d'assistance aux personnes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes du troisième âge, les handicapés, etc ;
- Absence de programme spécifique de soutien aux populations vulnérables et inexistence de cantines dans les établissements scolaires.
- Non prise en compte de la dimension « accessibilité pour tous » dans la construction de la plupart des infrastructures marchandes et sociales.

4.3. Priorités de développement de la commune du Golfe 1

De l'analyse des résultats du diagnostic et des grandes problématiques de développement de la commune du Golfe 1, la priorisation participative à l'échelle locale, se présente comme suit

- *(i) Améliorer l'état de l'assainissement de la commune,*
- *(ii) Faciliter l'accessibilité inclusive des populations à la santé et à l'eau potable,*
- *(iii) Doter la commune d'infrastructures scolaires bien équipées,*
- *(iv) Contribuer à un développement économique local durable et inclusif,*
- *(v) Renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes dans la commune,*
- *(vi) Augmenter la résilience et les capacités d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques,*
- *(vii) Renforcer la gouvernance locale et la justice sociale,*
- *(viii) Contribuer à la cohésion sociale, la paix et la sécurité dans la commune,*

- (ix) *Mettre en place des initiatives de protection sociale en faveur des personnes vulnérables.*

4.4. Vision de la commune du Golfe 1

Sur la base de l'analyse des problématiques de développement de la commune du Golfe 1, de la vision et des orientations nationales, une vision a été définie pour la commune du Golfe 1. Cette vision partagée par l'ensemble des acteurs se situe dans un horizon temporel de 10 ans. Ainsi, la vision de la commune se décline comme suit : « ***D'ici 2030, Golfe 1 dispose d'une gouvernance locale partagée dans un climat de quiétude et de cohésion sociale, renforçant sa position de pôle de développement économique durable, contribuant à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, avec des infrastructures et services sociaux de base résilients et accessibles pour tous*** ».

Cette vision met au centre la gouvernance partagée et la promotion d'une citoyenneté participative, celle qui, dans le cadre d'une démocratie de proximité, rapproche considérablement le processus de décision des administrés et fait intervenir effectivement ceux-ci dans la gestion du devenir de la commune. En mettant en exergue la gouvernance partagée, la commune du Golfe 1 veut (i) renforcer l'implication des acteurs pour un développement dynamique, consensuel et durable, (ii) améliorer la gouvernance à travers la mise en place du système de gestion axée sur les résultats, (iii) renforcer la culture démocratique et le contrôle citoyen de l'action publique pour plus d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre des projets de développement de la commune.

Parlant de la quiétude, la commune du Golfe 1 ambitionne contribuer à assurer la paix sociale et la sécurité sur le territoire communal afin de garantir un climat de tranquillité et de confiance pour la population et les opérateurs économiques. Ce climat de tranquillité, permettra à la commune du Golfe 1 de saisir toutes les opportunités dont elle dispose pour renforcer sa position de pôle économique à travers les stratégies respectant l'environnement et des services écosystémiques.

Aussi cette vision met-elle en évidence l'amélioration du bien-être social et culturel des populations à travers la facilitation de l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité à toute la population y compris les personnes vulnérables. En intégrant la notion de durabilité et d'inclusion, la vision communale montre que toutes les actions à mener pour le développement de la commune doivent tenir compte de l'équité genre, des personnes vulnérables et de la dimension environnementale et socioculturelle.

Pour traduire cette vision dans le processus de développement quatre axes prioritaires ont été identifiés

4.5. Axes stratégiques du développement de la commune du Golfe 1

AXE 1 : Promouvoir un développement économique local profitable aux couches les plus vulnérable

Cet axe va contribuer à réduire la pauvreté dans la commune, à faire la promotion de nouvelles activités génératrices de revenus dans les secteurs porteurs tels que : la pêche, le tourisme et à la valorisation de l'agriculture urbaine et périurbaine. Des actions en faveur de l'entrepreneuriat local et le développement des autres activités génératrices de revenus permettront de renforcer l'employabilité des jeunes de la commune. Aussi, un accent particulier sera-t-il mis sur la formation professionnelle et le renforcement des capacités de la population afin que cette dernière puisse répondre efficacement aux exigences des nouvelles opportunités d'emplois présentes dans la commune. Pour faciliter la circulation des biens et services dans le cadre économique, les infrastructures de transport devront être entretenues et aménagées. Les principaux éléments qui sont pris en compte dans cet axe sont :

- La formation professionnelle et le renforcement des capacités des artisans ;
- La valorisation du potentiel pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine ;
- La structuration professionnelle des artisans ;
- L'aménagement et la rénovation des infrastructures de commerce (marchés),
- Le développement de plateformes modernes et de sites attrayants pour améliorer les conditions d'exercice des opérateurs économiques ;
- La promotion du tourisme durable dans la commune ;
- L'aménagement du réseau routier.

AXE 2 : Renforcer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base de qualité

De nos jours, les initiatives de filets sociaux sont quasi inexistantes dans la commune. Il n'existe pas de service d'assistance aux personnes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes du troisième âge, les handicapés, etc. On note une insuffisance des services sociaux dans les centres de santé, écoles etc. Aussi les questions d'accessibilité géographique et financière à l'éducation, à la santé et à l'eau potable sont préoccupantes dans la commune. Cet axe vise à améliorer l'accès à ces principaux services dans la commune. Il s'agira essentiellement de travailler pour

- L'amélioration de l'accès pour tous à l'eau potable et de son utilisation dans les ménages,
- La sensibilisation des populations sur les questions de santé publique,
- La facilitation de l'accès pour tous à des soins de santé,
- La lutte contre la prolifération des médicaments de rue et des cliniques non agréées qui échappent au contrôle de l'Etat,
- L'appui au développement des mécanismes de protection sociale et d'assistance aux personnes vulnérables,
- Le renforcement de la sécurité des élèves et des infrastructures scolaires,
- L'amélioration des équipements des écoles et du taux de scolarisation dans la commune,

- Le renforcement de la formation professionnelle au niveau des jeunes de la commune,
- La promotion et l'égalité du genre, en matière d'accès des femmes aux postes de responsabilités communautaires et aux ressources économiques,
- La lutte contre les violences basées sur le genre.

AXE 3 : Renforcer la résilience des populations en s'appuyant sur l'amélioration de leur cadre de vie

La commune du Golfe 1 fait face à de nombreux problèmes d'hygiène et d'assainissement qui méritent des réponses urgentes pour le bien-être de la population.

Face aux changements globaux dont les plus sévères sont les changements climatiques, il est impérieux de définir des stratégies pour conserver les services écosystémiques particuliers, la flore et la faune locales dans la commune. Ainsi des actions durables devront être entreprises pour faciliter l'assainissement sous toutes ses formes et atténuer les effets des changements climatiques sur les populations. Enfin cet axe va aussi identifier les moyens de lutte contre les différentes formes de pollution dans la commune. Comme principales actions on peut relever :

- La Construction et l'entretien des infrastructures de drainage des eaux pluviales et d'évacuation des déchets solides et eaux usées,
- Le renforcement des services de pré-collecte des déchets,
- La facilitation de l'accès aux latrines,
- La lutte contre les pollutions sonores, olfactives, visuelles etc.,
- L'appui à la restauration de la biodiversité locale,
- La lutte contre la perte des services écosystémiques,
- La mise en place des stratégies territorialisées d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques,
- La construction d'une station de boues de vidange.

Axe 4 : Moderniser l'administration communale et promouvoir une bonne gouvernance locale et inclusive

Les questions de la cohésion et la mobilisation sociale seront prises en compte pour le développement de la commune. Cet axe stratégique, permettra à toute la population sans laisser personne pour compte de se sentir impliquée dans la gestion des affaires de la commune. Aussi cet axe prend-t-il en compte l'aménagement de l'espace communal à travers la mise en place des outils efficaces de gestion durable du territoire communale. Cet axe veut transformer la commune du Golfe 1 en une cité où règnent les valeurs citoyennes et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité.

Les principaux éléments constitutifs de cet axe sont :

- La Forte collaboration, implication et la concertation entre la mairie et les acteurs locaux ;
- Le renforcement de l'exercice de la démocratie locale, de la culture des valeurs citoyennes et démocratiques ;

- Le développement des relations partenariales dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- La contribution à la lutte contre toutes les formes d'insécurité des personnes et des biens et la prolifération des ghettos ;
- La mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources locales ;
- La digitalisation ou l'informatisation du traitement des opérations administratives et financières ;
- L'appui à l'aménagement urbain et la lutte contre l'occupation anarchique des emprises des voies de communication ferroviaires et des berges lagunaires ;
- La contribution à la sécurité foncière dans la commune.

4.6. Contribution des axes de la commune aux cadres national et international

Axes de la commune	Cadre national	Cadre international
Promouvoir un développement économique local profitable aux couches les plus vulnérables	PND : Effet attendu 2.1 et 2.2 FRG 2025 : Point 12	Cibles 3, 4 et 5 de l'ODD2 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 Cibles 1 de l'ODD 9
Renforcer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base de qualité,	PND Effet attendu 3.6 FRG 2025 : Point 6	Cibles 1 à 6 de l'ODD 6 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 ODD4, ODD5, ODD8
Renforcer la résilience des populations en s'appuyant sur l'amélioration de leur cadre de vie	PND : Effet attendu 3.12 Effet attendu 2.5 et 3.7 FRG 2025 : Point 35	Cibles 1 de l'ODD 13 Cibles 1 à 9 de l'ODD15 Cibles 1 et 3 de l'ODD7
Moderniser l'administration communale et promouvoir une bonne gouvernance locale et inclusive.	PND : Effet attendu 3.8 et 3.9 FRG 2025 : Point 25	ODD16 Cibles 5c de l'ODD9

4.6. Objectifs stratégiques

L'objectif global est de « Promouvoir l'épanouissement de la population de la commune du Golfe 1 dans un environnement durable, inclusif et de stabilité socioéconomique » :

- Promouvoir le développement de l'économie locale et l'autonomisation économique des jeunes et des femmes,
- Améliorer la qualité et l'accessibilité aux principaux services sociaux de base sans laisser personne pour compte,
- Assurer l'assainissement du cadre de vie et le renforcement des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques,
- Renforcer la gouvernance, les finances locales et la culture des valeurs citoyennes.

4.7. Cadre logique

Tableau 27 : Cadre logique

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs 2025	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif 1 : Promouvoir le développement de l'économie locale et l'autonomisation économique des jeunes et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Des infrastructures améliorant le cadre d'exercice des activités économiques sont réalisées, réhabilitées ou aménagées - Des initiatives locales à caractère économique des femmes et des jeunes sont soutenues - Les capacités des femmes et des jeunes en entrepreneuriat et en recherche de financement sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 infrastructures marchandes construites, réhabilitées ou aménagées - Au moins 2 conventions de partenariat public-privé signées pour la réalisation et l'exploitation d'infrastructures socioéconomiques - 350 femmes et 150 jeunes formés en entrepreneuriat - 40 femmes et 20 jeunes appuyés financièrement pour la promotion de leurs initiatives locales - 60 femmes et 40 jeunes appuyés en matière d'équipements, de matériels et outils de production 	Documents budgétaires de la commune (budgets et comptes administratifs) Rapport d'évaluation du PDC	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat renforce de plus en plus ses appuis financiers aux communes - Contexte politique apaisé - Efforts constants d'amélioration des ressources financières propres de la commune
Objectif 2 : Améliorer la qualité et l'accessibilité aux principaux services sociaux de base sans laisser personne pour compte	Le taux d'accès à l'eau potable est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de ménages ayant accès à un branchement privé de la TdE ; - Taux de forages privés réglementés, fonctionnels et délivrant de l'eau potable à la population - Nombre de bornes fontaines/kiosques, publics et privés - Nombre de postes d'eau autonome (PEA) construits et fonctionnels - Taux des établissements scolaires ayant accès à l'eau potable 	Base de données TDE ; Cahiers de suivi des CDQ ; Rapport de suivi du PDC Evaluation des PTA, Rapport annuel des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Climat politique apaisé ; - Situation sanitaire favorable ; - Disponibilité des ressources et gestion transparente
	L'accès à des soins de santé de qualité est amélioré pour tous	- Nombre de CMS avec un plateau technique exhaustif et opérationnel	Rapports COGES	

<p>Objectif 3 : Assurer l'assainissement du cadre de vie et le renforcement des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres de santé construits - Nombre d'équipements acquis pour les centres de santé - Nombres de bâtiments de centre de santé construits ou rénovés - Diminution des points de vente des produits de la rue - Diminution des cliniques sauvages - Nombre d'incinérateurs acquis pour la gestion des déchets biomédicaux - Diminution du taux de maladies des mains sales (choléra) et infectieuses (Covid 19) - Subvention accordée aux centres de santé 	<p>Cahier de suivi COGES Rapport revue santé communale ;</p> <p>Cartographie communale de la santé ; Rapport de suivi du PDC</p> <p>Evaluation des PTA, Rapport annuel des commissions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Climat politique apaisé ; - Situation sanitaire favorable ; - Disponibilité des ressources et gestion transparente
	<p>L'éducation de qualité, l'alphabetisation et la formation professionnelle sont améliorées et assurées pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio élèves –enseignant ; - Nombre d'établissements scolaires privés ayant un recyclage régulier de leurs enseignants ; - Quantité d'équipements en matériels apportés aux écoles ; - Nombre de bâtiments scolaires rénovés ou construits - Nombre d'établissements scolaires dotés de sanitaires accessibles pour tous 	<p>Rapport COGEP et COGERES ; Base de données ministère de l'Education ; Rapports techniques association et ONG ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Climat politique apaisé ; - Situation sanitaire favorable ; - Disponibilité des ressources et gestion transparente
	<p>La protection sociale, le genre et l'inclusion sont promus dans la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La commune dispose, d'un centre social de prise en charge des Enfants Démunis et Enfants de la Rue ED/EDR, les Personnes les plus pauvres et les plus démunies PPD. - Nombre de kits d'assistance aux personnes vulnérables distribués 	<p>Rapports techniques des association et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Climat politique apaisé ; - Situation sanitaire favorable ;

	<ul style="list-style-type: none"> – Un programme de cantines scolaires opérationnelles – Nombre d'enfants de la rue et des ghettos pris en charge en vue de leur réinsertion dans la vie socio professionnelle – Nombre de femmes promues dans les instances décisionnelles 	<p>ONG ; Rapport de suivi du PDC</p> <p>Evaluation des PTA, Rapport annuel de la commission des affaires sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité des ressources et gestion transparente
R3.1 : Cadre de vie de la commune assainie	<ul style="list-style-type: none"> – 1000 poubelles à ordures disposées le long des rues et sur les places publiques – Nombre de latrines publiques modernes construites, accessibles aux personnes à motricité réduite et fonctionnelles – Nombre de marchés de la commune équipés de latrines publiques modernes – Nombre de latrines familiales construites par les ménages démunis avec l'appui de la mairie – Réaménager les 05 dépotoirs intermédiaires de la commune – 01 centre de valorisation des déchets solides (collecte, tri, transformation, vente des produits) construit et opérationnel – Nombre de mètre linéaire de caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, – Nombre de ménages abonnés au service de pré collecte – Nettoyage des rues et de la plage doublé 	<p>DAGL, ANASAP, Budget de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité des partenaires au Développement (PPP, PTF, Diaspora, ONG) – Stabilité politique
R3.2 : Mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> – 5 millions de plants mis en terre d'ici 2025 le long du fleuve Zio, à la plage, dans les forêts sacrées et sur les places publiques 	<p>Observation directe, Rapport de validation du plan</p>	

	renforcées	<ul style="list-style-type: none"> – Un plan territorialisé d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques élaboré et mis en œuvre – Deux forêts communautaires restaurées avec les essences locales – 1 0ha de formations végétales sont restaurées le long des berges lagunaires et fluviales. – Augmentation de 20% de l'utilisation des énergies renouvelables 	<p>territorialisé et d'atténuation des effets des changements climatiques</p> <p>Rapport de suivi du PDC</p> <p>Evaluation des PTA, Rapport annuel de la commission de l'environnement</p>	Conditions climatiques favorables
	<ul style="list-style-type: none"> – Territoire communal aménagé avec des habitats durables 	<ul style="list-style-type: none"> – Toutes les nouvelles constructions sont soumise au permis de construire – Nombre de ml d'emprise de voie dégagée pour faciliter la circulation des personnes et des biens dans la commune – Toutes les réserves administratives sont sécurisées 	<p>Observation directe</p> <p>Rapports de la commission des travaux</p> <p>Rapport de suivi du PDC</p> <p>Evaluation des PTA,</p> <p>Rapport annuel de la mairie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des partenaires au - Développement (PPP, PTF, Diaspora, ONG) - Stabilité politique
Objectif 4 : Renforcer la gouvernance locale, les	<ul style="list-style-type: none"> – Les mécanismes assurant la bonne gestion des services municipaux sont mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 3 actes de réforme sont adoptés sur l'organisation et la bonne gestion des services municipaux (manuels de procédures, guide, etc.) 	<p>Registre des délibérations</p> <p>Documents budgétaires de la</p>	<p>Volonté politique des autorités communales</p> <p>L'Etat renforce de</p>

finances locales et la culture des valeurs citoyennes climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement des données administratives et financières sont digitalisées et améliore la performance de la commune - Un mécanisme garantissant la participation citoyenne à la gestion des affaires locales est mis en place - Un dispositif améliorant la mobilisation et la gestion des ressources financières locales est mis en place ou dynamisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les CDQ/chefferies sont formés/sensibilisés sur les thématiques de la décentralisation, gouvernance locale, le civisme fiscal et cohésion sociale ... - Un cadre de concertation et de dialogue impliquant tous les acteurs est mis en place à l'échelle communale - Au moins 2 réunions par an sont tenues entre les autorités locales et le cadre de concertation pour la reddition de compte - Les recettes propres de la commune ont augmenté d'au moins 30% par rapport à 2021 sur les 5 ans 	commune (budget et compte administratif) Rapport d'évaluation du PDC Enquêtes de terrain Rapports, et compte rendu d'ateliers et réunions	plus en plus ses appuis financiers aux communes Contexte politique apaisé Efforts constants d'amélioration des ressources financières propres de la commune
---	--	---	---	--

V. PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS

5.1. Programmation physique

5.1.1. Principaux programmes du PDC

Suivant les objectifs spécifiques de la commune du Golfe 1, quatre (04) programmes prioritaires ont été identifiés. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme 1 : Promotion du développement économique local à travers la mise en place des infrastructures marchandes attrayantes et l'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes ;
- Programme 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité pour tous dans le domaine de l'eau, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du leadership et de l'égalité genre ;
- Programme 3 : Assainissement du cadre de vie et renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques ;
- Programme 4 : Renforcement de la gouvernance des finances locales et les valeurs citoyennes et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité

5.1.2. Projets prioritaires identifiés

Pour chaque programme, des projets prioritaires ont été identifiés et déclinés en activités. Pour l'ensemble des quatre programmes, quinze (15) projets de développement ont été formulés.

Tableau 1 : Projets prioritaires et nombre d'activités planifiées suivant les projets et programmes

Programmes /projets	Activités
Programme 1 : Promotion du développement économique local à travers la mise en place des infrastructures marchandes attrayantes et l'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes	20
Projet 1.1: Appui et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes	6
Projet 1.2: Aménagement des infrastructures marchandes, commerciales et touristiques	8
Projet 1.3 : Promotion de l'agriculture urbaine péri-urbaine climato-résiliente de la production animale et halieutique	6
Programme 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité pour tous dans le domaine de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale et promotion du leadership et de l'égalité genre	40
Projet 2.1: Amélioration de l'accès pour tous à l'eau potable	6
Projet 2.2: Amélioration de l'accès pour tous aux soins de santé de qualité et aux questions de santé publique.	12
Projet 2.3 : Appui au développement des mécanismes de protection sociale et d'assistance aux personnes vulnérables	7
Projet 2.4 : Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité pour tous et promotion de l'alphabétisation et de la formation professionnelle	9
Projet 2.5 : Développement d'un environnement favorable au leadership et à l'égalité genre	6

Programme 3 : Assainissement du cadre de vie et renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques	37
Projet 3.1: Aménagement urbain et habitat durable	7
Projet 3.2: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans la commune du Golfe I	17
Projet 3.3 : <i>Promotion de la transition énergétique et renforcement des capacités de résilience des populations face aux effets du changement climatique dans Golfe I.</i>	13
Programme 4 : Renforcement de l'administration, la gouvernance et les finances locales ainsi que les valeurs citoyennes et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité	24
Projet 4.1: Renforcement et modernisation de l'administration communale	8
Projet 4.2: Amélioration de la mobilisation des ressources locales	5
Projet 4.3 : Renforcement de la gouvernance, la démocratie locale, la culture et de la promotion des valeurs citoyennes	7
Projet 4.4 : Amélioration de la gestion urbaine et foncière et de l'habitat	4
Total général	121

Suivant les grands domaines de développement, on remarque que les domaines environnement, assainissement et aménagement urbain, développement de l'économie locale, changements climatiques, santé et éducation regorgent plus d'activités. En effet, chacun de ces cinq domaines totalise plus de 10% de l'ensemble des activités planifiées. Mis à part les changements climatiques, les autres domaines transversaux tels que la protection sociale, l'inclusion du genre et le leadership féminin sont bien représentés avec plus de 10 % des activités prévues (Figure 24).

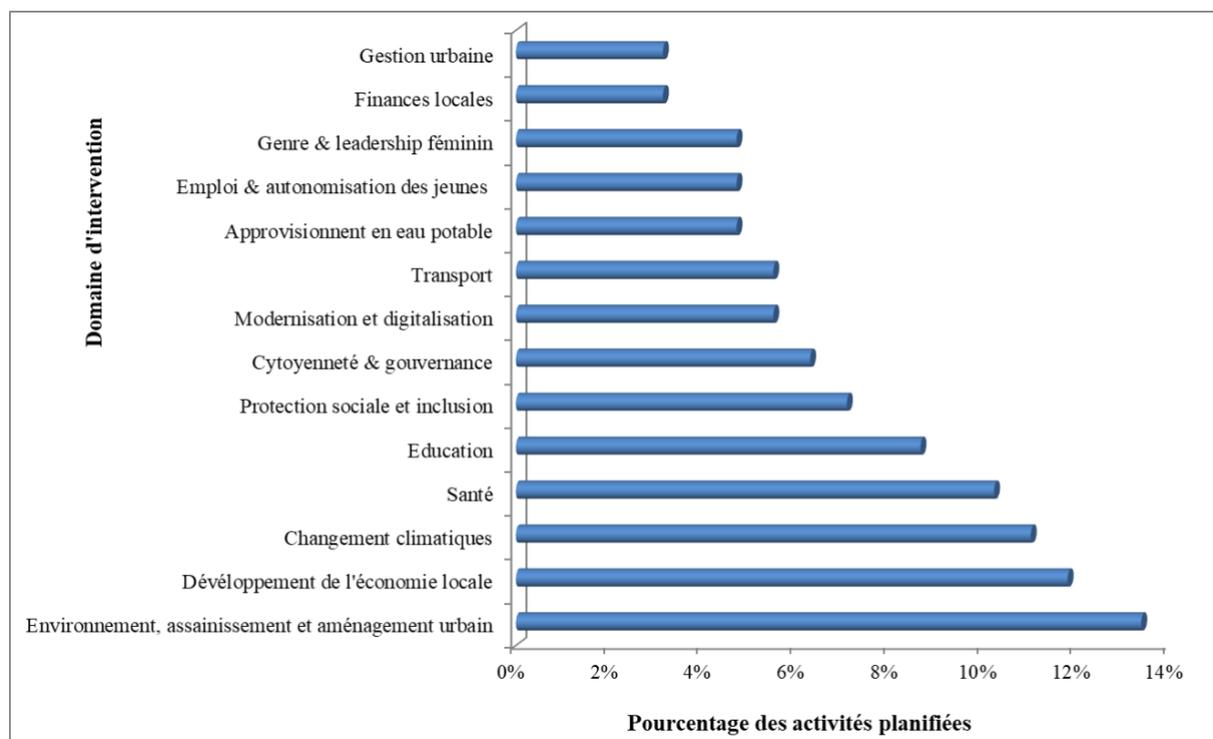


Figure 27: Répartition des activités suivant les grands domaines de développement

5.1.4. Détails sur la planification physique et spatiale

Les détails sur la planification physique et spatiale des différentes activités sont consignés dans les tableaux suivants (Tableaux 28, 29, 30 et 31) :

Tableau 28: Planification physique du programme 1

Programme 1 : Promotion du développement économique local à travers la mise en place des infrastructures marchandes attrayantes et l'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes

N°	Activités	Localisation prioritaire	Sources de Financement	Responsible	Acteurs associés	Secteurs d'interventions
Projet 1.1: Appui et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes						
A1.1.1	Mise en place d'un fonds d'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes	Toute la commune	Mairie	Mairie	PTF	Autonomisation économique
A1.1.2	Développement de partenariats avec les opérateurs privés pour l'insertion professionnelle des jeunes	Toute la commune	Mairie	Mairie	Entreprises zone portuaire, MDB, ANVT, ANPE	Emploi des jeunes
A1.1.3	Mise en place d'un cadre de discussion sur l'entreprenariat	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Entreprises, MDB, ANPE, ANVT	Emploi des jeunes
A1.1.4	Renforcement des capacités et dotation en équipements des artisans	Toute la commune	Mairie/PTF/OSC	Mairie	Chambre de métier	Autonomisation économique
A1.1.5	Accompagnement et mise en relation des jeunes avec les institutions et mécanismes nationaux de financement et de promotion de l'emploi des jeunes	Toute la commune	Mairie	Mairie	ANADEB, FNFI, FAEIJ, ANPGF, NUNYA LAB	Emploi des jeunes
A1.1.6	Suivi et évaluation des projets	Toute la commune	Mairie	Mairie		
Projet 1.2: Aménagement des infrastructures marchandes, commerciales et touristiques						
A1.2.1	Mise en place d'un centre d'affaires dans la commune	Akodéssewa (4ème Lac)	Mairie/PPP	Mairie	Secteur privé	DEL
A1.2.2	Création d'un parking pour les gros porteurs	Kagni kopé,	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Syndicat, Usagers	DEL
A1.2.3	Equipement du marché de Dzifa-Kpota	Dzifa-kpota	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Syndicat, Usagers	DEL

A1.2.4	Réhabilitation et rénovation des marchés dans la commune	Bè, Ahligo, Gamado, Abokopé, Dabarakondji et d'Akodesséwa	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Syndicat, Usagers	DEL
A1.2.5	Réhabilitation de toutes les gares routières	Akodessewa	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Syndicat, Usagers	DEL
A1.2.6	Mise en place d'une base de données sur les potentialités économiques de la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	MEF, Min du tourisme	DEL
A1.2.7	Aménagement et Valorisation du patrimoine culturel et écotouristique de la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	MEF, Min du tourisme	DEL
A1.2.8	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie		DEL
Projet 1.3 : Promotion de l'agriculture urbaine, péri-urbaine climato-résiliente et de la production animale et halieutique						
A1.3.1	Etude conception et implémentation du projet Mille jeunes femmes et hommes pour l'agriculture urbaine durable	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Consultant	DEL
A1.3.2	Réinstallation et accompagnement des maraichers du littoral	Ablogame	Mairie/PTF	Mairie	Min agri, OSC, Coopérative	DEL
A1.3.3	Aménagement des bassins pour la production piscicole durable	Vallée de zio	Mairie/PTF	Mairie	Min agri, OSC, Coopérative	DEL
A1.3.4	Promotion de la production animale	Klobatéme	Mairie/PTF	Mairie	Min agri, OSC, Coopérative	DEL
A1.3.5	Renforcement des capacités et dotation en équipements des acteurs de la pêche	Katanga, zone lagunaire	Mairie/PTF	Mairie	Min agri, OSC, Coopérative	DEL
A1.3.6	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min agri, OSC, Coopérative	DEL

Tableau 29 : Planification physique du programme 2

Programme 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité pour tous dans le domaine de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale et promotion du leadership et de l'égalité genre.

Num	Activités	Localisation prioritaire	Sources de financement	Responsable	Acteurs associés	Domaine
Projet 2.1: Amélioration de l'accès pour tous à l'eau potable						
A2.1.1	Extension du réseau d'eau potable dans la commune	4ème Lac, Klobatemé, les marchés, autres	Mairie/PTF	Mairie	PTF, OSC, TDE, SP-Eau	AEP
A2.1.2	Réhabilitation des points d'eau potable dans la commune	Bè-kpota, Ablogamé, autres	Mairie/PTF	Mairie	PTF, OSC, TDE, SP-Eau	AEP
A2.1.3	Construction des points d'eau potable	Katanga, Adakpamé, Klobateme	Mairie/PTF	Mairie	PTF, OSC, TDE, SP-Eau	AEP
A2.1.4	Amélioration de la gestion des points d'eau potable	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	PTF, OSC, TDE, SP-Eau	AEP
A2.1.5	Sensibilisation de la population pour le changement de comportement en matière d'utilisation de l'eau potable	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	PTF, OSC, TDE, SP-Eau	AEP
A2.1.6	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	PTF, OSC, TDE, SP-Eau	AEP
Projet 2.2: Amélioration de l'accès pour tous aux soins de santé de qualité et aux questions de santé publique						
A2.2.1	Information, Education et Communication (IEC) pour la prévention et la lutte contre les maladies dans la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.2	Renforcement du plateau technique des centres de santé	Centres de santé	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.3	Renforcement de capacités du personnel soignant	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.4	Création, formalisation et animation du cadre de concertation des acteurs	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé

A2.2.5	Implantation des infirmeries dans les marchés	Marché	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.6	Restructuration du comité de gestion des centres de santé	Tous les centres de santé de la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.7	Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	Klobateme, Katanga	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.8	Amélioration de la gestion des déchets biomédicaux	Centres de santé	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.9	Sensibilisation des populations sur les dangers de l'utilisation des médicaments de la rue	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.10	Appui à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques dans les centres de santé	Centres de santé	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.11	Réglementation et mise en place d'un mécanisme de suivi des centres de santé privé	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
A2.2.12	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	DPS et OSC	Santé
Projet 2.3 : Appui au développement des mécanismes de protection sociale et d'assistance aux personnes vulnérables						
A2.3.1	Mise en place d'un mécanisme pour la prise en charge médicale et sociale des personnes vulnérables	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale
A2.3.2	Création d'un centre d'écoute et d'accompagnement des personnes vulnérables	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale
A2.3.3	Construction et réhabilitation des centres communautaires	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale
A2.3.4	Mise en place d'un mécanisme et d'un fonds de prise en charge et d'insertion socio-professionnelle des enfants de la rue et des ghettos	Katanga, Adakpamé, Ablogamé	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale
A2.3.5	Mise en place d'un mécanisme de prise en charge et de réinsertion socio-professionnelle des filles travailleurs de sexe	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale
A2.3.6	Sensibilisation sur les méfaits de la consommation des stupéfiants	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale

A2.3.7	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Action sociale et OSC	Protection sociale
Projet 2.4 : Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité pour tous et promotion de l'alphabétisation et de la formation professionnelle						
A2.4.1	Elaboration de la tranche communale de la carte scolaire	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
A2.4.2	Réhabilitation et équipement des écoles primaires publiques	Ahligo, Ablogame, Adakpamé	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
A2.4.3	Construction et équipement des écoles primaires et préscolaires publiques	Katanga, Souza-nétimé, Klobateme	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
A2.4.4	Dotation des écoles primaires et préscolaires publiques en matériels didactiques et pédagogiques	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
A2.4.5	Conception et mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation dans la commune en faveur des femmes et des jeunes filles	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC, Min de l'action sociale	Education
A2.4.6	Construction et équipement des cantines scolaires opérationnelles	Toute la commune				Education
A2.4.7	Construction/réhabilitation des latrines institutionnelles accessibles pour tous dans les établissements scolaires	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
A2.4.8	Installation des poubelles à tri sélectif dans les écoles	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
A2.4.9	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'ens, OSC	Education
Projet 2.5 : Promotion du leadership des jeunes et de l'égalité genre						
A2.5.1	Renforcement de capacités des femmes et filles sur le leadership, l'engagement citoyen, et l'autonomisation	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	MAPFA, OSC, org. de femmes	Genre et leadership féminin
A2.5.2	Formation des jeunes filles et garçons sur la santé sexuelle et reproductive	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ATBEF, OSC, Min de l'action sociale, Min de la santé	Genre et leadership féminin

A2.5.3	Octroi de Prix d'excellence aux élèves filles (primaire et CEG) et aux apprenties	Ecoles de la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min de l'Ens, OSC	Genre et leadership féminin
A2.5.4	Promotion des femmes et jeunes filles aux instances de prise de décision au niveau local	Toute la commune	Mairie	Mairie/Conseil	Chefferie, OSC, CDQ, Syndicat	Genre et leadership féminin
A2.5.5	Création d'une ligne budgétaire de subvention aux organisations de défense des droits de la femme	Toute la commune	Mairie	Conseil	OSC/ONG	Genre et leadership féminin
A2.5.6	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Tous les acteurs	Genre et leadership féminin

Tableau 30: Planification physique du programme 3

Programme 3 : Assainissement du cadre de vie et renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques

Num	Activités	Localisation prioritaire	Sources de financement		Acteurs associés	Domaine
Projet 3.1: Aménagement territorial et habitat durable						
A3.1.1	Aménagement des Voiries et Réseaux Divers	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP	Transport
A3.1.2	Reprofilage des voies non revêtues et dégradées	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP	Transport
A3.1.3	Réhabilitation de la voirie revêtue existant	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP	Transport
A3.1.4	Maintenance et élargissement du réseau de collecte des eaux pluviales	Zones inondable	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP, Min de l'urbanisme	Transport
A3.1.5	Promotion de l'habitat moderne et durable	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP	Transport
A3.1.6	Plaidoyer pour la réhabilitation des voies principales	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP	Transport
A3.1.7	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	TP/Entrprise BTP	Transport
Projet 3.2: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans la commune du Golfel						
A3.2.1	Appui à l'entretien et curage des infrastructures de drainage des eaux pluviales	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.2	Construction de nouvelles infrastructures de drainages des eaux pluviales	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.3	Aménagement et sécurisation des dépotoirs intermédiaires	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.4	Renforcement des systèmes de pré-collecte des déchets	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.5	Acquisition des camions de collecte	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.6	Construction d'une station de traitement des boues de vidanges pour la production de l'électricité et les bio fertilisants	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.7	Promotion des microprojets de valorisation des déchets solides	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement

A3.2.8	Rénovation et entretien des WC publics de la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.9	Réhabilitation et construction de latrines publiques accessibles pour tous	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.10	Appui pour la construction des latrines familiales	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.11	Mise en place et renforcement des capacités des commissions assainissement dans les quartiers	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.12	Sensibilisation dans les quartiers sur les questions d'hygiène et assainissement	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.13	Mise en place des poubelles publiques à tri sélectif et communication sur leur utilisation	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.14	Appui à l'Organisation et à la mise en œuvre des journées Togo propre dans la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	ANASAP et OSC	Assainissement
A3.2.15	Lutte contre la pollution sonore dans la commune	Toute la commune	Mairie	Mairie	Conseil	Environnement
A3.2.16	Renforcement en personnels et équipements de la brigade verte	Toute la commune	Mairie	Mairie	Conseil	Environnement
A3.2.17	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie	Mairie	Conseil	Environnement
Projet 3.3 : Promotion de la transition énergétique et renforcement des capacités de résilience des populations face aux effets du changement climatique dans Golfe 1.						
A3.3.1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP et OSC	Changement climatiques
A3.3.2	Aménagement des espaces verts urbains	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.3	Création des forêts urbaines	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.4	Restauration et entretien des forêts sacrées de la commune	HOUVEME et DANGBUKPE	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.5	Contribution à l'objectif 1 milliard de plants en 2030 à travers des reboisements urbains	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.6	Restauration des berges lagunaires et des cours d'eau	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques

A3.3.7	Vulgarisation de l'utilisation des foyers améliorés	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.8	Renforcement de l'électrification des lieux publics avec le solaire	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.9	Promotion du mix énergétique au niveau local	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.10	Appui à la vulgarisation de l'utilisation du gaz Butane dans les foyers	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.11	Mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation et de communication sur les enjeux climat - énergie	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.12	Appui à la lutte contre les Polluants Organiques Persistants (POPS) dans la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques
A3.3.13	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie et OSC	MERF, DPENVI, ANASAP	Changement climatiques

Tableau 31: Planification physique du programme 4

Programme 4 : Renforcement de l'administration, la gouvernance et les finances locales ainsi que les valeurs citoyennes et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité

Num	Activités	Localisation prioritaire	Source de fin	Responsable	Acteurs associés	Domaine
Projet 4.1: Projet renforcement et modernisation de l'administration communale						
A4.1.1	Digitalisation des procédures administratives, financières et de l'état civil	Administration	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Secteur Privé	Modernisation administration
A4.1.2	Equiper des services communaux en matériels et accessoires informatiques	Administration	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Secteur Privé	Modernisation administration
A4.1.3	Elaboration d'un plan de formation et de gestion de carrière du personnel	Administration	Mairie/PTF	Mairie	PTF, Secteur Privé	Modernisation administration
A4.1.4	Equiper les services communaux de matériels roulant	Administration	Mairie	Mairie	Secteur privé	Modernisation administration
A4.1.5	Construction du siège de la Mairie	Bè-Afedome	Mairie	Mairie	Secteur privé	Modernisation administration
A4.1.6	Construction des bâtiments des Mairies annexes	Toute la commune	Mairie	Mairie	Secteur privé	Modernisation administration
A4.1.7	Réhabilitation des bâtiments administratifs	Toute la commune	Mairie	Mairie	Secteur privé	Modernisation administration
A4.1.8	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie	Mairie	Secteur privé	Modernisation administration
Projet 4.2: Projet d'amélioration de la mobilisation des ressources locales						
A4.2.1	Amélioration de l'adressage de la commune	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	Min urbanisme	Aménagement urbain
A4.2.2	Recensement des matières taxables et actualisation du fichier des contribuables	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	OTR	Finances locales
A4.2.3	Sensibilisation de la population sur l'importance du paiement des taxes municipales	Toute la commune	Mairie/PTF	Mairie	OTR, OSC, Syndicat	Finances locales

A4.2.4	Mise en place d'une base de données des PTF et des OSC locales pour la mobilisation des ressources	Toute la commune	Mairie	Mairie	OSC, PTF	Finances locales
A4.2.5	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie	Mairie	Tous les acteurs	Finances locales
Projet 4.3 : Projet de renforcement de la gouvernance, de la démocratie, de la culture et des valeurs citoyennes						
A4.3.1	Mise en place formelle et animation d'un cadre de concertation à l'échelle communale	Toute la commune	Mairie	Conseil	CDQ, Chef, OSC	Gouvernance
A4.3.2	Mise en place et animation d'un cadre partenarial avec le secteur privé local	Toute la commune	Mairie	Mairie	Secteur privé	Gouvernance
A4.3.3	Instauration d'un dispositif communal favorisant le contrôle citoyen de l'action publique locale	Toute la commune	Mairie	Conseil	OSC, CDQ, Chef	Gouvernance
A4.3.4	Mise en place des mécanismes de communication performants (journal communal, site web, SMS, etc)	Administration	Mairie	Mairie	Secteur privé	Gouvernance
A4.3.5	Renforcement de capacité institutionnelle et opérationnelle des CDQ et chefferie traditionnelle	Toute la commune	Mairie	Mairie	OSC, CDQ, Chef	Gouvernance
A4.3.6	Renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle dans la gouvernance locale	Toute la commune	Mairie	Mairie	Chef tradi	Gouvernance
A4.3.7	Suivi et évaluation du projet	Toute la commune	Mairie	Mairie	Mairie	Gouvernance
Projet 4.4 : Amélioration de la gestion urbaine et foncière de l'habitat dans la commune du Golfel						
A4.4.1	Identification et sécurisation des domaines publics et réserves administratives communales	Toute la commune	Mairie	Mairie	MEF, Min Urbanisme	Gestion urbaine
A4.4.2	Mise en place d'un SIG et l'établissement d'une cartographie exhaustive de la commune	Toute la commune	Mairie	Mairie/PTF	PTF, Min. Urbanisme,	Gestion urbaine
A4.4.3	Etablissement d'un schéma local d'aménagement urbain et de l'habitat	Toute la commune	Mairie	Mairie/PTF	PTF, Min. Urbanisme,	Gestion urbaine
A4.4.5	Suivi et évaluation des projets	Toute la commune	Mairie	Mairie	Mairie	Gestion urbaine

5.2. Programmation financière et temporelle

5.2.1. Distribution du budget suivant les projets et programmes

Pour l'ensemble des activités prioritaires identifiées, l'estimation financière donne un coût global de **six milliards sept cent vingt six millions cent mille (6 726 100 000)** Francs CFA

70 % de ce budget global revient au programme 2 consacré aux services sociaux de base et au programme 3 dédié au secteur de l'assainissement et cadre de vie.

Le tableau suivant présente la répartition du budget suivant les projets et programmes (Tableau 32).

Tableau 32 : Répartition du budget suivant les projets et programmes

PROGRAMME/PROJETS	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL	Poids
Programme 1 : Promotion du développement économique local à travers la mise en place des infrastructures marchandes attrayantes et l'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes	118 500 000	249 700 000	292 900 000	250 900 000	182 900 000	1 094 900 000	16%
Projet 1.1: Appui et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes	37 400 000	43 400 000	51 400 000	54 400 000	51 400 000	238 000 000	3%
Projet 1.2: Aménagement des infrastructures marchandes, commerciales et touristiques	50 800 000	185 800 000	175 800 000	120 800 000	70 800 000	604 000 000	9%
Projet 1.3 : Promotion de l'agriculture urbaine, périurbaine climato-résiliente de la production animale et halieutique	30 300 000	20 500 000	65 700 000	75 700 000	60 700 000	252 900 000	4%
Programme 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité pour tous dans le domaine de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale et promotion du leadership et de l'égalité genre	272 100 000	497 850 000	390 850 000	485 100 000	435 100 000	2 081 000 000	31%
Projet 2.1: Amélioration de l'accès pour tous à l'eau potable	92 200 000	98 450 000	98 450 000	80 700 000	80 700 000	450 500 000	6%
Projet 2.2: Amélioration de l'accès pour tous aux soins de santé de qualité et aux questions de santé publique	83 820 000	100 820 000	118 820 000	112 320 000	112 320 000	528 100 000	8%
Projet 2.3 : Appui au développement des mécanismes de protection sociale et d'assistance aux personnes vulnérables	12 880 000	47 380 000	52 380 000	75 880 000	75 880 000	264 400 000	4%
Projet 2.4 : Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité pour tous et promotion de l'alphabétisation et de la formation professionnelle	39 000 000	207 000 000	77 000 000	172 000 000	122 000 000	617 000 000	9%
Projet 2.5 : Promotion du leadership des jeunes et de l'égalité genre	44 200 000	44 200 000	44 200 000	44 200 000	44 200 000	221 000 000	3%
Programme 3 : Assainissement du cadre de vie et renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques	354 900 000	659 900 000	634 900 000	652 100 000	330 400 000	2 632 200 000	39%

Projet 3.1: Aménagement territorial et habitat durable	164 400 000	164 400 000	164 400 000	164 400 000	164 400 000	822 000 000	12%
Projet 3.2: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans la commune du Golfe1	131 500 000	356 500 000	321 500 000	358 700 000	107 000 000	1 275 200 000	18%
Projet 3.3 : Promotion de la transition énergétique et renforcement des capacités de résilience des populations face aux effets des changements climatiques dans Golfe 1	59 000 000	139 000 000	149 000 000	129 000 000	59 000 000	535 000 000	8%
Programme 4 : Renforcement de l'administration, la gouvernance, des finances locales ainsi que des valeurs citoyennes et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité	76 700 000	231 900 000	308 700 000	206 300 000	94 400 000	918 000 000	14%
Projet 4.1: Projet renforcement et modernisation de l'administration communale	21 800 000	136 800 000	251 800 000	176 800 000	36 800 000	624 000 000	9%
Projet 4.2: Projet d'amélioration de la mobilisation des ressources locales	26 500 000	48 000 000	17 500 000	3 500 000	2 500 000	98 000 000	1%
Projet 4.3 : Projet de renforcement de gouvernance, de la démocratie, de la culture et des valeurs citoyennes	28 400 000	15 100 000	18 400 000	5 000 000	13 100 000	80 000 000	1%
Projet 4.4 : Amélioration de la gestion urbaine et foncière de l'habitat dans la commune du Golfe1	-	32 000 000	21 000 000	21 000 000	42 000 000	116 000 000	2%
MONTANT GLOBAL DU PDC	822 200 000	1 639 350 000	1 627 350 000	1 594 400 000	1 042 800 000	6 726 100 000	100 %

5.2.2. Analyse des tranches annuelles

Suivant les cinq années, les fortes mobilisations des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC se feront au cours des deuxième, troisième et quatrième année. Le montant en FCFA à mobiliser pour chacune de ces trois années représente respectivement 1 639 350 000 (24%), 1 627 350 000 (24%) et 1 594 400 000 (24%). Pour la première et la cinquième année, les montants à mobiliser correspondent respectivement à 822 200 000 (12%) et 1 042 800 000 (16%) du montant globale du PDC (Figure 23).

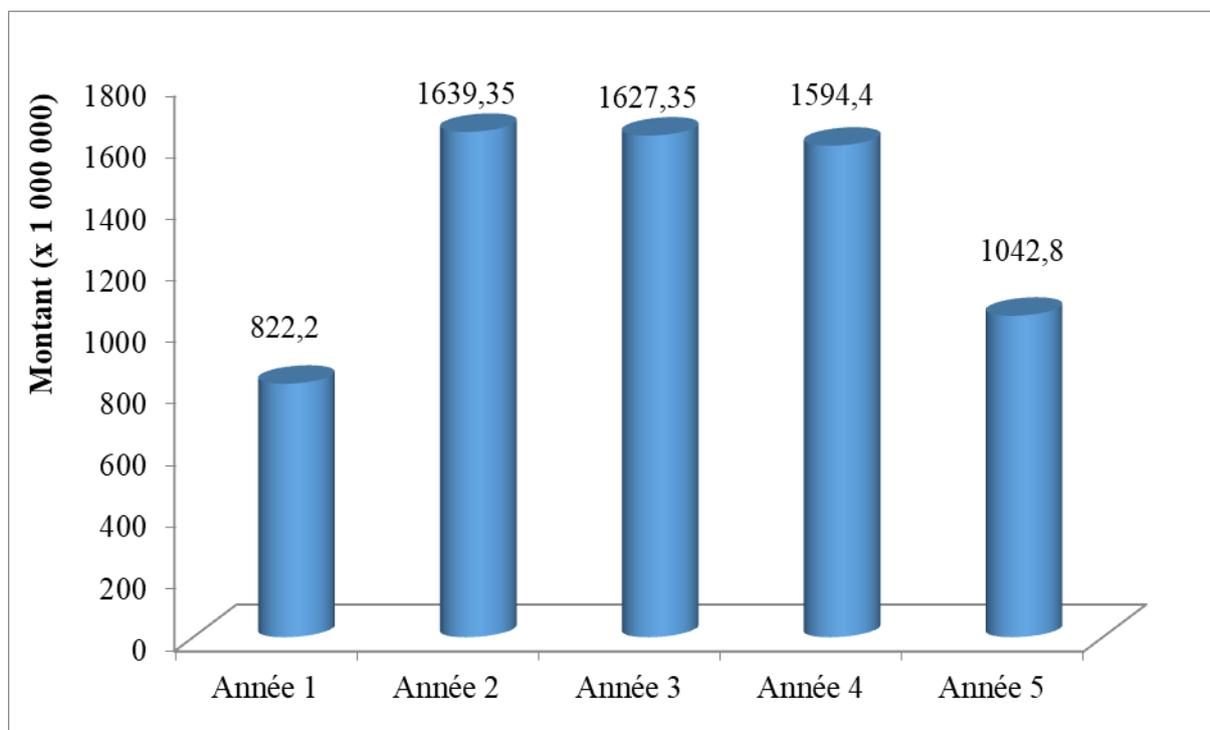


Figure 28 : Répartition du budget du PDC suivant les années

2.3. Détails de la programmation financière et temporelle

Les tableaux qui suivent donnent les détails de la programmation financière et temporelle des activités identifiées (Tableaux 33, 34, 35 et 36).

Tableau 33 : Planification financière et temporelle du programme 1

Programme 1 : Promotion du développement économique local à travers la mise en place des infrastructures marchandes attrayantes et l'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes

Num	Activités	Unité	Qté	Coût unitaire	Budget prévu par année (FCFA)					Budget estimatif (FCFA)
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Projet 1.1: Appui et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes										
A1.1.1	Mise en place d'un fonds d'appui à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes	Fonds	1	80 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	80 000 000
A1.1.2	Développement de partenariats avec les opérateurs privés pour l'insertion professionnelle des jeunes	Partenariat	15	1 000 000		3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	15 000 000
A1.1.3	Mise en place d'un cadre de discussion sur l'entreprenariat	Atelier	2	3 000 000		3 000 000		3 000 000		6 000 000
A1.1.4	Renforcement des capacités et dotation en équipements des artisans	Artisan	250	500 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
A1.1.5	Accompagnement et mise en relation des jeunes avec les institutions et mécanismes nationaux de financement et de promotion de l'emploi des jeunes	Forfait	1	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A1.1.6	Suivi et évaluation des projets	Forfait	1	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
	Total projet 1.1				37 400 000	43 400 000	51 400 000	54 400 000	51 400 000	238 000 000
Projet 1.2: Aménagement des infrastructures marchandes, commerciales et touristique										
A1.2.1	Mise en place d'un centre d'affaires dans la commune	Plateforme	1	90 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	90 000 000
A1.2.2	Création d'un parking pour les gros porteurs	Parking	1	75 000 000		50 000 000	25 000 000			75 000 000

A1.2.3	Modernisation du marché de Dzifa-Kpota	Marché	1	100 000 000			50 000 000	50 000 000		100 000 000
A1.2.4	Réhabilitation et rénovation des marchés dans la commune	Marché	5	40 000 000		50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	200 000 000
A1.2.5	Réhabilitation de toutes les gares routières	Gare	1	70 000 000		40 000 000	30 000 000			70 000 000
A1.2.6	Mise en place d'une base de données sur les potentialités économiques de la commune	Base de données	1	15 000 000	10 000 000	5 000 000				15 000 000
A1.2.7	Aménagement et Valorisation du patrimoine culturel et écotouristique de la commune	Forfait	1	50 000 000	30 000 000	20 000 000				50 000 000
A1.2.8	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	4 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
	Total projet 1.2				50 800 000	185 800 000	175 800 000	120 800 000	70 800 000	604 000 000
Projet 1.3 : Promotion de l'agriculture urbaine, périurbaine climato-résiliente de la production animale et halieutique										
A1.3.1	Etude conception et implémentation du projet Mille jeunes femmes et hommes pour l'agriculture urbaine durable	Projet	1	20 000 000	20 000 000					20 000 000
A1.3.2	Réinstallation et accompagnement des maraichers du littoral	Maraichers	100	500 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A1.3.3	Aménagement des bassins pour la production piscicole durable	Forfait	1	50 000 000			10 000 000	20 000 000	20 000 000	50 000 000
A1.3.4	Promotion de la production animale	Forfait	1	80 000 000			25 000 000	25 000 000	30 000 000	80 000 000
A1.3.5	Renforcement des capacités et dotation en équipements des acteurs de la pêche	Forfait	1	50 000 000		10 000 000	20 000 000	20 000 000		50 000 000
A1.3.6	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	2 900 000	300 000	500 000	700 000	700 000	700 000	2 900 000
	Total projet 1.3				30 300 000	20 500 000	65 700 000	75 700 000	60 700 000	252 900 000
	TOTAL PROGRAMME 1				118 500 000	249 700 000	292 900 000	250 900 000	182 900 000	1 094 900 000

Tableau 34 : Planification financière et temporelle du programme 2

Programme 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité pour tous dans le domaine de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale et promotion du leadership et de l'égalité genre

Num	Activités	Unité	Qté	Coût unitaire	Budget prévu par année (FCFA)					Budget estimatif (FCFA)
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Projet 2.2: Amélioration de l'accès pour tous aux des soins de santé de qualité et aux questions de santé publique										
A2.1.1	Extension du réseau d'eau potable dans la commune	Km	20	10 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
A2.1.2	Réhabilitation des points d'eau potable dans la commune	Point d'eau	20	1 000 000	4 000 000	8 000 000	8 000 000			20 000 000
A2.1.3	Construction des points d'eau potable	Point d'eau	20	10 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
A2.1.4	Modernisation de la gestion des points d'eau potable	Comités	36	500 000	5 000 000	6 500 000	6 500 000			18 000 000
A2.1.5	Sensibilisation de la population pour le changement de comportement en matière d'utilisation de l'eau potable	Quartier	36	250 000	2 500 000	3 250 000	3 250 000			9 000 000
A2.1.6	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	3 500 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	3 500 000
	Total projet 2.1				92 200 000	98 450 000	98 450 000	80 700 000	80 700 000	450 500 000
Projet 2.2: Amélioration de l'accès pour tous à des soins de santé de qualité et sur les questions de santé publique										
A2.2.1	Information, Education et Communication (IEC) pour la prévention et la lutte contre les maladies dans la commune	Forfait	1	50 000 000	10 000 000		20 000 000		20 000 000	50 000 000
A2.2.2	Renforcement du plateau technique des centres de santé	Centre	5	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
A2.2.3	Renforcement de capacités du personnel soignant	Atelier	5	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

A2.2.4	Création, formalisation et animation du cadre de concertation des acteurs	Réunion	10	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A2.2.5	Implantation des infirmeries dans les marchés	Infirmerie	10	1 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
A2.2.6	Restructuration du comité de gestion des centres de santé	COGES	7	500 000	1 500 000	2 000 000				3 500 000
A2.2.7	Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	Centre	7	50 000 000	25 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	350 000 000
A2.2.8	Amélioration de la gestion des déchets biomédicaux	Centre	3	20 000 000			20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
A2.2.9	Sensibilisation des populations sur les dangers de l'utilisation des médicaments de la rue	Quartier	36	500 000	5 000 000	6 500 000	6 500 000			18 000 000
A2.2.10	Appui à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques dans les centres de santé	Forfait	1	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A2.2.11	Réglementation et mise en place d'un mécanisme de suivi des centres de santé privé	Forfait	1	20 000 000	12 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	20 000 000
A2.2.12	Suivi et évaluation des projets	Forfait	1	6 600 000	1 320 000	1 320 000	1 320 000	1 320 000	1 320 000	6 600 000
	Total projet 2.2				83 820 000	100 820 000	118 820 000	112 320 000	112 320 000	653 100 000
Projet 2.3 : Appui au développement des mécanismes de protection sociale et d'assistance aux personnes vulnérables										
A2.3.1	Mise en place d'un mécanisme pour la prise en charge médicale et sociale des personnes vulnérables	Fonds	1	50 000 000	1 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	50 000 000
A2.3.2	Création d'un centre d'écoute et d'accompagnement des personnes vulnérables	Forfait	1	1 000 000	1 000 000					1 000 000
A2.3.3	Construction et réhabilitation des centres communautaires	Centre	2	30 000 000				30 000 000	30 000 000	60 000 000
A2.3.4	Mise en place d'un mécanisme et d'un fonds de prise en charge et	Fonds	1	50 000 000	2 500 000	10 000 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	50 000 000

	d'insertion socio-professionnelle des enfants de la rue et des ghettos									
A2.3.5	Mise en place d'un mécanisme de prise en charge et de réinsertion socio-professionnelle des filles travailleurs de sexe	Fonds	1	50 000 000	2 500 000	10 000 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	50 000 000
A2.3.6	Sensibilisation sur les méfaits de la consommation des stupéfiants	Quartier	36	500 000	5 000 000	6 500 000	6 500 000			18 000 000
A2.3.7	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	4 400 000	880 000	880 000	880 000	880 000	880 000	4 400 000
	Total projet 2.3				12 880 000	47 380 000	52 380 000	75 880 000	75 880 000	233 400 000
Projet 2.4 : Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité pour tous et promotion de l'alphabétisation et de la formation professionnelle										
A2.4.1	Elaboration de la tranche communale de la carte scolaire	Etude	1	15 000 000	15 000 000					15 000 000
A2.4.2	Réhabilitation et équipement des écoles primaires publiques	Ecole	5	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
A2.4.3	Construction et équipement des écoles primaires et préscolaires publiques	Bâtiments	5	50 000 000		100 000 000		100 000 000	50 000 000	250 000 000
A2.4.4	Dotation des écoles primaires et préscolaires publiques en matériels didactiques et pédagogiques	Ecole	10	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A2.4.5	Conception et mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation dans la commune en faveur des femmes et des jeunes filles	Forfait	1	22 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	22 000 000
A2.4.6	Construction et équipement des cantines scolaires opérationnelles	Etude	1	200 000 000	10 000 000	70 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
A2.4.7	Construction/réhabilitation des latrines institutionnelles accessibles pour tous dans les établissements scolaires	Ecole	10	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A2.4.8	Installation des poubelles à tri sélectif dans les écoles	Ecole	20	500 000		5 000 000	5 000 000			10 000 000

A2.4.9	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Total projet 2.4				39 000 000	207 000 000	77 000 000	172 000 000	122 000 000	617 000 000
Projet 2.5 : Instauration d'un environnement favorable au leadership et à l'égalité genre										
A2.5.1	Renforcement de capacités des femmes et filles sur le leadership, l'engagement citoyen, et l'autonomisation	Session de formation	25	2 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	62 500 000
A2.5.2	Formation des jeunes filles et garçons sur la santé sexuelle et reproductive	Session de formation	25	2 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	62 500 000
A2.5.3	Octroi de Prix d'excellence aux élèves filles (primaire et CEG) et aux apprenties	Prix	500	50 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
A2.5.4	Promotion des femmes et jeunes filles dans les instances de prise de décision au niveau local	Forfait	1	6 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
A2.5.5	Création d'une ligne budgétaire de subvention aux organisations de défense des droits de la femme	Budget	1	60 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
A2.5.6	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Total projet 2.5				44 200 000	221 000 000				
	TOTAL PROGRAMME 2				272 100 000	497 850 000	390 850 000	485 100 000	435 100 000	2 175 000 000

Tableau 35 : Planification financière et temporelle du programme 3

Programme 3 : Assainissement du cadre de vie et renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques

Num	Activités	Unité	Qté	Coût unitaire	Budget prévu par année (FCFA)					Budget estimatif (FCFA)
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Projet 3.1: Aménagement territorial et habitat durable										
A3.1.1	Aménagement des Voiries et Réseaux Divers	Km	50	5 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
A3.1.2	Reprofilage des voies non revêtues et dégradées	Km	50	800 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	40 000 000
A3.1.3	Réhabilitation de la voirie revêtue existant	ml	5	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
A3.1.4	Maintenance et élargissement du réseau de collecte des eaux pluviales	Km	5	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
A3.1.5	Promotion de l'habitat moderne et durable	Forfait	1	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A3.1.6	Plaidoyer pour la réhabilitation des voies principales	Forfait	1	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
A3.1.7	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
	Total projet 3.1				164 400 000	164 400 000	164 400 000	164 400 000	164 400 000	822 000 000
Projet 3.2: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans la commune du Golfe 1										
A3.2.1	Appui à l'entretien et curage des infrastructures de drainage des eaux pluviales	Km	50	1 500 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
A3.2.2	Construction de nouvelles infrastructures de drainages des eaux pluviales	km	5	50 000 000		50 000 000	50 000 000	100 000 000	50 000 000	250 000 000
A3.2.3	Aménagement et sécurisation des dépotoirs intermédiaires	Point	2	40 000 000			40 000 000	40 000 000		80 000 000

A3.2.4	Renforcement des systèmes de pré-collecte des déchets	Forfait	2	25 000 000		25 000 000		25 000 000		50 000 000
A3.2.5	Acquisition des camions de collectes		2	45 000 000		45 000 000		45 000 000		90 000 000
A3.2.6	Construction d'une station de traitement des boues de vidange pour la production de l'électricité et les bio fertilisants	Forfait	1	200 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000		200 000 000
A3.2.7	Promotion des microprojets de valorisation des déchets solides	Forfait	1	50 000 000	10000000	10000000	10000000	10000000	10000000	50 000 000
A3.2.8	Rénovation et entretiens des WC publics de la commune	WC	10	5 000 000	5 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000		50 000 000
A3.2.9	Réhabilitation et construction de latrines publiques accessibles pour tous	Latrine	5	20 000 000		40 000 000	40 000 000	20 000 000		100 000 000
A3.2.10	Appui pour la construction des latrines familiales	Latrine	105	1 000 000	5 000 000	50 000 000	50 000 000			105 000 000
A3.2.11	Mise en place et renforcement des capacités des commissions assainissement dans les quartiers	Forfait	1	40 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000			40 000 000
A3.2.12	Sensibilisation dans les quartiers sur les questions d'hygiène et assainissement	Séance	36	700 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	4 200 000		25 200 000
A3.2.13	Mise en place des poubelles publiques à tri sélectif et communication sur leur utilisation	Poubelle	200	250 000	2 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	10 000 000	50 000 000
A3.2.14	Appui à l'Organisation et à la mise en œuvre des journées Togo propre dans la commune	Forfait	5	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A3.2.15	Lutte contre la pollution sonore dans la commune	Forfait	1	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A3.2.16	Renforcement en personnel et équipement de la brigade verte	Forfait	1	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
A3.2.17	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000

	Total projet 3.2				131 500 000	356 500 000	321 500 000	358 700 000	107 000 000	1 275 200 000
Projet 3.3 : Promotion de la transition énergétique et renforcement des capacités de résilience des populations face aux effets du changement climatique dans Golfe 1										
A3.3.1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat	Forfait	1	50 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000			50 000 000
A3.3.2	Aménagement des espaces verts urbains	Espace vert	3	20 000 000		20 000 000	20 000 000	20 000 000		60 000 000
A3.3.3	Création des forêts urbaines	Forêt	2	40 000 000			40 000 000	40 000 000		80 000 000
A3.3.4	Restauration et entretien des forêts sacrées de la commune	Forêt	2	20 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
A3.3.5	Contribution à l'objectif 1 milliard de plants en 2030 à travers des reboisements urbains	Plant	10000	7 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	70 000 000
A3.3.6	Restauration des berges lagunaires et des cours d'eau	Km	10	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A3.3.7	Vulgarisation de l'utilisation des foyers améliorés	Forfait	1	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A3.3.8	Renforcement l'électrification des lieux publics avec le solaire	Kit Solaire	50	2 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
A3.3.9	Promotion du mix énergétique au niveau local	Forfait	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A3.3.10	Appui à la vulgarisation de l'utilisation du gaz Butane dans les foyers	Forfait	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A3.3.11	Mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation et de communication sur les enjeux climat - énergie	Forfait	1	40 000 000		40 000 000				40 000 000
A3.3.12	Appui à la lutte contre les Polluants Organiques Persistants (POPS) dans la commune	Forfait	2	10 000 000		10 000 000		10 000 000		20 000 000
A3.3.13	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Total projet 3.3				59 000 000	139 000 000	149 000 000	129 000 000	59 000 000	535 000 000
	TOTAL PROGRAMME 3				354 900 000	659 900 000	634 900 000	652 100 000	330 400 000	2 632 200 000

Tableau 36 : Planification financière et temporelle du programme 4

Programme 4 : Renforcement de l'administration, la gouvernance et les finances locales ainsi que les valeurs citoyennes et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité

Num	Activités	Unité	Qté	Coût unitaire	Budget prévu par année (FCFA)					Budget estimatif (FCFA)
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Projet 4.1: Projet renforcement et modernisation de l'administration communale										
A4.1.1	Digitalisation des procédures administratives, financières et de l'état civil	Forfait	1	60 000 000	10 000 000	25 000 000	25 000 000			60 000 000
A4.1.2	Equipement des services communaux en matériels et accessoires informatiques	Forfait	1	50 000 000		20 000 000	15 000 000	15 000 000	-	50 000 000
A4.1.3	Elaboration d'un plan de formation et de gestion de carrière du personnel	Forfait	1	5 000 000		5 000 000				5 000 000
A4.1.4	Equiper les services communaux de matériels roulant	Forfait	1	100 000 000		50 000 000	25 000 000	25 000 000		100 000 000
A4.1.5	Construction du siège de la Mairie	Forfait	1	250 000 000		-	150 000 000	100 000 000		250 000 000
A4.1.6	Construction des bâtiments des Mairies annexes	Forfait	1	100 000 000		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000
A4.1.7	Réhabilitation des bâtiments administratifs	Forfait	1	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A4.1.8	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	9 000 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	9 000 000
	Total projet 4.1				21 800 000	136 800 000	251 800 000	176 800 000	36 800 000	624 000 000
Projet 4.2: Projet d'amélioration de la mobilisation des ressources locales										
A4.2.1	Amélioration de l'adressage de la commune	Forfait	1	50 000 000		35 000 000	15 000 000			50 000 000
A4.2.2	Recensement des matières taxables et actualisation du fichier des contribuables	Forfait	1	30 000 000	20 000 000	10 000 000				30 000 000

A4.2.3	Sensibilisation de la population sur l'importance du paiement des taxes municipales	Forfait	1	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A4.2.4	Mise en place d'une base de données des PTF et des OSC locales pour la mobilisation des ressources	Forfait	1	3 000 000	3 000 000					3 000 000
A4.2.5	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	5 000 000	1 500 000	1 000 000	500 000	1 500 000	500 000	5 000 000
	Total projet 4.2				26 500 000	48 000 000	17 500 000	3 500 000	2 500 000	98 000 000
Projet 4.3 : Projet de renforcement de gouvernance, de la démocratie, de la culture et des valeurs citoyennes										
A4.3.1	Mise en place formelle et animation d'un cadre de concertation à l'échelle communale	Réunion	10	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A4.3.2	Mise en place et animation d'un cadre partenarial avec le secteur privé local	Réunion	10	300 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
A4.3.3	Instauration d'un dispositif communal favorisant le contrôle citoyen de l'action publique locale	Réunion	10	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A4.3.4	Mise en place des mécanismes de communication performants (journal communal, site web, SMS, etc)	Forfait	1	30 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000			30 000 000
A4.3.5	Renforcement de capacités institutionnelles et opérationnelles des CDQ et chefferie traditionnelle	Atelier	24	500 000	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000	12 000 000
A4.3.6	Renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle dans la gouvernance locale	Atelier	24	500 000	4 000 000		4 000 000		4 000 000	12 000 000
A4.3.7	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	3 000 000	800 000	500 000	800 000	400 000	500 000	3 000 000
	Total projet 4.3				28 400 000	15 100 000	18 400 000	5 000 000	13 100 000	80 000 000
Projet 4.4 : Amélioration de la gestion urbaine et foncière de l'habitat dans la commune du Golfe1										

A4.4.1	Identification et sécurisation des domaines publics et réserves administratives communales	Etude	1	10 000 000		10 000 000				10 000 000
A4.4.2	Mise en place d'un SIG et établissement d'une cartographie exhaustive de la commune	Etude	1	75 000 000		20 000 000	20 000 000	20 000 000	15 000 000	75 000 000
A4.4.3	Etablissement d'un schéma local d'aménagement urbain et de l'habitat (se référer au SDAU du Grand Lomé/DAGL)	Etude	1	25 000 000					25 000 000	25 000 000
A4.4.4	Suivi et évaluation du projet	Forfait	1	6 000 000		2 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000	6 000 000
	Total projet 4.4				-	32 000 000	21 000 000	21 000 000	42 000 000	116 000 000
	TOTAL PROGRAMME 4				76 700 000	231 900 000	308 700 000	206 300 000	94 400 000	918 000 000

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION ET COMMUNICATION

La mise en œuvre du plan de développement communal nécessite la mise en place d'un dispositif performant et efficace pour son opérationnalisation. L'exécution du plan relève de la compétence du Maire avec l'appui de ses services techniques et financiers, des services centraux et déconcentrés de l'Etat, des partenaires techniques et financiers (PTF) des experts externes, du secteur privé et des acteurs locaux (OSC, ONG, CDQ, Chefferie etc.). Par ailleurs, une bonne mise en œuvre du PDC nécessite de la transparence, l'efficacité dans l'utilisation des ressources (humaines et financières), la redevabilité et la reddition de comptes.

6.1. Mécanisme institutionnel de mise en œuvre et rôle des acteurs

Pour assurer un pilotage efficace de la mise en œuvre du PDC, le rôle de chaque instance de décision ou de concertation se doit d'être clairement défini. Il peut s'agir des organes préexistants ou de nouveaux organes qui doivent être mis en place de façon réglementaire. Il est important de rappeler que ces organes de mise en œuvre doivent travailler en étroite collaboration avec les ministères sectoriels de l'Etat et les PTF. Dans ce cadre, l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) qui gère désormais une partie des dotations doit être fortement impliquée dans cette collaboration. E effet, Cette structure avec l'enveloppe qui lui est affectée, doit réaliser des projets de développement dans la commune du Golfe 1.

❖ Le Conseil Municipal

Le conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage des réalisations du PDC. Il délibère et oriente les actions à exécuter par l'exécutif communal. Il vote ainsi le budget des tranches annuelles d'exécution du plan et adopte les rapports annuels de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDC. Le conseil municipal est l'instance décisionnelle suprême en matière de mise en œuvre du PDC. Les rapports de suivi et d'évaluation adoptés par le conseil municipal sont publiés par le maire.

❖ Le Comité de pilotage de mise en œuvre du PDC (COPIL-PDC)

Le comité de mise en œuvre est composé de l'exécutif communal (le maire et ses adjoints), des présidents des commissions permanentes du conseil communal et du secrétaire général de la mairie. Il est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Le comité de mise en œuvre est chargé de la coordination de la réalisation de l'ensemble des activités du PDC. De façon spécifique, il a pour rôle de :

- définir les orientations de la mise en œuvre ;
- valider les dossiers techniques et financiers de mise en œuvre du plan ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;
- définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;
- valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan;
- valider les rapports d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Les membres du comité se réunissent deux fois par an et à chaque fois au besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption.

Un arrêté du maire précisera l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre. Il faut préciser que ce comité pourra être élargi à d'autres acteurs communaux surtout pour la validation des documents afin d'en assurer l'inclusivité et la participation.

❖ **Cellule technique de mise en œuvre et de suivi**

Elle constitue la branche technique du comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- Elaboration des Termes de Références (TDR) pour opérationnaliser chaque action proposée ;
- concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ;
- donner les avis techniques au comité de pilotage de mise en œuvre du PDC ;
- élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;
- définir les indicateurs de suivi-évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ;
- organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités/projets ;
- produire périodiquement les rapports trimestriels, semestriels et annuels de mise en œuvre du PDC ;
- appuyer le processus d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale du PDC ;
- faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour l'amélioration des résultats.

Cette cellule est présidée par le responsable du service chargé de la planification et du suivi - évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

- un représentant de la direction régionale chargée de la planification et du développement des territoires ;
- un représentant l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) ;
- deux (3) agents de la mairie ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen ;
- des personnes ressources ;
- Autres points focaux.

Un arrêté du maire précisera l'organisation et le fonctionnement de cette cellule technique.

❖ **Points focaux du PDC**

Dans chaque service déconcentré, et pour les différents secteurs, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des chefs services, les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC. Ces points focaux appuient la cellule de mise en œuvre et de suivi à travers la collecte

de données et informations relevant de leurs secteurs respectifs et portant sur la mise en œuvre du PDC. Ils sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi-évaluation.

6.2. Système de suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du PDC se fera périodiquement et se basera sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales lors de l'élaboration du PDC. Il doit également intégrer le suivi des actions liées aux thématiques émergentes et transversales.

❖ Suivi

Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse de l'information, visant à apprécier la mise en œuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique au regard des résultats escomptés.

Le suivi de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions de contrôle : (i) de l'exécution des actions inscrites au PDC ; (ii) de la collecte et de l'analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du plan et (iii) de l'exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux. Il permet d'assurer la qualité des services offerts au citoyen et l'efficacité dans la gestion des affaires communales.

Le suivi de la mise en œuvre du PDC sera assuré à chaque niveau et instance de décision/mise en œuvre, à savoir le Conseil communal au moment des sessions, le COPIL-PDC et la cellule technique de mise en œuvre. Les suivis s'effectueront à chaque rencontre de ces instances de mise en œuvre du PDC et au moment de la reddition de compte du Maire avec l'implication des acteurs locaux.

❖ Evaluation

L'évaluation est une appréciation systématique, objective et selon un rythme défini (à mi-parcours, final ou ex-post) d'un projet, d'un programme ou d'une politique, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats.

Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. L'évaluation doit fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des Partenaires techniques et financiers.

L'évaluation du plan sera nécessaire pour savoir à un moment donné le chemin parcouru en termes de bilan et prendre des décisions importantes pour l'avenir. Le PDC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours a lieu entre la fin de la deuxième année et le deuxième trimestre de la troisième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée par la cellule technique appuyée par des expertises externes.

L'évaluation finale met le focus sur l'analyse de la performance globale du PDC et son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle a lieu au plus tard six (06) mois après les cinq années de mise en œuvre et est réalisée par les acteurs communaux eux-mêmes ou confiée à un prestataire de service.

Aussi bien dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours que de l'évaluation finale, tous les acteurs locaux (CDQ, Chefferie, ONG, OSC, le secteur privé) seront fortement impliqués à travers un atelier de suivi-évaluation du PDC.

6.3. Plan ou hypothèses pour le financement du PDC

Pour le financement du PDC, une hypothèse d'évolution des recettes communales (recettes fiscales et non fiscales) de 5% chaque année par rapport à l'année précédente a été émise.

Par ailleurs, une hypothèse d'évolution des dotations de l'Etat a été prise en compte selon le tableau ci-dessous avec comme base de calcul les critères de répartition du FACT de 2020 :

Années	FACT global	FACT Golfe 1	Taux d'investissement
2020	2 000 000 000	30 000 000	21,61%
2021	3 000 000 000	45 000 000	25,00%
2022	3 000 000 000	45 000 000	30,00%
2023	4 000 000 000	60 000 000	30,00%
2024	4 000 000 000	60 000 000	35,00%
2025	5 000 000 000	75 000 000	35,00%

Enfin, hypothèse d'évolution du taux d'investissement par rapport aux recettes globale (y compris l'achat des équipements) a ensuite été posée selon le tableau ci-dessus (colonne 4).

Sur cette base, le montant acquis pour les investissements pour les cinq (5) prochaines années sur ressources propres + dotations de l'Etat est estimé à 3 820 604 816 FCFA.

Les appuis et réalisations des partenaires de la commune dans le cadre des projets de développement sont estimés sur la base d'une hypothèse de 25% du montant du coût global du PDC. Cette contribution des Partenaires techniques et financiers s'élève à un montant global de 1 681 525 000 FCFA.

Le tableau suivant montre la contribution attendue de chaque acteur notamment la mairie et les PTF par année.

Acteurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL	Poids
Mairie	616 650 000	1 229 512 500	1 220 512 500	1 195 800 000	782 100 000	5 044 575 000	75%
PTF	205 550 000	409 837 500	406 837 500	398 600 000	260 700 000	1 681 525 000	25%
Total	822 200 000	1 639 350 000	1 627 350 000	1 594 400 000	1 042 800 000	6 726 100 000	100%

6.4. Stratégie de communication et de mobilisation des ressources

La mise en œuvre du PDC nécessite une mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles. Il est important qu'une stratégie de communication soit mise en place pour informer tous les acteurs, car la communication a pour but de susciter la mobilisation et la

participation active de tous les acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des projets du PDC.

A cet effet, la commune du Golfe 1 doit mettre en place un plan de communication pour informer le grand public et tous les acteurs pouvant être intéressés par les initiatives de la mairie. Il s'agira d'organiser des ateliers, colloques et confectionner des outils de communication. Les réseaux sociaux doivent être amplement mis à contribution pour toucher une large partie de la population au niveau local, national et international.

La mobilisation des ressources en vue de financer l'exécution du PDC requiert également une amélioration du dispositif et des moyens de collecte des ressources internes, le renforcement du service de planification de la mairie en personnel, l'intensification des partenariats, une politique budgétaire sensible au bien-être des populations et une forte implication des acteurs locaux. Il s'agira par ailleurs, d'impliquer le secteur privé et la diaspora tout au long du processus de mise en œuvre et au-delà. Des politiques d'incitation et de facilitation pour leur implantation sur le territoire doivent être adoptées. L'utilisation des partenariats public-privé (PPP) est également une grande opportunité pour augmenter les investissements sur le territoire.

Pour ce faire, la commune organisera **une table-ronde avec les partenaires techniques et financiers, la diaspora, le secteur privé, les acteurs locaux et nationaux**. Cette rencontre sera l'occasion pour la commune de présenter le contenu du PDC à l'ensemble des acteurs et de solliciter leurs appuis financiers et techniques pour sa mise en œuvre. Cette occasion permettra également de présenter les atouts et opportunités du territoire aux participants notamment au secteur privé et à la diaspora pour susciter leur intérêt à investir sur le territoire. En dehors de la table ronde, des correspondances seront envoyées aux différentes PTF accompagné du résumé du PDC et des projets prioritaires budgétisés pour solliciter leurs appuis techniques et financiers.

CONCLUSION

L'élaboration du Plan de Développement communal (PDC) de la commune du Golfe 1 a été un processus participatif avec une forte implication de la communauté de la commune, des services communaux, des services étatiques et des organisations de la société civile telles que les ONG qui interviennent dans la commune.

La collecte de données pour le diagnostic n'a pas été aisée pour les équipes de terrain qui ont pu collecter le maximum d'informations malgré les contraintes sanitaires liées à la Covid 19. La bonne collaboration avec la chefferie traditionnelle, les services techniques de l'Etat et les OSC a permis de disposer des données secondaires et primaires pour alimenter le diagnostic.

Lors des différents ateliers et réunions techniques de la phase de diagnostic et de planification les discussions ont été parfois longues surtout en ce qui concerne les priorités. Néanmoins, l'esprit d'équipe et de convivialité a toujours guidé les acteurs du développement de la commune qui ont su se mettre d'accord sur les priorités qui tiennent compte de l'intérêt général de la communauté du Golfe 1. Dans ce même consensus, une vision a été dégagée pour la commune, des objectifs fixés et des programmes et projets identifiés pour atteindre ces objectifs.

Le document est donc le résultat des observations, analyses, discussions et négociations des parties prenantes au processus de développement de la commune qui traduit la situation actuelle de la commune et présentent des activités prioritaires dans les cinq années à venir pour l'épanouissement de la population du Golfe 1. Toute œuvre humaine étant perfectible, l'évaluation de ce PDC à mi-parcours en 2024 permettra de corriger les éventuels manquements qui s'observeront durant la première phase de mise en œuvre.

Etant donné que la planification faite ici est à l'échelle macro, il semble nécessaire qu'un travail soit fait de façon plus détaillée par les acteurs compétents en charge de la mise en œuvre du PDC au cours de l'élaboration des plans d'actions annuels avec l'appui des techniciens. Aussi-faut-il faire les études d'impacts environnementales des grands projets retenues avant leur mise en œuvre.